

# CONSEIL DE L'EUROPE

## Points forts 2019



Droits de l'homme,  
démocratie,  
et État de droit



Rapport d'activité

# CONSEIL DE L'EUROPE

## Points forts 2019

Droits de l'homme,  
démocratie,  
et État de droit

Rapport d'activité

**Sauli Niinistö,**

Président de la Finlande  
(Strasbourg, 23 janvier 2019)

**Kevwe Oghide,** de l'initiative  
nigérienne « Follow The  
Money », gagnante du Prix  
de l'innovation démocratique  
du Conseil de l'Europe  
(Strasbourg, 8 novembre 2019)

**Marija Pejčinović Burić,**

Secrétaire Générale  
du Conseil de l'Europe  
(Strasbourg, 1<sup>er</sup> octobre 2019)

**Emmanuel Macron,**

Président de la France  
(Strasbourg, 1<sup>er</sup> octobre 2019)

**Marcelo Rebelo de Sousa,**

Président du Portugal  
(Strasbourg, 26 juin 2019)

**Édition anglaise :**

*Highlights 2019*

Toute demande de reproduction  
ou de traduction de tout  
ou d'une partie de ce document  
doit être adressée à la Direction  
de la communication  
(F 67075 Strasbourg ou  
publishing@coe.int).

Toute autre correspondance  
relative à ce document doit  
être adressée à la Direction  
de la communication.

Photos:

© Conseil de l'Europe

Couverture et mise en page:  
Service de la production  
des documents et publications  
(SPDP), Conseil de l'Europe

© Conseil de l'Europe, juillet 2020  
Imprimé dans les ateliers  
du Conseil de l'Europe

# Table des matières

<b>PRÉFACE</b>	<b>5</b>
<b>COMITÉ DES MINISTRES</b>	<b>7</b>
<b>ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE</b>	<b>13</b>
Un forum paneuropéen pour débattre de questions politiques majeures	13
Le travail en commissions	15
Programmes de coopération avec les parlements nationaux	17
<b>CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX</b>	<b>19</b>
Rôle du Congrès	19
Activités statutaires du Congrès en 2019	20
Suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale	20
Programmes sur le terrain	21
Outils pratiques	21
<b>COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME</b>	<b>23</b>
60 <sup>e</sup> anniversaire de la Cour européenne des droits de l'homme	23
Coopération renforcée avec des groupes d'experts et organes de surveillance du Conseil de l'Europe	23
Dialogue entre les juges	24
Coopération avec les cours régionales des droits de l'homme	24
Innovations procédurales et amélioration des méthodes de travail	24
Points forts de la jurisprudence en 2019	25
<b>COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME</b>	<b>27</b>
Suivi par pays	27
Activités thématiques	29
<b>CONFÉRENCE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES (OING)</b>	<b>33</b>
La voix de la société civile au Conseil de l'Europe	33
Une voix solidaire avec la société civile européenne	33
<b>RELATIONS EXTÉRIEURES</b>	<b>35</b>
Politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines	35
Relations avec l'Union européenne, les Nations Unies et l'OSCE	35
Relations avec d'autres organisations et pays non membres	35
<b>AFFAIRES POLITIQUES</b>	<b>37</b>
<b>DROITS DE L'HOMME ET ÉTAT DE DROIT</b>	<b>39</b>
Droits de l'homme, développement et mise en œuvre	39
Questions spécifiques relatives aux droits de l'homme	40
Lutte contre la criminalité	45
Justice et coopération juridique	48
Le représentant spécial de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés	50
<b>DÉMOCRATIE</b>	<b>53</b>
Bonne gouvernance, égalité, dignité humaine	53
Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) – Accord partiel	54
Antidiscrimination	55
Direction européenne de la qualité du médicament & soins de santé (EDQM)	58
Participation démocratique	60
<b>ACTIONS SUR LE TERRAIN ET MOBILISATION DES RESSOURCES</b>	<b>65</b>
États membres	65
États non membres	68
Mobilisation des ressources et relations avec les donateurs	70
<b>DROIT INTERNATIONAL PUBLIC</b>	<b>73</b>
<b>COMMUNICATION</b>	<b>75</b>
Communication audiovisuelle et en ligne	75
Relations publiques et publications	76
<b>CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES AU CONSEIL DE L'EUROPE EN 2019 (EN EUROS)</b>	<b>79</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU CONSEIL DE L'EUROPE EN 2019 (EN EUROS)</b>	<b>80</b>
<b>ORGANIGRAMME DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU CONSEIL DE L'EUROPE EN 2019</b>	<b>82</b>



**Marija Pejčinović Burić,**  
Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe

# Préface

---

**A** lors que cette édition des *Points forts 2019* était en cours de finalisation, nos sociétés, en proie à la crise du coronavirus, ont eu à affronter des défis sans précédent, à la fois sanitaires, sociaux et économiques.

■ La mission du Conseil de l'Europe est d'aider nos États membres à ce que les mesures prises pour combattre cette pandémie ne mettent pas en danger les valeurs communes européennes de démocratie, d'État de droit et de droits de l'homme.

■ Les fondements de ces valeurs nous sont rappelés par les célébrations des 70 ans de la Convention européenne des droits de l'homme. 2019, l'année couverte par ces *Points forts*, a été celle du 70<sup>e</sup> anniversaire du Traité de Londres de 1949, qui a institué le Conseil de l'Europe. Depuis lors, l'Europe a vécu des changements substantiels de son paysage politique et économique, à commencer par l'émergence puis l'élargissement de l'Union européenne.

■ Le Conseil de l'Europe a conservé son rôle et sa place singulière dans l'architecture des institutions internationales. Pour autant, et comme l'illustrent les activités mises en lumière dans cette publication, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne travaillent désormais en étroite collaboration et de manière complémentaire, dans l'intérêt des citoyens européens.

**Daniel Höltgen,**  
Directeur de la communication,  
Porte-parole de la Secrétaire Générale



Passation de la présidence entre la Finlande et la France – **Amélie de Montchalin**, secrétaire d'État chargée des affaires européennes de la France, et **Timo Soini**, ministre des Affaires étrangères de la Finlande (Helsinki, 17 mai 2019)

SEIL DE L'EUROPE



COU



Passation de pouvoirs entre la France et la Géorgie – **David Zalkaliani**, ministre des Affaires étrangères de la Géorgie et **Amélie de Montchalin**, secrétaire d'État chargée des affaires européennes de la France, présidente sortante (Strasbourg, 27 novembre 2019)

# Comité des Ministres

Les textes adoptés par le Comité des Ministres en 2019 sont consultables sur le site : [www.coe.int/cm](http://www.coe.int/cm)

**Le Comité des Ministres est le principal organe de décision du Conseil de l'Europe. Il est composé des ministres des Affaires étrangères des États membres ou de leurs représentants diplomatiques permanents à Strasbourg.**

**En 2019, le Comité des Ministres a été présidé par la Finlande jusqu'au 17 mai, puis par la France jusqu'au 27 novembre, et ensuite par la Géorgie.**

L'année a été marquée par le 70<sup>e</sup> anniversaire du Conseil de l'Europe, célébré le 5 mai 2019 ; puis, le 1<sup>er</sup> octobre, par une célébration solennelle, en présence du Président de la République française. Une reconstitution de la première réunion du Comité des Ministres s'est déroulée à l'hôtel de ville de Strasbourg.

■ La 129<sup>e</sup> session ministérielle, tenue les 16 et 17 mai 2019 à Helsinki (Finlande), a été l'occasion pour le Comité des Ministres de réaffirmer l'importance de l'Organisation en tant que plateforme paneuropéenne unique de dialogue et de coopération. Elle a également permis au Comité d'adopter des décisions importantes pour l'avenir de l'Organisation en vue de garantir le respect des droits et obligations, principes, normes et valeurs du Conseil de l'Europe par tous les États membres.

■ Le Comité des Ministres a réitéré son ferme attachement à la **Convention européenne des droits de l'homme (STE n° 5, la Convention)** et à son système sans équivalent de protection des droits de l'homme en Europe. Il s'est félicité des résultats positifs obtenus depuis 2010, tout en notant avec préoccupation que le système de la Convention demeure confronté à d'importants défis, notamment liés à la persistance de violations graves ou massives, à des problèmes systémiques et structurels de droits de l'homme dans les États parties et à la situation dans les zones de conflits non résolus. Les Ministres ont examiné les moyens de garantir l'efficacité continue du système de la Convention européenne des droits de l'homme.

■ À Helsinki, le Comité des Ministres a aussi réaffirmé l'importance des droits sociaux sur tout le continent et a décidé de mesures en vue de renforcer la protection des défenseurs des droits de l'homme et d'intensifier la coopération entre la société civile et le Conseil de l'Europe. Il a appelé à renforcer les acquis du Conseil de l'Europe en répondant à certains défis majeurs (intelligence artificielle, traite des êtres humains, liberté d'expression, inégalités et discriminations, migrations, droits sociaux, lutte contre la violence faite aux femmes et la violence domestique), à fixer des objectifs stratégiques pour relever les défis à venir, à assurer la pérennité de l'Organisation et à poursuivre les réformes structurelles et administratives en cours.

■ Les Ministres ont tenu deux séances de travail informelles intitulées respectivement « Défis actuels pour l'avenir du Conseil de l'Europe » et « Combattre les inégalités et protéger les droits sociaux en Europe ».

■ Enfin, le Comité des Ministres a examiné les questions concernant la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines et la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne.





Discours de Pedro Sánchez,  
Premier ministre de l'Espagne,  
devant le Comité des Ministres  
(Strasbourg, 7 février 2019)

■ Lors des quatre réunions spécifiques « droits de l'homme » qu'il a consacrées à la surveillance de l'exécution des arrêts et des décisions de la Cour européenne des droits de l'homme (la Cour) en 2019, le Comité des Ministres a mis un terme à sa surveillance de 2 048 affaires, ramenant ainsi le nombre d'affaires pendantes à 5 245 à la fin de l'année (contre 6 152 l'année précédente). Il a aussi tenu un débat thématique sur l'obligation des États membres d'enquêter sur les violations de l'article 2 (droit à la vie) et de l'article 3 (interdiction de la torture) de la Convention européenne des droits de l'homme, commises par les forces de l'ordre.

■ Au cours de l'année, le Comité des Ministres a eu des échanges de vues avec le Président de la Cour européenne des droits de l'homme et la Commissaire aux droits de l'homme. Il a également adopté des décisions relatives à la procédure de sélection et d'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme.

■ Des développements importants ont été observés dans d'autres domaines prioritaires en 2019. Le Comité des Ministres a eu deux échanges de vues avec le **Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT)**, qui ont été l'occasion de dresser un inventaire des bonnes pratiques et de favoriser, au besoin, des mesures supplémentaires qui pourraient être nécessaires pour instaurer une coopération et un dialogue plus étroits entre le CPT et les autorités nationales.

■ Pour ce qui est des **droits sociaux**, le Comité a adopté une série de décisions concernant essentiellement d'éventuelles réformes des mécanismes de contrôle de la Charte sociale européenne (STE n° 163).

■ Dans le domaine des **droits des minorités**, le mécanisme de suivi de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (STE n° 157) a été profondément revu par le Comité des Ministres dans sa Résolution CM/Res(2019)49 relative au mécanisme révisé de suivi prévu aux articles 24 à 26 de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales.

■ Le Comité des Ministres a adopté deux déclarations dans le **domaine des médias et de la société de l'information**, à savoir la Déclaration sur les capacités de manipulation des processus algorithmiques et la Déclaration concernant la viabilité financière du journalisme de qualité à l'ère du numérique. Il a aussi adopté le mandat d'un **Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAHAI)**, dont la première tâche sera de mener une étude de faisabilité et de définir, sur la base de larges consultations multipartites, les éléments qui pourraient constituer un cadre juridique pour le développement, la conception et l'application de l'intelligence artificielle fondé sur les normes du Conseil de l'Europe.

■ Dans le domaine juridique, le Comité des Ministres a adopté des **Lignes directrices sur les preuves électroniques dans les procédures civiles et administratives** et a exprimé son soutien à la **Charte éthique européenne d'utilisation de l'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires**, adoptée par la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ).

**129<sup>e</sup> Session du Comité des Ministres**  
– Cérémonie commémorative pour  
le 70<sup>e</sup> anniversaire du Conseil de  
l'Europe – **Thorbjørn Jagland**,  
Secrétaire Général du Conseil  
de l'Europe (Helsinki, 16 mai 2019)



■ Le Comité des Ministres a invité plusieurs États non membres à adhérer à la Convention sur la cybercriminalité (STE n° 185) et à celle sur l'entraide judiciaire en matière pénale (STE n° 30), mettant ainsi l'accent sur le rayonnement que ces instruments peuvent avoir dans le monde.

■ La promotion et la protection des droits des plus vulnérables dans nos sociétés demeurent hautement prioritaires pour le Comité des Ministres qui a notamment fait part de sa préoccupation face aux taux très élevés de pauvreté des enfants en Europe et aux inégalités croissantes qui les touchent tout particulièrement, dans sa **Déclaration relative à la pauvreté des enfants**. Le Comité des Ministres a aussi pris note du rapport final du Plan d'action thématique sur l'intégration **des Roms et des Gens du voyage**<sup>1</sup> (2016-2019) en vue de l'approbation, au début de 2020, d'un nouveau plan d'action stratégique pour la période 2020-2025.

1. Les termes « Roms et Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudars ; b) les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali) ; c) les branches orientales (Doms, Loms et Abdal) ; d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes. Cela est une note de bas de page explicative et non une définition des Roms et/ou des Gens du voyage.

■ Tout au long de l'année, le Comité des Ministres a réaffirmé son opposition sans équivoque à la **peine de mort**, y compris à sa réintroduction, en tous lieux et en toutes circonstances. Il a rappelé son objectif de créer un espace sans peine de mort en Europe. Il a vivement regretté que des exécutions continuent d'avoir lieu au Japon et aux États-Unis, États observateurs auprès du Conseil de l'Europe. Il a réitéré son ferme appel au Bélarus d'instaurer un moratoire sur les exécutions, premier pas vers l'abolition de la peine de mort.

■ En mai, le Comité des Ministres a approuvé les **Principes sur la protection et la promotion de l'institution du médiateur**, élaborés par la Commission européenne pour la démocratie par le droit (**Commission de Venise**). Il a aussi consacré une réunion informelle à la contribution des **institutions nationales des droits de l'homme** et des **médiateurs** aux droits de l'homme et à l'État de droit.

■ Deux autres réunions informelles ont porté sur des questions d'actualité concernant les droits de l'homme : la discrimination des personnes LGBTI en Europe et la **cyberviolence contre les femmes et les filles**.



129<sup>e</sup> session du Comité  
des Ministres en Finlande  
(Helsinki, 17 mai 2019)

■ Le Comité des Ministres a régulièrement examiné la situation dans un certain nombre d'États membres, notamment les activités de coopération visant à soutenir les pays qui s'efforcent d'harmoniser davantage la législation, les institutions et la pratique avec les normes européennes dans les domaines des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie. À cet égard, il a adopté un nouveau Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Arménie qui couvre la période 2019-2022 et vise à aider le pays à s'acquitter de ses obligations d'État membre du Conseil de l'Europe. Il a aussi pris note d'un rapport sur l'état de la mise en œuvre des engagements souscrits par l'Arménie (juillet 2015-décembre 2017) et est convenu de procéder au suivi à travers un examen régulier de l'état de la coopération avec ce pays, en vue de suivre la mise en œuvre des engagements en suspens.

■ Le Comité des Ministres a eu un échange de vues avec M<sup>me</sup> Ivanna Klymush-Tsintsadze, Vice-Première ministre chargée de l'intégration européenne et euroatlantique de l'Ukraine, sur la coopération avec le Conseil de l'Europe, y compris sur le Plan d'action 2018-2021, et la situation en Ukraine.

■ Le Comité des Ministres a débattu, en mai, du 19<sup>e</sup> rapport consolidé du Secrétaire Général sur le conflit en Géorgie et, en novembre, du 20<sup>e</sup> rapport de la Secrétaire Générale sur le même thème. En mai, il a adopté une série de décisions sur ce sujet. Il a notamment réaffirmé le soutien sans équivoque des États membres du Conseil de l'Europe à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. En novembre, il a approuvé un plan d'action visant à apporter une assistance à la Géorgie pour la période 2020-2023.

■ En 2019, le Comité des Ministres a pris note d'un rapport sur les activités de coopération du Conseil de l'Europe au Kosovo<sup>2</sup> et a chargé le Secrétariat d'en poursuivre la mise en œuvre.

■ En 2019, la coopération avec d'autres instances internationales a continué de figurer en bonne place parmi les priorités du Comité des Ministres. Lors de la session ministérielle de mai, le Comité a pris note avec satisfaction du renforcement de la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne. En juillet, les Délégués ont octroyé le statut d'observateur auprès du Groupe d'États contre la corruption (GRECO) à l'Union européenne.

2. Toute référence au Kosovo, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, dans le présent document doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo.

Passation de pouvoirs entre  
la France et la Géorgie,  
Comité des Ministres  
(Strasbourg, 27 novembre 2019)



■ Pour ce qui est de l'**Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe (OSCE)**, le Groupe de coordination entre les deux organisations s'est réuni à deux reprises en 2019 pour faire le point sur la coopération. En février, les Délégués se sont aussi entretenus avec M. Miroslav Lajčák, ministre des Affaires étrangères et européennes de la République slovaque et Président en exercice de l'OSCE. En février, un échange de vues, auquel ont participé des experts venus des capitales, a porté sur la coopération avec les **Nations Unies** dans le domaine des droits de l'homme.

■ En ce qui concerne les relations avec les États non membres, le Comité des Ministres a approuvé un nouveau plan d'action pour apporter une assistance au Bélarus pendant la période 2019-2021.

■ Concernant la politique à l'égard des régions voisines, le Comité des Ministres a pris note d'un rapport final sur la mise en œuvre des « Priorités de coopération de voisinage du Conseil de l'Europe avec la **République kirghize** » et a invité le Secrétariat à poursuivre les discussions avec les autorités du pays au sujet de la préparation d'un nouveau document de coopération. Le Comité des Ministres a aussi pris note du rapport final sur la mise en œuvre des « Priorités de coopération de voisinage du Conseil de l'Europe avec la **Palestine**<sup>3</sup> (2016-2018) » et a invité le Secrétariat à maintenir des contacts avec les autorités de la Palestine en vue d'élaborer, en temps utile, un nouveau document de coopération.

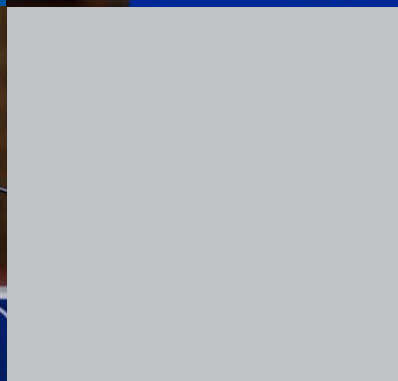
3. Cette dénomination ne saurait être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et est sans préjudice de la position de chaque État membre du Conseil de l'Europe sur cette question.

■ En mars, le Comité des Ministres a décidé de soumettre à l'Assemblée parlementaire, les candidatures au poste de Secrétaire Général du Conseil de l'Europe de M<sup>me</sup> Marija Pejčinović Burić (Croatie) et de M. Didier Reynders (Belgique), dans l'ordre alphabétique. M<sup>me</sup> Pejčinović Burić a été élue par l'Assemblée parlementaire en juin et a succédé à M. Jagland.

■ Au cours de l'année, d'importants travaux ont visé à renforcer le Conseil de l'Europe par l'amélioration des consultations et de la coopération entre les deux organes statutaires, dans le plein respect de leur mandat respectif aux fins d'une éventuelle action commune en cas de violation grave du Statut de l'Organisation (STE n° 1) par les États membres.

■ En novembre, le Comité des Ministres a approuvé le Programme et budget 2020-2021 du Conseil de l'Europe, qui reflète un passage à la croissance réelle zéro après six années au cours desquelles il n'a pas été tenu compte de l'inflation (croissance nominale zéro). Il a aussi adopté un programme complet de réforme pour l'année à venir. Il a en outre invité la Secrétaire Générale, en consultation avec les États membres, à considérer et à préparer un cadre stratégique quadriennal reflétant les priorités de la mission à plus long terme du Conseil de l'Europe.

**Liliane Maury Pasquier,**  
Présidente  
de l'Assemblée parlementaire  
du Conseil de l'Europe  
(Strasbourg, 24 octobre 2019)



**Emmanuel Macron,**  
Président de la France

**Marcelo Rebelo de Sousa,**  
Président du Portugal

**Nikol Pashinian,**  
Premier ministre de l'Arménie

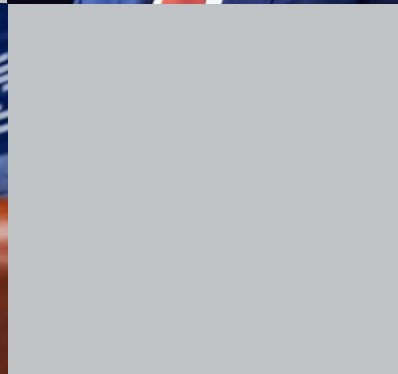
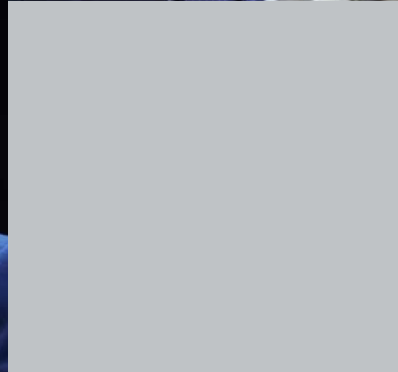
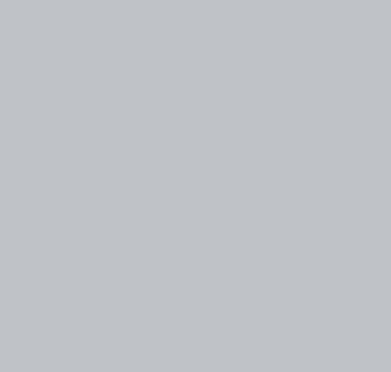
**Mamouka Bakhtadze,**  
Premier ministre de la Géorgie

**Sauli Niinistö,**  
Président de la Finlande

**Timo Soini,**  
ministre des Affaires étrangères  
de la Finlande

**Amélie de Montchalin,**  
secrétaire d'État auprès  
du ministre français de l'Europe  
et des affaires étrangères,  
chargée des affaires européennes

**David Zalkaliani,**  
ministre des Affaires étrangères  
de la Géorgie



# Assemblée parlementaire

*Le fonctionnement de l'Assemblée parlementaire, son règlement, son calendrier, ses événements, son calendrier, le profil de ses membres et leurs activités au sein de l'Assemblée ainsi que les textes adoptés par l'Assemblée en 2019 sont disponibles sur le site internet de l'Assemblée: <http://assembly.coe.int>*

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, composée de représentants des parlements nationaux des États membres – y compris de l'opposition –, constitue un forum de discussion et de propositions sur des questions politiques et de droits de l'homme en Europe. Qualifiée de « moteur politique » de l'Organisation, l'Assemblée parlementaire est à l'origine de nombreuses conventions du Conseil de l'Europe, y compris la Convention européenne des droits de l'homme.

**Présidente de l'Assemblée parlementaire : M<sup>me</sup> Liliane Maury Pasquier (Suisse)**

## UN FORUM PANEUROPÉEN POUR DÉBATTRE DE QUESTIONS POLITIQUES MAJEURES

**E**n 2019, l'Assemblée a été présidée par Liliane Maury Pasquier, membre du Groupe des socialistes, démocrates et Verts.

■ Dans un contexte exceptionnel, la **commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles** a contribué à résoudre la crise politique et institutionnelle née du retrait de la Fédération de Russie de l'Assemblée depuis 2016, en autorisant, par dérogation au Règlement de l'Assemblée, la réintégration de la délégation parlementaire russe et en modifiant le cadre réglementaire en ce qui concerne le processus décisionnel de l'Assemblée en matière de « sanctions » éventuelles dans le cadre de la vérification des pouvoirs des délégations nationales. Dans ce même contexte, la **commission des questions politiques et de la démocratie** a présenté un rapport sur le rôle et la mission de l'Assemblée parlementaire, ouvrant la voie à la décision ministérielle d'Helsinki en mai 2019 et proposant des synergies renforcées entre les deux organes statutaires, suivi d'un rapport sur la mise en place d'une procédure complémentaire conjointe en cas de violation grave par un État membre de ses obligations statutaires. L'ensemble

de ce processus a été accompagné d'un dialogue intense entre l'Assemblée parlementaire et le Comité des Ministres, ainsi qu'avec le/la Secrétaire Général(e) de l'Organisation.

■ En 2019, l'Assemblée parlementaire a activement promu son **initiative « Sexisme, harcèlement et violence à l'égard des femmes: #PasDansMonParlement »**. Les principales activités ont porté sur l'organisation de manifestations parallèles de haut niveau centrées sur la promotion de meilleures pratiques pour lutter efficacement contre le sexisme et la violence faite aux femmes en politique, ainsi que sur la mise en place d'une exposition itinérante afin de sensibiliser aux effets et aux conséquences de toute forme de violence fondée sur le genre sur les femmes parlementaires. L'initiative #PasDansMonParlement a trouvé le soutien de plusieurs parlements nationaux, dont le Bundestag allemand et le Parlement finlandais, et d'autres assemblées parlementaires internationales. L'Assemblée continuera à développer de nouvelles activités et partenariats tout au long de 2020.



**Conférence européenne des Présidentes et Présidents de Parlement,**  
photo de groupe des Présidents et Présidentes de Parlement  
(Strasbourg, 24 octobre 2019)

■ Parmi les personnalités de haut niveau qui se sont adressées à l'Assemblée en 2019, il y a eu les Présidents de la Finlande, de la France et du Portugal ; les Premiers ministres de l'Arménie et de la Géorgie ; le ministre des Affaires étrangères de la Finlande et la secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères de la France, chargée des affaires européennes, représentant la Présidence française du Comité des Ministres, ainsi que plusieurs autres personnalités qui sont intervenues dans le cadre de débats spécifiques.

■ Au cours de ses quatre parties de session et de ses trois réunions de la Commission permanente en 2019, l'Assemblée parlementaire a débattu de questions présentant un intérêt politique majeur en Europe, adoptant 49 résolutions, 19 recommandations et 1 avis. Elle a observé les élections législatives en République de Moldova, en Macédoine du Nord et au Bélarus, ainsi que l'élection présidentielle en Ukraine.

■ Il convient de mentionner tout particulièrement la Conférence européenne des Présidentes et Présidents de Parlement, qui a réuni à Strasbourg 60 président-e-s et vice-président-e-s de parlement des 47 États membres du Conseil de l'Europe et de plusieurs pays partenaires et observateurs, ainsi que les président-e-s de plusieurs assemblées parlementaires internationales. La conférence a abordé trois thèmes principaux, en soulignant pour chacun d'entre eux le rôle et les responsabilités spécifiques des parlements : « Notre maison commune européenne : les 70 prochaines années » ; Mise en œuvre du Programme 2030 de l'ONU et de ses objectifs de développement durable : contribution des parlements ; Les femmes en politique et le discours public – Quel rôle peuvent jouer les parlements nationaux dans la lutte contre l'augmentation du harcèlement et du discours de haine à l'égard des femmes politiques et parlementaires ?

■ L'Assemblée a décerné le prix Václav Havel des droits de l'homme conjointement à Ilham Tohti, intellectuel ouïghour de renommée publique en Chine, actuellement en prison, et à l'Initiative des jeunes pour les droits de l'homme, qui s'attache à promouvoir la réconciliation en établissant des liens entre les jeunes des Balkans ; le Prix de l'Europe à la ville de Donostia/San Sebastián (Espagne) et le prix du Musée du Conseil de l'Europe 2020 au Musée national de la surveillance secrète, ou « Maison des feuilles » (Tirana, Albanie).



**Conférence européenne des Présidentes et Présidents de Parlement, discours d'ouverture par Liliane Maury Pasquier, Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 24 octobre 2019)**

## LE TRAVAIL EN COMMISSIONS

Les commissions de l'Assemblée ont effectué les travaux préparatoires menant à des débats en plénière, les enrichissant souvent avec l'organisation d'auditions et de conférences.

La **commission des questions politiques et de la démocratie** a abordé la protection des victimes du terrorisme, la lutte contre le terrorisme international, la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et les défis à la stabilité en Europe et dans les régions voisines. La commission a poursuivi ses travaux sur les référendums et les questions électorales ainsi que sur les défis à la démocratie résultant de la désinformation. Elle a inauguré un nouveau modèle de coopération avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et a entamé des travaux sur les relations avec l'Union européenne (UE) dix ans après le Traité de Lisbonne, sur le processus de paix en Ukraine, sur la gouvernance démocratique de l'intelligence artificielle (IA), sur le rôle du Conseil de l'Europe dans l'architecture européenne et sur le réexamen du fonctionnement du Partenariat pour la démocratie, ainsi que des discussions sur les possibilités de coopération dans la région arctique.

La **commission des questions juridiques et des droits de l'homme** a maintenu son soutien aux normes du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme en proposant des améliorations à la mise en œuvre des arrêts de la Cour et des recommandations du Comité de prévention de la torture, et de la Recommandation CM/Rec(2016)3 du Comité des Ministres sur les droits de l'homme et les entreprises. Elle a continué à s'opposer à la peine de mort et à l'impunité, à s'attaquer aux problèmes liés à l'État de droit, à la corruption et au blanchiment d'argent, et à soutenir le travail des organisations non gouvernementales (ONG), des défenseurs des droits de l'homme et des lanceurs d'alerte. Parmi les nouvelles questions à l'ordre du jour de la commission figurent la réforme des politiques en matière de drogue et l'intelligence artificielle.

La **commission de suivi** a préparé des rapports sur la Bulgarie et la Macédoine du Nord dans le cadre des dialogues de suivi et de post-suivi avec ces pays. Des rapports sur le fonctionnement des institutions démocratiques ont été préparés sur la Pologne, la Turquie et la République de Moldova.





**Cérémonie de remise du prix des droits de l'homme Václav Havel:**  
**Liliane Maury Pasquier**, Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, et **Enver Can**, représentant du lauréat **Ilham Tohti (Chine)** (Strasbourg, 30 septembre 2019)

■ La **commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées** a examiné des problèmes liés aux migrations, dont la violence à l'encontre des enfants migrants, la traite et le trafic illicite, ainsi que les mesures de renvoi violentes. Elle a poursuivi ses travaux sur les défis tels que la perte de vies humaines dans la Méditerranée et les « réfugiés climatiques ». Des questions spécifiques actuelles, telle que les conséquences du Brexit pour les migrations et l'émigration de travail en Europe de l'Est, ont été également débattues.

■ La **commission des questions sociales, de la santé et du développement durable** a finalisé des rapports sur des sujets variés tels que : les droits sociaux, la santé publique, les droits de l'enfant et leur protection contre les abus sexuels, le développement durable – dont plusieurs dans le contexte des Objectifs de développement durable des Nations Unies – et la bonne gouvernance.

■ La lutte contre la discrimination, les inégalités, la violence fondée sur le genre, le sexisme, le racisme et le discours de haine, et la promotion de l'inclusion des personnes ayant un handicap sont au cœur des travaux et des activités de la **commission sur l'égalité et la non-discrimination**. La commission a conservé l'égalité entre les femmes et les hommes au premier rang des priorités politiques pour faire progresser la ratification et la mise en œuvre effective de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (STE n° 210) Convention d'Istanbul. Elle s'est penchée sur les questions liées au sexisme, au harcèlement sexuel et à la violence à l'égard des femmes dans les parlements. Ces travaux et ceux en cours sur la dimension de genre dans la politique étrangère, l'accès des femmes à la contraception et la lutte contre les nombreuses formes de violence à l'égard des femmes, telles que les crimes dits d'« honneur », contribuent à la réalisation de l'Objectif de développement durable 5 (égalité entre les sexes) et aux activités pour marquer le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Conférence de Beijing. La commission a encouragé l'adoption de dispositions de droit administratif, civil et pénal pour lutter contre les discours de haine incitant à la xénophobie, à la haine raciale, à l'antisémitisme et à l'intolérance, et visant les minorités, les immigrant-e-s, les femmes et les personnes LGBTI.



**Célébration du 70<sup>e</sup> anniversaire du Conseil de l'Europe par l'Assemblée – Liliane Maury Pasquier, Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 3 octobre 2019)**

■ La commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias a accordé une attention particulière à la liberté des médias, ainsi qu'aux menaces qu'une utilisation malveillante de l'internet engendre pour le fonctionnement des institutions démocratiques. Elle a finalisé des rapports: « Médias sociaux: créateurs de liens sociaux ou menaces aux droits humains? », « L'éducation aux médias dans le nouvel environnement médiatique », « Vers une institution d'ombudsman de l'internet » et « Menaces sur la liberté des médias et la sécurité des journalistes en Europe ». Dans les domaines de la culture, du patrimoine et de l'éducation, elle a finalisé des rapports sur « La valeur du patrimoine culturel dans une société démocratique », « La conservation du patrimoine culturel juif », « Éducation et culture: de nouveaux partenariats pour reconnaître le développement personnel et les compétences » et « Le rôle de l'éducation à l'ère numérique: des « natifs du numérique » aux « citoyens numériques » ». Elle a également traité des questions concernant les nouvelles formes de débat public sur les évolutions des sciences et de la technologie, les menaces à l'encontre de la liberté académique et de l'autonomie des universités en Europe, la manipulation des compétitions sportives, la gouvernance du football et l'éthique, et le rôle des jeunes dans la prévention et la résolution des conflits.

■ La Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles a également conclu le suivi qu'elle a donné pendant plus d'une année au rapport du Groupe d'enquête indépendant, créé en avril 2017, pour enquêter sur les allégations de corruption au sein de l'Assemblée, en élaborant des propositions pour renforcer le cadre déontologique de l'Assemblée.

### **PROGRAMMES DE COOPÉRATION AVEC LES PARLEMENTS NATIONAUX**

■ Le Secrétariat de l'Assemblée a continué de développer des programmes de coopération au niveau parlementaire pour assurer une meilleure mise en œuvre par les États membres des résolutions clés de l'Assemblée et pour atteindre un plus grand nombre de parlementaires nationaux, grâce à des séminaires parlementaires *peer to peer*. En 2019, l'Assemblée a maintenu sa contribution au Plan d'action pour l'Ukraine 2018-2021. L'Assemblée a lancé des actions de coopération régionale dans le cadre de l'initiative de coopération Union européenne et Conseil de l'Europe « Facilité horizontale II » avec l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord et la Serbie.

de de la démocratie

29-31 October/octobre

37<sup>th</sup> CONGRESS SESSION  
SESSIO CONGRÈS



**Anders Knape,**  
Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux  
(Strasbourg, 31 octobre 2019)

Observation des élections locales  
en République de Moldova,  
du 18 au 21 octobre 2019



# Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

*Les textes adoptés par le Congrès en 2019 sont consultables sur le site internet [coe.int/Congress](http://coe.int/Congress)*

**Le Congrès est l'assemblée politique chargée d'évaluer la situation de la démocratie locale et régionale dans les 47 États membres du Conseil de l'Europe, et de contribuer à en améliorer la qualité. Il met en œuvre la dimension locale et régionale de l'action du Conseil de l'Europe dans les domaines de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit. Le Congrès est composé de 648 élus locaux et régionaux représentant plus de 200 000 collectivités territoriales d'Europe. Les activités statutaires du Congrès sont fondées sur la Charte européenne de l'autonomie locale, un instrument juridiquement contraignant dans lequel est affirmé le rôle des villes et des régions en tant que premier niveau d'exercice de la démocratie.**

**Président du Congrès : Anders Knappe (Suède)**

## RÔLE DU CONGRÈS

**E**n mai 2019, à Helsinki, le Président du Congrès a présenté aux ministres des Affaires étrangères la contribution du Congrès à la réflexion sur l'avenir du Conseil de l'Europe. Ce texte, adopté par le Congrès en avril 2019, rappelle que la démocratie locale et régionale est un pilier essentiel de la démocratie européenne et que, face aux crises démocratiques, les institutions locales occupent une place stratégique pour reconstruire le lien entre les citoyens et les institutions qui les représentent. Le président a suggéré que les ministres des Affaires étrangères incorporent dans leur réflexion la proposition du Congrès de repenser le modèle organisationnel des territoires européens, soulignant que l'avenir de la santé démocratique de l'Europe dépendait de la capacité collective à développer un nouveau pacte socioterritorial.

■ Dans ce contexte, le Congrès a continué, dans son message politique et ses travaux, d'œuvrer à la réalisation du Programme de l'ONU de développement durable à l'horizon 2030. La localisation des objectifs de développement durable (ODD) aux niveaux local et régional, en particulier, est cruciale pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 par les États membres. Pour le Congrès, le concept de durabilité inclut aussi les dimensions démocratique, sociale et économique, en se fondant sur des principes essentiels :

- ▶ la réalisation des ODD est une responsabilité partagée de tous les niveaux de la gouvernance ;
- ▶ les collectivités locales et régionales doivent être dotées de véritables compétences et d'une autonomie financière ;
- ▶ les citoyens doivent toujours occuper une place centrale dans les actions.

■ Tel a été le message du Congrès dans ses activités de 2019, notamment lors d'un séminaire organisé à Metz en octobre sur le thème « La démocratie locale face aux exigences du développement durable et du climat ».

■ En juin 2019, le Congrès et le Comité européen des régions ont organisé à Bruxelles un événement conjoint à l'occasion de leur 25<sup>e</sup> anniversaire. Ils ont tenu une conférence sur le thème « La valeur ajoutée des collectivités locales et régionales dans l'unification de l'Europe », incluant un groupe de discussion sur la contribution locale et régionale à la mise en œuvre des politiques nationales des États membres. Les participants ont souligné les synergies entre les travaux des deux institutions visant à renforcer l'autonomie locale et la démocratie régionale.

■ En septembre 2019, le Congrès a organisé un séminaire sur son histoire, ses réalisations et ses perspectives à l'occasion du 70<sup>e</sup> anniversaire du Conseil de l'Europe. Ce séminaire a réuni d'anciens présidents et le Bureau actuel du Congrès, afin d'évoquer les principales réalisations du Congrès en termes de promotion de la démocratie locale et régionale, ainsi que les menaces qui pèsent sur son avenir, en particulier pour ce qui concerne ses ressources et sa place au sein du Conseil de l'Europe.

■ Le Président du Congrès a publié plusieurs déclarations après les élections locales tenues en Turquie le 31 mars 2019 (qui ont fait l'objet d'une mission d'observation du Congrès), soulignant en particulier que « le recours excessif à des procédures judiciaires à l'encontre d'élus locaux turcs et leur remplacement par des responsables nommés portent gravement atteinte au choix démocratique des citoyens turcs et au bon fonctionnement de la démocratie locale en Turquie ».



**Ignacio Sánchez Amor**, secrétaire d'État à la Politique territoriale de l'Espagne, 36<sup>e</sup> session du Congrès (Strasbourg, 2 avril 2019)

Le Président du Congrès, **Anders Knape**, rencontre le Président de la République française, **Emmanuel Macron**, à l'occasion de la célébration du 70<sup>e</sup> anniversaire du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 1<sup>er</sup> octobre 2019)



À la suite des élections municipales tenues en Fédération de Russie le 8 septembre 2019, le président a insisté sur l'importance du cadre démocratique pour garantir des élections véritablement libres et équitables, notamment du point de vue de l'inscription des candidats indépendants.

Parmi les autres activités du Congrès en 2019 figuraient la rencontre du Président du Congrès avec le Premier ministre espagnol en février ; la visite à haut niveau effectuée en avril au Bélarus, au cours de laquelle le Président du Congrès a rencontré le Président de la République du Bélarus, Alexander Loukachenko ; la participation du Président du Congrès, en juillet, au Forum politique à haut niveau des Nations Unies sur le développement durable, au cours duquel il a rencontré le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres ; sa participation, en septembre, au Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'ONU ; en septembre également, la déclaration du Bureau sur l'octroi de ressources suffisantes pour les activités du Congrès ; et l'octroi au Maroc et à la Tunisie du statut de partenaire pour la démocratie locale, qui permet à des délégations d'élus locaux et régionaux de ces deux pays de participer aux sessions du Congrès.

## ACTIVITÉS STATUTAIRES DU CONGRÈS EN 2019

Le Congrès est une assemblée politique composée d'élus des collectivités locales et régionales. Il assure la représentation du niveau local et régional à l'échelle européenne, ainsi que sa participation active aux travaux du Conseil de l'Europe.

Le Congrès s'emploie à promouvoir une véritable démocratie au plus près des citoyens, l'autonomie locale et une attention renouvelée pour le rôle des collectivités locales et régionales. Par son action, il contribue à renforcer la qualité de la démocratie dans ce domaine.

Le Congrès se réunit en session deux fois par an ; ses Chambres et ses trois commissions tiennent deux réunions annuelles.

Les deux sessions de 2019 ont eu pour thème général « Des maires pour la sauvegarde de la démocratie » avec des débats sur les difficultés rencontrées par les élus locaux et régionaux, et sur leurs conditions de travail. D'autres débats thématiques ont porté

notamment sur le gouvernement ouvert, la fracture ville/campagne, l'indemnisation financière des élus locaux et régionaux, la répartition équitaine de l'impôt dans les zones transfrontalières, l'usage des langues par les pouvoirs locaux et régionaux, la cybersécurité des villes intelligentes, la dimension régionale pour l'Europe de demain et la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

Le Congrès a en outre adopté un « Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel », destiné à améliorer l'efficacité du processus participatif et à garantir son accessibilité pour tous les citoyens.

Lors de ses deux sessions plénières, le Congrès a invité de jeunes délégués d'une quarantaine d'États membres à participer à ses débats, comme il le fait depuis octobre 2014, dans le cadre de son initiative « Rajeunir la politique » destinée à promouvoir la participation des jeunes aux niveaux local et régional. De nombreux projets locaux mis en œuvre par de jeunes délégués au cours de l'année ont été présentés aux membres du Congrès.

## SUIVI DE LA CHARTE EUROPÉENNE DE L'AUTONOMIE LOCALE

Les activités de suivi du Congrès sont fondées sur la Charte européenne de l'autonomie locale (STE n° 122, la charte), une convention contraignante du Conseil de l'Europe par laquelle les 47 États membres du Conseil de l'Europe se sont engagés à respecter les droits et responsabilités des collectivités locales, et à œuvrer à l'application du principe de subsidiarité.

En 2019, des délégations du Congrès ont examiné la situation de la démocratie locale et régionale en Fédération de Russie, en Bosnie-Herzégovine, en Hongrie, en Arménie, au Portugal, en Autriche et en Turquie ; entrepris une mission d'enquête en Lettonie et effectué une visite postsuivi en Moldova. Le Congrès a adopté des recommandations sur la situation de la démocratie locale et régionale en Slovaquie, Lituanie, Géorgie, Pologne et République de Moldova.

Le Congrès mène également des missions afin d'observer des élections locales/régionales sur invitation des autorités nationales. Ces missions sont complémentaires du suivi politique de la charte. En 2019, le Congrès a déployé de telles missions en Pologne, Slovaquie,



**Xavier Cadoret**, président de la Chambre des pouvoirs locaux (Strasbourg, 31 octobre 2019)

Intervention de **Souad Ben Abderrahim**, maire de Tunis et présidente de la Fédération nationale des villes tunisiennes (FNVT), lors d'un débat sur le Partenariat Sud-Med à la 37<sup>e</sup> session du Congrès (Strasbourg, 30 octobre 2019)



Turquie et République de Moldova, ainsi qu'une mission préparatoire à Sarajevo et Mostar (Bosnie-Herzégovine), avant les élections locales prévues en octobre 2020.

## PROGRAMMES SUR LE TERRAIN

Le Congrès est également un organe opérationnel, qui met en œuvre la dimension locale et régionale des plans d'action du Conseil de l'Europe, qu'ils soient déployés pour des États membres spécifiques ou dans le cadre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines. Ces activités soutiennent la mise en œuvre des recommandations du Congrès pour une meilleure application de la Charte européenne de l'autonomie locale et d'autres recommandations thématiques, par exemple sur la consultation des autorités locales et régionales, sur l'éthique publique, la transparence du gouvernement et l'intégrité politique.

Une approche centrée sur les échanges entre pairs avec des membres du Congrès permet sur le terrain de partager des expériences et des pratiques innovantes en matière de gouvernance, soutenant ainsi les élus locaux et régionaux, et leurs associations, en tant que moteurs du changement.

En 2019, le Congrès a mené des activités en Arménie, en Ukraine et en Géorgie, ainsi qu'au Maroc et en Tunisie. Un nouveau projet visant à « Renforcer l'Association des communes d'Arménie et une gouvernance locale transparente et participative en Arménie » a été lancé en juillet 2019, avec pour objectif d'aider les autorités nationales et locales à prévenir la corruption et à promouvoir l'éthique publique et l'intégrité politique dans les communautés fusionnées d'Arménie. Le Congrès a également poursuivi son projet sur le « Renforcement de la démocratie et de la confiance au niveau local en Ukraine » lancé en juillet 2018. Dans ce contexte, plus de 500 maires et conseillers ukrainiens ont amélioré leurs connaissances en matière de transparence, de gouvernement ouvert, d'e-gouvernance et d'intégration de la dimension de genre au niveau local, grâce à une série de tables rondes et de visites d'étude. L'accent a également été mis sur le renforcement de la protection des droits de l'homme au niveau local, en partenariat avec le bureau du médiateur en Ukraine et le bureau du défenseur public en Géorgie. À la suite des activités pertinentes de promotion de la Recommandation 419 (2018) du Congrès sur le droit de

vote au niveau local, élément de l'intégration durable des migrants et des personnes déplacées dans les communes et régions d'Europe, le Code électoral de l'Ukraine approuvé en décembre 2019 comprend des dispositions visant à garantir la pleine participation des personnes déplacées aux futures élections locales.

En avril 2019, le Congrès a organisé à Minsk plusieurs tables rondes sur les solutions pour améliorer l'autonomie locale au Bélarus et renforcer le rôle des associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux, en préparation d'un projet proposé au titre du nouveau plan d'action du Conseil de l'Europe pour ce pays.

## OUTILS PRATIQUES

Nombre d'activités du Congrès produisent des résultats concrets à un stade ultérieur, par exemple sous la forme de rapports, de recommandations, de manifestations communes, de manuels ou de boîtes à outils.

En 2019, le Congrès a produit plusieurs publications et outils en ligne destinés à aider les élus locaux et régionaux à remplir leurs obligations et responsabilités sur le terrain.

Il a lancé la base de données en ligne CARTA-MONITOR, qui présente les rapports de suivi du Congrès et permet à chacun de consulter des analyses et des études sur la mise en œuvre des dispositions de la charte par les États membres.

Le Congrès a aussi publié la première brochure de la collection « Élections démocratiques », sur « Le droit de vote au niveau local pour l'intégration des migrants et des personnes déplacées ». Fondée sur un rapport du Congrès, cette brochure vise à encourager la participation aux élections locales, conçue comme un facteur essentiel pour l'intégration des populations qui résident ailleurs que dans leur lieu d'origine.

Le Congrès a également lancé une collection « Éthique publique », qui inclut six guides pratiques fondés sur des rapports adoptés par le Congrès et ayant pour thèmes les conflits d'intérêts, la transparence des marchés publics, transparence et gouvernement ouvert, ressources administratives et élections équitables, la lutte contre le népotisme et la protection des lanceurs d'alerte.



Visite de **S.A.R. le prince héritier de Norvège**  
à la Cour européenne des droits de l'homme  
(Strasbourg, 18 mars 2019)

# Cour européenne des droits de l'homme

*echr.coe.int*

La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme dans les 47 États membres du Conseil de l'Europe. Chaque citoyen de ces pays peut porter plainte devant la Cour de Strasbourg dès lors que toutes les voies de recours ont été épuisées dans l'État membre concerné.

**Président de la Cour: Guido Raimondi (Italie, jusqu'en mai 2019)  
Linos-Alexandre Sicilianos (Grèce, depuis mai 2019)**

## 60<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Le 21 janvier 1959, les premiers juges de la Cour européenne des droits de l'homme (la Cour) furent élus par l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et, le 23 février de la même année, la Cour tint sa première session. Le 60<sup>e</sup> anniversaire de la Cour a été célébré tout au long de l'année 2019 par un certain nombre d'événements importants.

Le 23 janvier 2019, l'ancien président de la Cour, Guido Raimondi, et le président de la République de Finlande, Sauli Niinistö, ont inauguré une exposition intitulée « La Finlande présente les 60 ans de la Cour européenne des droits de l'homme ». Organisée dans le cadre de la présidence finlandaise du Comité des Ministres, l'exposition comprenait une série de panneaux illustrant les grandes étapes de l'histoire de la Cour. En juin 2019, Linos-Alexandre Sicilianos, Président de la Cour, et M<sup>me</sup> Amélie de Montchalin, secrétaire d'État auprès du ministre français de l'Europe et des Affaires étrangères, chargées des affaires européennes, ont inauguré une exposition intitulée « La France et la Cour européenne des droits de l'homme », dans le cadre de la présidence française du Comité des Ministres. Cette exposition retraçait l'historique des relations entre la Cour et la France, soulignant notamment le rôle majeur joué par plusieurs personnalités françaises dans l'élaboration de la Convention européenne des droits de l'homme (STE n° 5, la Convention), et présentant des arrêts emblématiques prononcés contre la France ainsi que l'impact qu'ils ont pu avoir au niveau national.

Un autre événement marquant de ce 60<sup>e</sup> anniversaire a été la journée portes ouvertes au Palais des droits de l'homme le 5 mai 2019. Le bâtiment emblématique de la Cour, normalement fermé aux visiteurs, n'avait pas été ouvert au public depuis dix ans. Le célèbre illustrateur et graphiste français, Monsieur Z, a réalisé une affiche du Palais des droits de l'homme, qui a été distribuée aux visiteurs.

Dans un message écrit pour célébrer cet anniversaire, le Président de la Cour, Linos-Alexandre Sicilianos, a fait part de ses réflexions sur la force du système européen de protection des droits de l'homme et l'importance de la jurisprudence de la Cour pour la paix et la stabilité en Europe. Ce message a été publié sur le site de la Cour.

## COOPÉRATION RENFORCÉE AVEC DES GROUPES D'EXPERTS ET ORGANES DE SURVEILLANCE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Tout au long de l'année 2019, un certain nombre de rencontres entre les juges de la Cour et divers organes de surveillance et groupes d'experts du Conseil de l'Europe ont été organisées, par exemple avec le Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO), le Comité pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT), la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), le Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (FCNM), la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) et le Conseil consultatif de juges européens (CCJE). L'idée qui sous-tend ces initiatives est de systématiser un échange de vues régulier, de renforcer la compréhension réciproque et de mettre en œuvre une coopération concrète. Des personnes de contact au sein du greffe sont en cours de désignation pour une coopération régulière avec ces organes.





**Première session de la Cour**  
(Strasbourg, 23 février 1959)



**Pedro Sánchez**, Premier ministre de l'Espagne, et **Guido Raimondi**, Président de la Cour européenne des droits de l'homme (Strasbourg, 7 février 2019)

## DIALOGUE ENTRE LES JUGES

— L'année 2019 a été marquée par un nombre important de visites des cours supérieures nationales au Conseil de l'Europe. On peut citer notamment la Cour constitutionnelle de la Fédération de Russie, la Cour constitutionnelle et la Cour de cassation turques, le Conseil d'État français, la Cour constitutionnelle croate, la Cour constitutionnelle et le Tribunal suprême espagnols, la Cour constitutionnelle fédérale et le Tribunal fédéral du travail allemands, le Tribunal supérieur de justice de la Principauté d'Andorre, la Haute Cour de cassation et de justice roumaine, la Cour suprême d'Ukraine, le Premier président de la Cour de cassation française et les présidents des cours supérieures de la République tchèque. Les 12 et 13 septembre 2019, le Président de la Cour, accompagné d'une délégation de juges, a participé à la Conférence des chefs des cours suprêmes des États membres du Conseil de l'Europe. La Cour a également reçu des délégations de juges provenant de cours supérieures situées hors de l'espace juridique du Conseil de l'Europe, comme la Cour suprême d'Israël.

— Une date importante dans le calendrier de la Cour a été la visite de travail, le 21 octobre 2019, d'une délégation de juges de la Cour de justice de l'Union européenne, conduite par son Président, Koen Lenaerts. Les juges invités ont pris part à une table ronde avec des juges et des agents du greffe de la Cour. Les discussions ont porté sur la jurisprudence récente des deux juridictions et sur les évolutions dans les deux systèmes juridiques.

— Le Réseau des cours supérieures s'est considérablement agrandi en 2019 et compte désormais 86 juridictions membres provenant de 39 États membres ; ce qui en fait, sans aucun doute, le réseau de juridictions supérieures le plus important au monde.

## COOPÉRATION AVEC LES COURS RÉGIONALES DES DROITS DE L'HOMME

— La Cour continue à entretenir des relations étroites et constructives avec la Cour interaméricaine des droits de l'homme et la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, en particulier depuis la déclaration dite « de San José », signée en 2018. Selon cette déclaration, le but de la coopération entre ces juridictions est d'institutionnaliser le dialogue et d'organiser des rencontres tripartites régulières. Si chacune de ces cours travaille dans une région différente et voit les évolutions intervenues dans le monde sous un angle qui lui est propre, elles partagent toutes des valeurs communes. Cette coopération est le signe que les droits de l'homme sont véritablement universels.

— En octobre 2019, le premier Forum des cours régionales des droits de l'homme a réuni ces trois juridictions à Kampala, en Ouganda. À cette occasion, la Cour a été représentée par la vice-présidente de l'époque, Angelika Nussberger, et le juge Arnfinn Bardsen. Les discussions ont porté sur les différents systèmes d'indemnisation ainsi que sur l'exécution des arrêts des cours. Il a été convenu que la deuxième rencontre du Forum des cours régionales des droits de l'homme se tiendrait à la Cour européenne des droits de l'homme en mars 2021, dans le cadre de la présidence allemande du Comité des Ministres.

## INNOVATIONS PROCÉDURALES ET AMÉLIORATION DES MÉTHODES DE TRAVAIL

— Le défi le plus important pour la Cour est certainement celui posé par le nombre d'affaires pendantes qui ne peuvent pas être traitées par un comité de trois juges en raison de leur complexité ou du caractère nouveau de la question posée. L'objectif de la Cour est de faire en sorte qu'elle puisse consacrer suffisamment de temps à celles de ces affaires qui sont les plus importantes et



**Signature d'un protocole d'accord lors du Forum des cours régionales des droits de l'homme.**

**Eduardo Ferrer Mac-Gregor Poisot** (Président de la Cour interaméricaine des droits de l'homme), **Sylvain Oré** (Président de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples), **Angelika Nussberger** (Vice-présidente de la Cour européenne des droits de l'homme) (Kampala, 29 octobre 2019)

les plus complexes, et assurer leur traitement en temps utile. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Cour a introduit une procédure non contentieuse dès la communication de l'affaire, c'est-à-dire le moment où il est donné connaissance de la requête au gouvernement défendeur. Ce mécanisme encourage les parties à parvenir à un règlement amiable dans le but de réduire les délais de traitement des affaires et d'assurer un règlement plus rapide du litige. La phase de test de la nouvelle procédure a été prolongée jusqu'à la fin de l'année 2020.

**POINTS FORTS DE LA JURISPRUDENCE EN 2019**

■ En réponse à la première demande d'avis consultatif soumise en vertu du Protocole n° 16 à la Convention (STCE n° 214) par la Cour de cassation française le 12 octobre 2018, la Cour a rendu son avis le 10 avril 2019<sup>4</sup>. Les questions examinées étaient celle de la vie privée d'un enfant né d'une gestation pour autrui pratiquée à l'étranger et celle de la reconnaissance d'un lien juridique entre cet enfant et la mère d'intention avec laquelle il n'a pas de lien génétique. La Cour a conclu que le droit au respect de la vie privée de l'enfant, au sens de l'article 8, ne requiert pas que cette reconnaissance se fasse par la transcription sur les registres de l'état civil de l'acte de naissance légalement établi à l'étranger; elle peut se faire par une autre voie, telle que l'adoption de l'enfant par la mère d'intention, à la condition que les modalités prévues par le droit interne garantissent l'effectivité et la célérité de sa mise en œuvre, conformément à l'intérêt supérieur de l'enfant. Quelques mois après l'avis consultatif rendu par la Cour, l'assemblée plénière de la Cour de cassation française a choisi la transcription sur les registres de l'état civil

4. Avis consultatif relatif à la reconnaissance en droit interne d'un lien de filiation entre un enfant né d'une gestation pour autrui pratiquée à l'étranger et la mère d'intention [GC], Demande n° P16-2018-001, Cour de cassation française, 10 avril 2019.



**Ion Chicu**, Premier ministre de Moldova, et **Linos-Alexandre Sicilianos**, Président de la Cour européenne des droits de l'homme (Strasbourg, 16 décembre 2019)

français de l'acte de naissance établi à l'étranger afin de reconnaître le lien de filiation entre un enfant né d'une gestation pour autrui pratiquée à l'étranger et sa mère d'intention. Elle est ainsi allée plus loin que l'avis de la Cour. C'est un exemple parfait de l'approche fondée sur le dialogue qui a été établie par le Protocole n° 16.

■ Une demande d'avis consultatif a été soumise le 2 septembre 2019 par la Cour constitutionnelle arménienne et acceptée le 2 octobre 2019 par le collège de la Grande Chambre. Dans ses questions, la Cour constitutionnelle a demandé à la Cour européenne des précisions sur certains aspects de l'article 7 (pas de peine sans loi) de la Convention européenne, notamment quant à la notion de « loi » au sens de cette disposition, ainsi qu'à celles de sécurité juridique, d'accessibilité, de prévisibilité et de stabilité de la loi, et au principe de non-rétroactivité de la loi pénale. Cette demande est actuellement pendante devant la Cour.

■ Dans l'arrêt *Ilgar Mammadov c. Azerbaïdjan*, 29 mai 2019, la Cour a eu à examiner pour la première fois une demande dans le cadre d'une procédure en manquement. Par cette procédure prévue à l'article 46, paragraphe 4, de la Convention, la Cour est appelée à déterminer si un État a rempli l'obligation qui lui incombe au titre de l'article 46, paragraphe 1, de se conformer à un arrêt définitif de la Cour. La question principale était de savoir s'il y avait eu manquement de la part de la République d'Azerbaïdjan à son obligation d'adopter les mesures individuelles nécessaires pour se conformer à l'arrêt de la Cour et remédier à la violation constatée de l'article 18 de la Convention combiné avec l'article 5. La Cour a conclu que l'Azerbaïdjan avait manqué à son obligation découlant de l'article 46, paragraphe 1, de se conformer à l'arrêt *Ilgar Mammadov c. Azerbaïdjan*, rendu le 22 mai 2014.

■ Le rapport annuel de la Cour 2019<sup>5</sup> contient une sélection opérée par le jurisconsulte des arrêts et décisions les plus importants rendus par la Cour en 2019.

5. <https://www.echr.coe.int/Pages/home.aspx?p=court/annualreports&c&c=fr>



**Dunja Mijatović**, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, et **S.A.R. le prince héritier de Norvège** (Strasbourg, 18 mars 2019)

# Commissaire aux droits de l'homme

Des informations détaillées sur les activités menées par le Commissaire en 2019 sont disponibles sur son site internet : [www.coe.int/web/commissioner/](http://www.coe.int/web/commissioner/)

Compte Twitter du Commissaire : @CommissionerHR

**La Commissaire aux droits de l'homme, Dunja Mijatović, se penche et attire l'attention, en toute indépendance, sur les violations des droits de l'homme en Europe.**

La Commissaire aux droits de l'homme, Dunja Mijatović, a effectué 8 visites et missions en 2019, et publié 5 rapports, 1 memorandum et 12 lettres adressées à des gouvernements et à des parlements.

## SUIVI PAR PAYS

Le 15 janvier, la Commissaire a rendu public un échange de lettres avec le Premier ministre de la République tchèque, Andrej Babiš, et le ministre de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports, Robert Plaga. Dans sa lettre, la Commissaire appelait les autorités à veiller à ce que les changements législatifs ne nuisent pas aux efforts déployés en faveur de l'éducation inclusive.

La Commissaire s'est adressée à la Commission des égalités et des droits de l'homme du Parlement écossais au sujet d'un projet de loi concernant l'âge de la responsabilité pénale. Dans sa lettre rendue publique le 16 janvier, elle a apporté des éclaircissements sur la demande qu'elle avait déjà faite au gouvernement de porter l'âge de la responsabilité pénale à 14 ans au minimum.

Le 28 janvier, la Commissaire a effectué une mission à Paris, qui était centrée sur les événements liés au mouvement des « gilets jaunes ». Dans le memorandum publié le 26 février, elle a recommandé aux autorités françaises de mieux respecter les droits de l'homme au cours des opérations de maintien de l'ordre et de ne pas apporter de restrictions excessives à la liberté de réunion pacifique à travers le projet de loi visant à renforcer et à garantir l'ordre public lors des manifestations.

Dans le rapport sur l'Arménie publié le 29 janvier, elle recommande de prendre des mesures pour améliorer les droits des femmes, la protection des groupes défavorisés ou vulnérables et l'établissement des responsabilités pour les violations des droits de l'homme commises dans le passé.

Le 7 février, la Commissaire a rendu publique une lettre adressée au Premier ministre italien, Giuseppe Conte, dans laquelle elle demandait au Gouvernement italien de préciser quelles mesures il avait l'intention de prendre pour assurer la continuité de services essentiels pour les demandeurs d'asile et les bénéficiaires d'une protection.

Le 11 février, elle a terminé une visite de cinq jours en Hongrie. Le rapport, publié le 21 mai, porte essentiellement sur la protection des réfugiés, l'espace laissé à la société civile, l'indépendance de la justice et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le 28 février, la Commissaire a publié le rapport sur sa visite de novembre 2018 en Roumanie. Elle encourage vivement les autorités roumaines à améliorer la mise en œuvre des lois et à prévoir des fonds suffisants pour protéger efficacement les droits des personnes handicapées et pour protéger les femmes contre la violence.

**Exposition «Cartooning for Peace»,**  
inauguration de la fresque –  
**Discours de Dunja Mijatović,**  
Commissaire aux droits de l'homme  
(Strasbourg, 6 novembre 2019)



■ Du 11 au 15 mars, la Commissaire a effectué une visite en Pologne. Dans le rapport sur cette visite, publié le 28 juin, elle demande instamment aux autorités polonaises de prémunir les juges contre les pressions, de protéger activement les droits des femmes et de renforcer les politiques de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

■ Dans une lettre adressée à la ministre de la Justice de la Serbie, Nela Kuburović, rendue publique le 15 mai, la Commissaire invitait les autorités à reconsidérer le projet de loi instaurant la peine de réclusion à vie sans possibilité de libération conditionnelle pour les personnes reconnues coupables de certaines des infractions les plus graves.

■ Le 23 mai, la Commissaire a rendu publique une lettre adressée à la présidente de la commission de l'intérieur et du territoire du Parlement allemand, Andrea Lindholz, dans laquelle elle exhortait le parlement à renforcer les garanties des droits de l'homme dans un projet de loi visant à améliorer la mise en œuvre des expulsions de migrants.

■ Le 27 mai, la Commissaire a rendu publique une lettre adressée au président du Sénat polonais, Stanislaw Karczewski, dans laquelle elle regrettait l'adoption, par les deux chambres du parlement, d'une loi sur la réclusion à perpétuité.

■ Le 8 juillet, à l'issue d'une visite de cinq jours en Turquie, la Commissaire exhortait les autorités à mettre fin à l'arbitraire dans le système judiciaire et à protéger les défenseurs des droits de l'homme.

■ Le 12 juillet, la Commissaire a achevé une visite de quatre jours en Azerbaïdjan. Le rapport de cette visite, publié le 11 décembre, souligne la nécessité de protéger la liberté d'expression, d'améliorer l'accès aux avocats et de protéger les droits des personnes déplacées dans le pays.

■ Le 5 août, la Commissaire a rendu publique une lettre adressée au ministre de l'Intérieur de la Fédération de Russie, Vladimir Kolokoltsev, dans laquelle elle recommandait aux autorités russes de veiller à ce que les droits de l'homme soient respectés dans le cadre des mesures de maintien de l'ordre appliquées lors de rassemblements.

■ Le 19 septembre, la Commissaire a rendu public un échange de lettres avec le Premier ministre de Malte, Joseph Muscat. Dans sa lettre, elle recommandait de mettre un terme aux procédures maintenues contre la famille de Daphne Caruana Galizia après le décès de la journaliste.

■ Le 31 octobre, la Commissaire a achevé une visite de cinq jours en Grèce, au cours de laquelle elle s'est rendue dans des structures d'accueil situées à Lesbos, Samos et Corinthe. Elle a exhorté les autorités à transférer d'urgence les demandeurs d'asile se trouvant sur les îles de la mer Égée et à améliorer les conditions de vie dans les structures d'accueil.

**Des migrants se réchauffent autour d'un feu, dans une des tentes du camp Vučjak en Bosnie-Herzégovine**  
(Vučjak, 25 novembre 2019)  
© Damir Sagolj/Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe



■ Le 2 décembre, après une visite de cinq jours en Bulgarie, elle a appelé les autorités à enrayer la propagation d'allégations préjudiciables aux droits de l'homme et à combattre plus activement le discours de haine et la violence domestique.

■ Le 26 novembre, la Commissaire a rendu publique une lettre adressée au Conseil national de la République slovaque dans laquelle elle invitait cette institution à rejeter une proposition de loi qui limiterait l'accès à un avortement sécurisé et légal.

■ Le 29 novembre, elle a rendu public un échange de lettres avec le Gouvernement maltais concernant l'enquête sur le meurtre de la journaliste Daphne Caruana Galizia. La Commissaire a appelé le gouvernement à éviter toute action qui empêcherait l'enquête d'être pleinement indépendante ou d'être perçue comme telle.

■ Le même jour, elle a rendu publique une lettre adressée au président de la Chambre des représentants du Parlement de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, M. Mirsad Zaimović, dans laquelle elle encourageait le parlement à discuter de la désinstitutionnalisation des enfants en situation de handicap et à développer des propositions concrètes pour progresser sur ce front.

■ Le 3 décembre, la Commissaire a rendu public un échange de lettres avec le ministre grec de la Protection des citoyens, Michalis Chrysochoidis, et le ministre délégué à la Politique migratoire de la Grèce, Georgos Koumoutsakos, au sujet des projets visant à transférer les migrants des îles de la mer Égée vers le continent et à créer des centres d'accueil fermés sur ces îles.

■ Le 6 décembre, à l'issue d'une mission de quatre jours en Bosnie-Herzégovine, la Commissaire a appelé les autorités à fermer le camp de Vučjak et à prendre des mesures concrètes pour améliorer le traitement des migrants dans le pays.

## ACTIVITÉS THÉMATIQUES

■ L'activité de la Commissaire avait pour thèmes principaux la protection et la promotion des droits des migrants, des Roms, des femmes, des personnes LGBTI, des défenseurs des droits de l'homme, des enfants et des personnes handicapées. Elle a aussi travaillé sur des questions concernant le racisme, l'indépendance de la justice, la lutte contre le terrorisme, la liberté d'expression et la liberté de réunion pacifique, ainsi que l'intelligence artificielle et la justice transitionnelle.

■ Le 22 janvier, la Commissaire Dunja Mijatović et les commissaires précédents, à savoir Álvaro Gil-Robles, Thomas Hammarberg et Nils Muižnieks, ont réfléchi ensemble à l'évolution des droits de l'homme, lors d'un débat organisé à l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire du bureau. Il a été question des défis actuels et des mesures à prendre pour défendre et renforcer la protection des droits de l'homme en Europe.



Les précédents et l'actuelle Commissaires lors des célébrations du 20<sup>e</sup> anniversaire du Bureau du Commissaire aux droits de l'homme: **Álvaro Gil-Robles, Thomas Hammarberg, Nils Muižnieks et Dunja Mijatović**, (Strasbourg, 22 janvier 2019)

■ Au cours de l'année, la Commissaire a présenté des observations écrites dans cinq affaires déferées à la Cour européenne des droits de l'homme. Le 10 janvier, elle a rendu publiques ses observations concernant l'affaire *Kavala c. Turquie*, qui porte sur l'arrestation et la détention d'un militant de la société civile et défenseur des droits de l'homme en Turquie.

■ Le 8 février, elle est intervenue dans l'affaire *M.A. c. Danemark*, qui concerne la décision de rejeter une demande de regroupement familial formée par un bénéficiaire d'une protection temporaire au motif que celui-ci n'avait pas de permis de séjour depuis trois ans.

■ Le 3 juin, M<sup>me</sup> Mijatović est intervenue dans l'affaire *Dabo c. Suède*, qui concerne le refus d'autoriser des membres de la famille du requérant, qui avait obtenu le statut de réfugié en Suède, à le rejoindre dans le cadre d'un regroupement familial.

■ Une autre tierce intervention, rendue publique le 22 novembre, concernait l'affaire *S.S. et autres c. Italie*. Cette affaire porte sur l'interception et le sauvetage d'un bateau en détresse en Méditerranée, à bord duquel se trouvaient environ 150 personnes qui avaient quitté la Libye, et sur les violations des droits de l'homme qui auraient résulté de cette opération.

■ La dernière intervention a été rendue publique le 25 novembre. Ces observations avaient été présentées dans l'affaire *Wikimedia Foundation, Inc. c. Turquie*, qui concerne le blocage d'une encyclopédie en ligne, gratuite, multilingue et collaborative, hébergée par l'auteur de la requête, une organisation à but non lucratif.

■ Par ailleurs, la Commissaire a publié deux recommandations. La première, intitulée « Décoder l'intelligence artificielle : 10 mesures pour protéger les droits de l'homme » et publiée le 15 mai, propose aux autorités nationales des moyens d'exploiter au mieux le potentiel des systèmes d'intelligence artificielle tout en évitant ou en atténuant leurs effets négatifs sur la vie et les droits des personnes.

■ La seconde, intitulée « Sauver des vies. Protéger les droits » et publiée le 18 juin, s'intéresse à la manière dont les pays européens traitent la question des migrations en Méditerranée. Cette recommandation vise à aider les États membres à repenser leur stratégie pour la rendre conforme aux droits de l'homme.



**La Commissaire avec des enfants dans une colonie de personnes déplacées, dans les anciens dortoirs de l'Université technique du district de Yasamal en Azerbaïdjan (Bakou, 9 juillet 2019)**

■ En 2019, la Commissaire a publié sept articles dans le Carnet des droits de l'homme, couvrant des sujets tels que la liberté de réunion pacifique, les langues minoritaires, la traite des êtres humains, l'indépendance de la justice, l'environnement, le profilage ethnique et les droits des Roms. En outre, la Commissaire a continué à s'adresser à la presse et au grand public, dans ses tribunes, discours et déclarations, mais aussi grâce à une intense activité sur les réseaux sociaux, notamment sur son compte Twitter (@CommissionerHR).



**Cérémonie à l'occasion du 30<sup>e</sup> anniversaire du Comité européen pour la prévention de la torture (CPT) – Dunja Mijatović, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 4 novembre 2019)**



**Anna Rurka**, Présidente  
de la Conférence des OING  
(Strasbourg, 27 février 2019)



**Adoption du Code révisé de bonne pratique pour la participation  
civile au processus décisionnel et ouverture de l'exposition photo  
sur les femmes migrantes offerte par la Conférence des OING –**  
Anna Rurka, Présidente de la Conférence des OING  
(Strasbourg, 30 octobre 2019)



# Conférence des organisations internationales non gouvernementales (OING)

Pour de plus amples informations, consultez le site [www.coe.int/fr/web/ingo](http://www.coe.int/fr/web/ingo)  
Twitter: @CoE\_NGO – Facebook: @CONFINGO

**Présidente de la Conférence des OING: Anna Rurka (Pologne)**

## LA VOIX DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AU CONSEIL DE L'EUROPE

**E**n 2019, la Conférence des OING a poursuivi le travail entrepris en 2018 sur le renforcement de son efficacité et de sa responsabilité envers ses membres et partenaires, et a adopté son nouveau code de conduite. Elle a poursuivi sa propre réforme afin d'adapter son fonctionnement à l'évolution de l'environnement de l'Organisation. Pour souligner son soutien, elle a adopté une résolution (CONF/PLE(2019) RES1) sur « L'avenir du Conseil de l'Europe: la société civile s'engage ».

■ Dix ans après l'adoption de son Code de bonne conduite pour la participation civile au processus de décision, la conférence a produit, avec le Congrès, une version actualisée du code. Le code révisé a été adopté par la conférence et salué par le Congrès qui a adopté la Résolution 452 (2019) appelant ses membres à approuver le code et à promouvoir sa mise en œuvre par les collectivités locales et régionales dans les États membres du Conseil de l'Europe.

■ La conférence a contribué activement aux travaux des différents comités directeurs intergouvernementaux et a organisé une discussion « Désinformation et fake news » pendant le Forum mondial de la démocratie.

## UNE VOIX SOLIDAIRE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE EUROPÉENNE

■ Conformément à sa priorité de protéger et de renforcer la liberté d'association et les droits associés, et de contribuer à la sécurité démocratique dans les États membres, des délégations de la conférence se sont rendues en Arménie et en Italie. Chaque visite a été l'occasion de rencontrer des représentants de la société civile et des autorités publiques afin d'identifier les bonnes pratiques en matière de participation civile et de soutien public aux ONG, ainsi que de souligner les difficultés et les défis auxquels la société civile est confrontée, notamment en raison d'une législation restrictive ou ambiguë.

■ Le Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG a publié une étude en anglais intitulée *Using Criminal Law to Restrict the Work of NGOs Supporting Refugees and Other Migrants in Council of Europe Member States* (Utilisation du droit pénal pour restreindre le travail des ONG soutenant les réfugiés et autres migrants dans les États membres du Conseil de l'Europe). L'étude examine la situation des ONG qui fournissent une assistance humanitaire et un travail connexe en faveur des réfugiés et autres migrants dans les États membres, et la mesure dans laquelle le droit pénal et son application ont un impact sur l'activité légitime des ONG.

■ La migration était le thème de la session d'octobre de la conférence, qui comprenait la projection du film *Grand H – Notre humanité dans les questions migratoires: pourquoi, pour quoi, jusqu'où?* et une exposition photographique « Portraits de et par des femmes en fuite ».



Rencontre entre le patriarche **Cyrille de Moscou**,  
Fédération de Russie, et **Thorbjørn Jagland**,  
Secrétaire Général du Conseil de l'Europe  
(Strasbourg, 27 mai 2019)



Rencontre entre **George Tsereteli**,  
Président de l'Assemblée parlementaire  
de l'OSCE, et **Marija Pejčinović Burić**,  
Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe  
(Strasbourg, 25 octobre 2019)



Rencontre entre  
**Louise Mushikiwabo**, Secrétaire  
générale de l'Organisation  
internationale de la Francophonie, et  
**Marija Pejčinović Burić**, Secrétaire  
Générale du Conseil de l'Europe  
(Strasbourg, 2 octobre 2019)

# Relations extérieures

www.coe.int/DER

## POLITIQUE DU CONSEIL DE L'EUROPE À L'ÉGARD DES RÉGIONS VOISINES

La politique à l'égard des régions voisines vise à mettre en place un espace juridique commun, fondé sur les valeurs et les instruments du Conseil de l'Europe pour promouvoir la stabilité et la sécurité démocratique en Europe et dans ses régions voisines. La politique a été menée en étroite coopération avec l'Union européenne. La mise en œuvre des *Partenariats de voisinage* avec le Maroc et la Tunisie, les deux principaux partenaires du Conseil de l'Europe, s'est poursuivie. Ces partenariats associent et consolident les deux piliers de la politique – dialogue politique et activités de coopération. La coopération s'est poursuivie avec le Kazakhstan, le Kirghizistan et la Palestine<sup>6</sup> à travers des *Priorités de coopération de voisinage*. Une coopération multiple s'est également développée avec Israël. Les activités régionales et la coopération ad hoc (par exemple en Égypte et en Libye) se sont également développées.

## RELATIONS AVEC L'UNION EUROPÉENNE, LES NATIONS UNIES ET L'OSCE

### Union européenne

Une étroite coopération est plus que jamais nécessaire pour surmonter les défis de plus en plus nombreux, préserver la cohérence et l'efficacité du système européen de protection des droits de l'homme et lutter contre les menaces croissantes qui pèsent sur les institutions démocratiques et sur l'État de droit. Par conséquent, le partenariat stratégique avec l'UE a été renforcé au travers de ses trois piliers – le dialogue politique, la coopération juridique et les projets de coopération. Le dialogue politique de haut niveau a été particulièrement intensif en 2019 pour traiter les principaux défis, notamment dans le domaine de l'État de droit. Par ailleurs, le 31 octobre, l'UE a informé la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe qu'elle était prête à reprendre les négociations en vue de son adhésion à la Convention européenne des droits de l'homme. Comme par le passé, les activités communes ont été menées, pour la plupart, par l'intermédiaire de programmes conjoints dans des États membres du Conseil de l'Europe et dans les régions voisines. Le Bureau de liaison du Conseil de l'Europe à Bruxelles et la délégation de l'UE auprès du Conseil de l'Europe ont en outre facilité le renforcement de la coopération décrite ci-dessus.

6. Cette dénomination ne saurait être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et est sans préjudice de la position de chaque État membre du Conseil de l'Europe sur cette question.

### Nations Unies

Le dialogue politique de haut niveau s'est poursuivi en 2019: en septembre, la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe a participé au segment de haut niveau de la 74<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York et a eu une réunion avec le Secrétaire général des Nations Unies à cette occasion. En décembre, la Secrétaire Générale a rencontré à Vienne le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne (UNOV). La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Conseil des droits de l'homme, l'Examen périodique universel, la condition de la femme et l'intelligence artificielle sont des domaines de coopération importants. L'apatridie et les réfugiés sont d'autres domaines de coopération intense, et le Conseil de l'Europe a participé au 70<sup>e</sup> Comité exécutif du programme du Haut-Commissaire pour les réfugiés consacré à l'apatridie, à Genève en octobre, ainsi qu'au premier Forum mondial des réfugiés à Genève en décembre. La coopération entre les deux organisations a également continué de s'intensifier grâce aux bureaux de liaison du Conseil de l'Europe à Genève et à Vienne.

### OSCE

La coopération avec l'OSCE a porté sur un vaste spectre d'activités relatives à la dimension humaine entre les sièges des deux organisations ainsi que « sur le terrain ». Cette interaction s'étend aux différentes institutions et organes du Conseil de l'Europe et de l'OSCE. En novembre, un échange de lettres dans le but de développer davantage la coopération entre le Conseil de l'Europe et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) a été conclu. Les Bureaux de Liaison du Conseil de l'Europe à Vienne et à Varsovie ont facilité la coopération. Un dialogue de haut niveau s'est développé, en particulier entre les deux secrétaires généraux.

## RELATIONS AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS ET PAYS NON MEMBRES

Le Conseil de l'Europe a maintenu des contacts réguliers ou ad hoc avec d'autres organisations actives dans les domaines des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit, dont l'Organisation internationale de la francophonie, l'Ordre de Malte et IDEA International. Les relations préférentielles et dynamiques entretenues avec les États observateurs (Saint-Siège, Canada, Japon, Mexique et États-Unis) ont été complétées par des relations avec plus de 90 États non membres dans des domaines où l'acquis du Conseil de l'Europe présente un avantage comparatif au niveau mondial.



Visite de **Nikol Pachinian**, Premier ministre de l'Arménie – Rencontre avec **Thorbjørn Jagland**, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe et **Gabriella Battaini-Dragoni**, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 11 avril 2019)

# Affaires politiques

---

**F**aisant suite à une visite du Secrétariat en Azerbaïdjan (Bakou, 6-7 mai 2019), un rapport régulier sur le respect des obligations et engagements pris par le pays vis-à-vis de l'Organisation, couvrant la période de juin 2017 à mai 2019, a été préparé et présenté par le Secrétariat.

■ Les 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> rapports de synthèse réguliers du Secrétaire Général et de la Secrétaire Générale sur le conflit en Géorgie ont été présentés au Comité des Ministres et examinés par ce dernier à deux occasions, en avril et en novembre 2019. Comme précédemment, les rapports dressaient le bilan de la situation en Géorgie faisant suite aux conflits du mois d'août 2008, fournissaient des informations sur les activités connexes du Conseil de l'Europe et proposaient d'autres actions à mettre en œuvre par l'Organisation concernant les mesures de confiance. Les Délégués des Ministres ont pris une décision à la suite de la présentation du rapport susmentionné en avril.

■ Concernant le fonctionnement du point d'information à Minsk, le projet a continué à œuvrer activement à la consolidation de l'action et de la visibilité de l'Organisation dans le pays, par l'organisation et le soutien de plus de 40 événements liés au Conseil de l'Europe, à Minsk et dans certaines régions du pays (exposés, tables rondes, visites et conférences).

■ Plusieurs événements du Conseil de l'Europe coorganisés et soutenus en 2019 par le point d'information à Minsk ont obtenu une forte visibilité dans le pays, notamment : la Conférence biennale sur les traités du Conseil de l'Europe ; une série d'activités concernant le dialogue sur l'abolition de la peine de mort, en particulier la table ronde sur l'opinion publique et l'abolition de la peine de mort au Bélarus ; ainsi que la compétition pour les jeunes sur les droits de l'homme intitulée « Erga Omnes sur le droit du Conseil de l'Europe ».

■ La Direction des affaires politiques a poursuivi la mise en œuvre du programme des mesures de confiance dans les zones sortant d'un conflit ou affectées par un conflit gelé ou prolongé. En 2019, le programme a soutenu la diffusion des normes du Conseil de l'Europe et a contribué au dialogue et au développement des compétences des professionnels issus des régions affectées. Les principaux bénéficiaires du programme étaient des représentants de Tbilissi et de Soukhoumi, des représentants des deux rives du

Nistru/Dniestr en République de Moldova, ainsi que divers représentants locaux et groupes de populations de Bosnie-Herzégovine.

■ Quant au dialogue Tbilissi-Soukhoumi, le programme des mesures de confiance a évolué en termes de diversité des questions thématiques, comme en témoignent la coopération de traducteurs de/vers la langue abkhaze et le dialogue des spécialistes de l'éducation bilingue lors de visite d'étude à Cardiff en janvier 2019. Dans le même temps, le dialogue des médecins et professionnels de santé a été intensifié dans le domaine de la prévention et du traitement des tuberculoses et des co-infections virales, en coopération avec l'Ambassade de France à Tbilissi. Le suivi des initiatives précédentes a été maintenu s'agissant du renforcement des capacités en matière de prévention des drogues, de la lutte contre la violence faite aux femmes, ainsi que du dialogue entre les journalistes. Par ailleurs, la deuxième phase des travaux sur le matériel d'archives a été finalisée avec la publication réussie d'un second ouvrage sur la période de collectivisation du secteur agricole abkhaz dans les années 1930 et par les travaux sur les personnes originaires d'Abkhazie et portées disparues lors de la seconde guerre mondiale.

■ Concernant le programme des mesures de confiance pour les deux rives du Nistru/Dniestr, en 2019, la Direction des affaires politiques a lancé le nouveau segment des activités sur la prévention et traitement des drogues, en coopération avec le Groupe Pompidou. Dans le même temps, la direction a préparé le terrain pour la poursuite d'autres activités du programme des mesures de confiance pour les deux rives du Nistru/Dniestr en 2020, et ce, par son dialogue continu avec les autorités à Chişinău et les interlocuteurs à Tiraspol.

■ Un progrès significatif a été réalisé s'agissant de la coopération entre les sept femmes maires de Bosnie-Herzégovine. À l'occasion de la 37<sup>e</sup> session du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (28-30 octobre 2019), un accord de coopération a été signé par les femmes maires de municipalités des deux côtés de la ligne de partage entre les deux entités. Le partenariat établi avec le réseau de municipalités des deux côtés de la ligne de partage entre les deux entités s'est également intensifié en vue de renforcer le dialogue entre les jeunes et les autorités municipales au niveau local.



**MONEYVAL, 59<sup>e</sup> Session plénière – Michael Stellini**, Secrétaire exécutif adjoint de MONEYVAL, **Elżbieta Frankow-Jaskiewicz**, présidente du bureau MONEYVAL, et **John Ringguth**, coprésident du bureau (Strasbourg, 5 décembre 2019)

**Cérémonie à l'occasion du 30<sup>e</sup> anniversaire du Comité européen pour la prévention de la torture (CPT) – Mykola Gnatovskyy**, Président du CPT (Strasbourg, 4 novembre 2019)



# Droits de l'homme et État de droit

[www.coe.int/t/dgi/default\\_fr.asp](http://www.coe.int/t/dgi/default_fr.asp)

## DROITS DE L'HOMME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN ŒUVRE

### Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme

Le département a continué à assister le Comité des Ministres dans l'examen des bilans d'action présentant les mesures individuelles et générales adoptées par les États défendeurs pour exécuter les arrêts de la Cour, ce qui a permis de clore un total de 2 048 affaires (contre 2 705 en 2018) grâce à l'octroi de réparations individuelles aux requérants et à l'adoption de 212 réformes législatives ou autres visant à résoudre les problèmes structurels révélés par les arrêts de la Cour. Le Département a également assisté le Comité dans le traitement de quelque 1 142 nouvelles affaires reçues de la Cour (1 272 en 2018). À la suite de ces développements, le nombre total d'affaires pendantes a diminué pour atteindre 5 246 (6 151 en 2018), et parmi celles-ci, les affaires concernant des problèmes structurels s'élevaient à 1 206 (1 248 en 2018).

Des activités spécifiques visant à faire avancer l'exécution ont été engagées par le département dans de nombreuses affaires nouvelles ou en suspens. Les pays concernés comprennent, entre autres, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, la Grèce, le Monténégro, la Macédoine du Nord, la Pologne, la Russie, la Serbie et l'Ukraine.

À quelque 130 reprises, les situations d'exécution ont été portées devant le Comité des Ministres pour un examen plus détaillé. En 2019, la Cour a également rendu son arrêt dans la procédure d'infraction engagée contre l'Azerbaïdjan en raison de l'absence de libération du requérant qui avait été emprisonné à la suite d'une procédure pénale que la Cour avait jugée sans fondement juridique et afin de punir le requérant pour avoir critiqué le gouvernement. Suite à l'arrêt de la Cour, l'Azerbaïdjan a indiqué au Comité des Ministres que l'affaire serait à nouveau soumise à la Cour suprême. L'issue est attendue.

Les efforts d'exécution entrepris par les États défendeurs ont notamment abouti à l'adoption de réformes visant à assurer une meilleure protection contre les meurtres et les mauvais traitements par la police en Bulgarie, à de meilleures garanties contre la surveillance induite des demandeurs de prestations d'assurance sociale et à un accès élargi aux tribunaux pour les victimes de l'amiante en Suisse, à la poursuite du développement des registres fonciers et forestiers, et à de meilleures garanties dans les procédures d'expropriation en Grèce, l'introduction d'une possibilité pour les prisonniers à vie d'obtenir une commutation de leur peine en une peine à durée déterminée après en avoir purgé au moins vingt ans en Lituanie, et l'introduction d'un nouveau système de sanctions ouvrant la possibilité pour certains prisonniers en Russie de voter ainsi qu'une réforme de la détention provisoire en Russie. Le Comité des Ministres a également clôturé de nombreuses autres affaires relatives à des questions telles que la non-exécution de décisions judiciaires internes définitives, la durée excessive des procédures judiciaires, la liberté d'expression et les droits de propriété.

### Développement et promotion des droits de l'homme

Le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) a préparé en 2019 les textes suivants :

- ▶ la Recommandation CM/Rec(2019)5 du Comité des Ministres aux États membres sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme dans l'enseignement universitaire et la formation professionnelle ;
- ▶ la Recommandation CM/Rec(2019)6 du Comité des Ministres aux États membres sur le développement de l'institution de l'Ombudsman ;
- ▶ un rapport identifiant les bonnes pratiques et faisant des propositions en vue d'améliorer la mise en œuvre des droits sociaux en Europe ;
- ▶ un guide pratique intitulé « Alternatives à la rétention dans le contexte des migrations : favoriser l'efficacité en termes de résultats ».





**Membres du Comité européen pour la prévention de la torture (CPT)**  
(Strasbourg, 5 mars 2019)

## Mise en œuvre des droits de l'homme au niveau national

Le soutien du Conseil de l'Europe aux États membres a continué de se concentrer sur la mise en œuvre efficace et cohérente de la Convention européenne des droits de l'homme au niveau national. Faciliter l'exécution des arrêts de la Cour européenne et mettre les lois et pratiques nationales en conformité avec les normes du Conseil de l'Europe sont restés des domaines de coopération prioritaires. Des activités visant à soutenir les réformes de la justice pénale, à renforcer les mécanismes nationaux des droits de l'homme et à assurer une application harmonisée des normes européennes dans les juridictions nationales ont été menées en Albanie, en Arménie, en Azerbaïdjan, en Bosnie-Herzégovine, en Géorgie, au Monténégro, en République de Moldova, en Serbie, en Macédoine du Nord, en Fédération de Russie, en Turquie, en Ukraine et au Kosovo<sup>7</sup>. Des activités ont également été menées pour promouvoir les droits de l'homme au Bélarus, en Tunisie et au Maroc. Fin 2019, des programmes de promotion des droits de l'homme ont également débuté dans les cinq États d'Asie centrale.

Parmi les réalisations notables, citons l'évaluation organisationnelle, première du genre, du Bureau du procureur général en Ukraine et la création d'une unité spécialisée dans les droits des femmes au sein des forces armées arméniennes. En Turquie, le Conseil de l'Europe a intensifié sa coopération avec les plus hautes autorités judiciaires pour promouvoir la mise en œuvre des normes de la Convention au niveau national et pour soutenir le mécanisme de plainte individuelle auprès de la Cour constitutionnelle en tant que « recours interne effectif » au sens de l'article 13 de la Convention. Des

7. Toute référence au Kosovo, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, dans le présent document doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo.

modifications juridiques conformes à la Convention ont été introduites en Albanie et en Ukraine. Un soutien a également été apporté aux structures de formation judiciaire dans presque tous les pays susmentionnés.

En 2019, le programme HELP (Human Rights Education for Legal Professionals) d'éducation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit a développé de nouveaux cours sur des questions telles que l'efficacité des enquêtes, des poursuites et des jugements en matière de crimes haineux, le droit de la famille, la prévention de la radicalisation, les preuves dans les affaires de lutte contre le terrorisme, la gestion des détenus étrangers, l'accès des femmes à la justice, les garanties procédurales dans les procédures pénales et les droits des victimes. Le nombre d'utilisateurs de HELP a continué à augmenter pour atteindre 40 000 (contre 6 000 en 2014). Les professionnels du droit ont amélioré leurs capacités et leurs compétences après avoir suivi avec succès les cours HELP, organisés avec les écoles de magistrature et les barreaux, en grande partie grâce à des projets HELP ciblés dans l'Union européenne, la Fédération de Russie, la Turquie et les Balkans occidentaux. La collaboration avec les facultés de droit a également été intensifiée. Une cinquantaine de cours ont été lancés. HELP a continué à se développer géographiquement dans le sud de la Méditerranée et en Asie centrale.

## QUESTIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME

### Prévention de la torture et des traitements inhumains ou dégradants (CPT)

Le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) a effectué huit visites périodiques (Arménie, Bosnie-Herzégovine, Danemark, France, Grèce, Islande, Irlande et Macédoine du Nord) et huit visites ad hoc (Italie, Pologne, Portugal, Fédération de Russie, Turquie, Ukraine, Royaume-Uni).

**Discussion entre les mécanismes nationaux de prévention et les ONG:** « Garantir l'accès effectif à un avocat dès les premières heures de détention dans les régions du Conseil de l'Europe et de l'OSCE » – **Krassimir Kanev**, Directeur, Comité Helsinki bulgare (Strasbourg, 5 novembre 2019)



■ Le CPT a également mené des entretiens à haut niveau avec les autorités en Bulgarie, Grèce, Lituanie et Royaume-Uni. L'objectif de ces entretiens à haut niveau était de discuter des mesures supplémentaires à prendre par les gouvernements respectifs pour répondre aux recommandations des rapports des visites les plus récentes du CPT dans ces pays.

■ En mars, en application de l'article 10, paragraphe 2, de la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (STE n°126), le CPT a publié une déclaration publique sur la Fédération de Russie. Dans cette déclaration, le CPT a exhorté les autorités russes à prendre des mesures décisives pour éradiquer le phénomène des mauvais traitements infligés par les forces de l'ordre en République tchétchène et ailleurs dans la région du Caucase du Nord de la Fédération de Russie, y compris par la conduite d'enquêtes efficaces chaque fois que des informations pertinentes sont mises en lumière.

■ À la demande des autorités nationales concernées, 15 rapports de visite et réponses de gouvernement ont été rendus publics. Le CPT s'est félicité des décisions des autorités albanaises et tchèques d'autoriser à l'avance la publication de tous les futurs rapports de visite du CPT et des réponses du gouvernement concernant leur pays. Dans son rapport général annuel, le CPT a publié ses réflexions sur les bonnes pratiques en matière d'interrogatoires de police.

■ En novembre, une cérémonie a été organisée pour marquer le 30<sup>e</sup> anniversaire du CPT. Le même jour, une conférence de haut niveau (coorganisée par le CPT et l'Association pour la prévention de la torture) sur le thème de «La mise en œuvre des garanties dans les premières heures de la garde à vue» a réuni 300 participants (dont des représentants des États membres du Conseil de l'Europe, des mécanismes nationaux de prévention et des ONG).

## Droits sociaux

■ Le mécanisme quasi judiciaire de la Charte sociale européenne a conclu un nombre record de 20 réclamations collectives par des décisions sur le fond adoptées par le Comité européen des Droits sociaux (CEDS), dont 15 concernant l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes et l'égalité des chances, déposées contre tous les pays ayant adopté cette procédure. Le CEDS a également indiqué des mesures immédiates afin d'éviter le risque de préjudice grave et irréparable découlant des expulsions de personnes en situation de vulnérabilité accentuée (en Italie) et en ce qui concerne les enfants migrants non accompagnés qui seraient détenus dans des camps de réfugiés de qualité inférieure (en Grèce). Le CEDS a également finalisé environ 900 conclusions dans le cadre de la procédure de rapport de la Charte; et le Comité gouvernemental de la Charte sociale européenne et du Code européen de sécurité sociale, chargé du suivi des conclusions, a convenu de 37 avertissements aux États, soit le nombre le plus élevé jamais atteint. En étroite coopération avec l'Organisation internationale du travail, le Comité gouvernemental de la Charte a continué à contrôler le respect du Code européen de sécurité sociale.



**La Conférence annuelle des réseaux HELP célèbre le 70<sup>e</sup> anniversaire du Conseil de l'Europe**  
(Strasbourg, 4 juillet 2019)

Alors que l'entrée en vigueur de la Charte sociale révisée marquait son 20<sup>e</sup> anniversaire, les représentants des quinze pays qui ont accepté la procédure de réclamations collectives ont appelé à de nouvelles ratifications de la Charte et à l'acceptation de la procédure de réclamations collectives. Plusieurs pays ont indiqué la possibilité d'accepter des dispositions supplémentaires, et un pays (l'Espagne) a pris des mesures décisives en vue de la ratification de la Charte révisée et de l'acceptation de toutes ses dispositions ; les autorités se sont également engagées fermement à accepter la procédure de réclamations collectives. Lors de leur session à Helsinki en mai 2019, les ministres des Affaires étrangères du Conseil de l'Europe ont réitéré leur soutien à la Charte et ont discuté de la question des inégalités croissantes. Reconnaisant la nécessité d'accorder une attention continue à la cohésion sociale, le Comité des Ministres a renouvelé le mandat de la Plateforme européenne de cohésion sociale (PECS) et a adopté une déclaration préparée par la PECS sur la lutte contre la pauvreté des enfants, exprimant sa vive inquiétude face à la détérioration de la situation et aux graves dommages que la pauvreté des enfants cause aux individus et à la société.

Le département de la Charte sociale européenne a également (co)organisé des événements sur le renforcement des droits sociaux (avec la présidence française du Comité des ministres), sur la justiciabilité des droits sociaux (avec la Cour interaméricaine des droits de l'homme et avec la plateforme de collaboration CdE-FRA-REINDH-EQUINET pour les droits sociaux et économiques), sur la famille comme pivot des politiques sociales (avec le département des politiques

familiales du Gouvernement italien). Elle a lancé un nouveau projet de coopération de deux ans intitulé « Promouvoir les droits sociaux fondamentaux en tant que facteur clé pour une démocratie durable en Ukraine » et a facilité les publications sur le lien entre le pilier des droits sociaux de l'Union européenne et la Charte (par Olivier de Schutter), sur la protection de l'enfant contre la pauvreté (par Aoife Nolan) et sur l'engagement des O(I)NG dans les procédures de suivi de la Charte (par Claire Lougarre).

## Bioéthique

Le Comité de bioéthique a adopté un nouveau Plan d'action stratégique sur les droits de l'homme et les technologies en biomédecine (2020-2025), qui vise à protéger la dignité humaine ainsi que les droits de l'homme et les libertés fondamentales d en ce qui concerne les applications de la biologie et de la médecine. Le plan d'action stratégique met l'accent sur les principaux défis en matière de droits de l'homme posés par les nouveaux développements technologiques et par l'évolution des pratiques en biomédecine. Il s'articule autour de quatre piliers thématiques comprenant des objectifs stratégiques spécifiques et des actions concernant :

1. la gouvernance des technologies,
2. l'équité dans les soins de santé,
3. l'intégrité physique et mentale, et
4. la coopération et la communication transversales.

Le Comité de bioéthique a également adopté un « Guide pour le débat public relatif aux droits de l'homme et à la biomédecine ».



Lancement de l'annuaire des films européens LUMIERE VOD : **Radu Mihaileanu**, réalisateur et président d'ARP, **Suzanne Nikoltchev**, Directrice exécutive de l'Observatoire européen de l'audiovisuel, **Thorbjørn Jagland**, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, **Mariya Gabriel**, Commissaire européenne chargée de l'économie et de la société numériques, **Silvia Costa**, membre du Parlement européen, coordinatrice de la commission de la culture et de l'éducation (Strasbourg, 16 avril 2019)

■ Fin 2019, 135 professionnels du droit et de la médecine de 14 pays avaient bénéficié du cours HELP sur les principes clés des droits de l'homme en biomédecine (disponible sur <http://help.elearning.ext.coe.int/> en sept versions linguistiques).

### Société de l'information

■ Les deux principaux axes des activités liées aux médias étaient le journalisme de qualité et la sécurité des journalistes. Une stratégie a été adoptée pour une mise en œuvre plus efficace de la Recommandation CM/Rec(2016)4 sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et autres acteurs des médias, et, dans un premier temps, un guide de mise en œuvre a été élaboré avec des bonnes pratiques et des conseils pour améliorer la protection des journalistes et lutter contre l'impunité.

■ Une Déclaration du Comité des Ministres concernant la viabilité financière du journalisme de qualité à l'ère du numérique a été adoptée, et un projet de recommandation sur la promotion d'un environnement favorable au journalisme de qualité à l'ère numérique a été finalisé. La durabilité et la culture d'un journalisme de confiance ont également été discutées lors de deux conférences coorganisées par le Conseil de l'Europe, « Pluralisme des médias – comment y arriver? » en mars et « Dernier appel pour un journalisme de qualité » en novembre.

■ Un rapport final sur la mise en œuvre de la Stratégie de gouvernance de l'internet 2016-2019 de l'Organisation a été préparé, ainsi que des éléments pour le projet de stratégie de gouvernance numérique 2020-2023. Un deuxième échange de vues du Comité des Ministres avec des entreprises et associations technologiques de premier plan a été organisé en juin.

■ L'accent a également été mis sur les dimensions des droits de l'homme des technologies numériques et de l'intelligence artificielle (IA). La Déclaration du Comité des Ministres sur les capacités de manipulation des processus algorithmiques a été adoptée en février, une étude sur la responsabilité et l'IA a été publiée en juin, et un projet de recommandation aux États membres sur les impacts des systèmes algorithmiques sur les droits de l'homme a été finalisé en décembre pour adoption par le Comité des Ministres début 2020.

■ Le développement de l'IA a également été le sujet principal d'une conférence de haut niveau intitulée « Maîtriser les règles du jeu – L'impact du développement de l'intelligence artificielle sur les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit », qui s'est tenue à Helsinki en février. L'événement a réuni des dirigeants mondiaux de différentes disciplines pour discuter des lacunes dans l'applicabilité et l'exécution des cadres réglementaires existants, et des mesures potentielles pour garantir une IA conforme aux droits de l'homme. Un événement de suivi a eu lieu en octobre, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies.



**Conférence internationale sur la Convention n° 108 + «Le droit à la protection des données : quels besoins pour demain ?» – Jean-Baptiste Mattei**, Ambassadeur, Représentant permanent de la France auprès du Conseil de l'Europe, **Thorbjørn Jagland**, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, **Joseph A. Cannataci**, Rapporteur spécial sur le droit à la vie privée, Nations Unies, **Jean Lessi**, Secrétaire général de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), et **Ann Cavoukian**, Fondatrice de Global Privacy and Security by Design (Strasbourg, 12 juin 2019)

■ Le programme conjoint Union européenne/ Conseil de l'Europe sur la liberté d'expression en Europe du Sud-Est (JUFREX) a été achevé avec succès en mai 2019, et un suivi a été lancé dans le cadre de la facilité horizontale. En Ukraine, des activités ont été mises en œuvre pour accroître l'indépendance du radiodiffuseur public, et, tant en Ukraine qu'en Tunisie, un soutien a été apporté à la couverture médiatique des élections. Les journalistes ont également été aidés dans leurs efforts de vérification des faits (Maroc) et dans leurs initiatives d'autorégulation. Des rapports d'experts ont abordé les défis de la réglementation des médias en Ukraine et en Géorgie, et une évaluation des besoins a été préparée pour le secteur arménien des médias.

## Protection des données

■ À une époque où la protection des données à caractère personnel est une préoccupation croissante, la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (Convention n° 108) continue de s'affirmer comme le principal instrument international dans ce domaine. À ce jour, cette convention compte 55 États signataires, l'Argentine et le Maroc y ayant adhéré en 2019. La convention modernisée (Convention n° 108+) a enregistré ses deux premières ratifications par la Bulgarie et la Croatie, et un total de 36 États signataires. La Convention n° 108+ et ses principes ont été présentés et activement soutenus lors de conférences et d'événements internationaux, en Europe et sur tous les autres continents.

■ Le Comité des Ministres a adopté la Recommandation CM/Rec(2019)2 en matière de protection des données relatives à la santé. Le Comité consultatif de la convention a élaboré les Lignes directrices sur l'intelligence artificielle et la protection des données pour réaffirmer l'importance du droit à la vie privée et à la protection des données, et prévenir ainsi les effets négatifs d'un développement non réglementé des applications d'IA.

Un soutien technique sous forme de conseils législatifs a été apporté au Bélarus, à la République dominicaine, à l'Éthiopie, à la Gambie, à la Jordanie et à la Namibie pour l'adoption de leur législation.

■ En outre, la promotion et la mise en œuvre de mesures de protection des données personnelles sont également assurées par des activités de renforcement des capacités locales, de sensibilisation sectorielle et de soutien technique dans le cadre de programmes de coopération pour les pays européens (en Géorgie, formation de journalistes au respect de la vie privée, développement du cours HELP sur la protection des données, traduction du *Manuel de droit européen en matière de protection des données*) ainsi qu'en Tunisie et au Maroc.

## Observatoire européen de l'audiovisuel – Accord partiel

■ L'Observatoire européen de l'audiovisuel est le centre d'information du Conseil de l'Europe sur le cinéma, la télévision et la VOD en Europe. En 2019, l'observatoire a publié 8 rapports juridiques sur des sujets pertinents pour le droit européen des médias, tels que l'application du droit des médias, l'indépendance des instances de régulation, la désinformation dans les médias selon le droit russe, et l'autorégulation et la corégulation, y compris deux grandes études comparatives de cartographie à l'échelle européenne sur les critères de financement des films en Europe et les règles de promotion des œuvres européennes; et 18 rapports économiques couvrant des thèmes tels que le financement des films, le marché de la VOD, les parts de marché des chaînes de télévision en Europe, la TV payante et l'abonnement aux services de VOD en Russie, et la circulation des films et des fictions TV en Europe. En avril, l'observatoire a lancé une nouvelle base de données, LUMIERE VOD, un outil novateur pour repérer les films disponibles en VOD sur les plateformes en Europe. Le mois de mai a vu le

**9<sup>e</sup> réunion de la Plateforme collaborative CdE-FRA-REINDH-EQUINET sur les droits sociaux et économiques « La justiciabilité des droits sociaux et économiques en Europe »**  
(Strasbourg, 28 novembre 2019)



lancement d'une version rénovée et mise à jour de la base de données MAVISE de l'observatoire sur les services audiovisuels en Europe et d'un répertoire en ligne des documents de recherche cinématographique produits par le Réseau de recherche des agences cinématographiques européennes (European Film Agencies Research Network-EFARN). La conférence de l'observatoire, organisée en mai au Festival de Cannes, a rassemblé plus de 350 professionnels du film venus du monde entier pour discuter du financement des films et des stratégies européennes pour stimuler la diversité culturelle. L'année 2019 a marqué la présidence italienne de l'observatoire et le sujet choisi par l'Italie pour la traditionnelle conférence annuelle de la présidence en juin était « La Chronologie des médias en Europe », qui a examiné l'ordre dans lequel les films et les programmes sont mis à disposition et par quels moyens de distribution. La conférence annuelle de l'observatoire en Russie s'est tenue à Moscou en octobre et a porté sur le marché russe de la télévision payante et le phénomène de *cord-cutting*, ou désabonnement, de l'audience russe. En décembre, l'atelier juridique de l'observatoire à Strasbourg s'est concentré sur l'intelligence artificielle et ses implications pour les industries audiovisuelles en Europe.

## LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ

### Lutte contre le terrorisme et droit pénal

Le Comité du Conseil de l'Europe sur la lutte contre le terrorisme (CDCT) a franchi plusieurs étapes dans la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre de la Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme (2018-2022). Le CDCT a finalisé le développement d'un outil pratique pour l'évaluation du risque qu'une attaque terroriste soit perpétrée par des personnes radicalisées. Cet outil renforcera encore

la capacité des États membres à identifier en temps utile les personnes présentes sur leur territoire qui sont les plus susceptibles de commettre des attentats terroristes. Le CDCT a mis en place un réseau d'échange d'informations sur les droits des victimes du terrorisme, opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019, pour permettre aux autorités compétentes de tout État de contacter facilement les autorités compétentes d'autres États afin d'échanger des informations de procédure concernant le statut juridique de ses citoyens, victimes d'un attentat terroriste.

De même, le CDCT a décidé d'ouvrir le réseau du Conseil de l'Europe pour l'échange d'informations concernant les personnes voyageant à l'étranger à des fins de terrorisme à la participation de tous les États et organisations internationales intéressés et concernés dans le monde entier. Dans le contexte du retour en Europe de combattants européens et d'autres personnes ayant des liens avec Daech en provenance du Moyen-Orient, le CDCT, en coopération avec l'Espagne, a organisé à Madrid un atelier international centré sur la poursuite des combattants terroristes étrangers, permettant pour la première fois aux praticiens judiciaires des États d'Europe et d'ailleurs de discuter de leurs stratégies de poursuite et de leurs expériences pratiques à cet égard.

Le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) a finalisé une mise à jour et une révision des Règles pénitentiaires européennes, reflétant les normes internationales les plus récentes dans ce domaine, ainsi qu'un projet de recommandation sur l'application pratique de la Convention du Conseil de l'Europe sur le transfèrement des personnes condamnées (STE n° 112) et de son protocole additionnel, afin de faciliter et de promouvoir les possibilités pour les personnes condamnées à l'étranger de purger leur peine dans leur pays d'origine.

**Marin Mrčela**, président du GRECO, à la 83<sup>e</sup> réunion plénière du GRECO (Strasbourg, 17 juin 2019)



## Prison et police

■ L'Unité de coopération en matière de droit pénal a mis au point un outil de contrôle de la qualité des services de santé mentale dans les établissements fermés et de l'application de protocoles pour la prise en charge des patients psychiatriques, et un manuel de formation sur la prestation de soins aux patients psychiatriques ; une méthodologie et un modèle unifiés pour donner des exemples de plans de traitement individuels et un programme de formation sur les plans de traitement individuels pour les établissements psychiatriques.

## Lutte contre le blanchiment d'argent

■ Le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) a réalisé 5 évaluations de pays et adopté 16 autres rapports de suivi. Quatre autres États membres de MONEYVAL ont reçu une visite de deux semaines sur place. MONEYVAL a organisé conjointement avec le Groupe d'action financière (GAFI) une réunion d'experts, accueillie par le Gouvernement israélien à Tel-Aviv les 25 et 26 mars, qui s'est concentrée sur des défis mondiaux très actuels et pertinents tels que le financement du terrorisme, les avoirs virtuels et le recouvrement transfrontalier des avoirs sur la base de condamnations. La réunion a rassemblé plus de 300 délégués de 63 États et de nombreuses autres organisations internationales.

## Lutte contre la corruption

■ Le Groupe d'États contre la corruption (GRECO) a adopté près de 50 rapports d'évaluation, ad hoc et de conformité. Il a également publié sa toute première déclaration de non-conformité. Ces rapports étaient largement centrés sur la prévention de la corruption des parlementaires, des juges et des procureurs (4<sup>e</sup> cycle d'évaluation) et ont abouti jusqu'à présent et globalement à quelque 135 changements positifs en matière législative, politique et/ou institutionnelle

dans les États membres. Le GRECO a également adopté un certain nombre de rapports d'évaluation dans le cadre de son nouveau 5<sup>e</sup> cycle d'évaluation sur la prévention de la corruption et la promotion de l'intégrité dans les gouvernements centraux (hautes fonctions de l'exécutif) et les services répressifs.

■ Dans certains pays, de nouvelles initiatives législatives ont renversé des réformes réalisées précédemment pour se conformer aux recommandations du GRECO, ce qui a conduit ce dernier soit à réévaluer la nouvelle législation, soit à rappeler aux autorités des pays concernés les recommandations pertinentes du GRECO par des évaluations urgentes ad hoc.

## Coopération dans la lutte contre la criminalité économique

■ Compte tenu de la persistance des scandales de blanchiment d'argent en Europe, les activités de coopération visant à promouvoir l'intégrité financière, la transparence de la propriété bénéficiaire, la surveillance des personnes politiquement exposées et le recouvrement des avoirs volés ont été renforcées. Ainsi, une évaluation des systèmes de lutte contre le blanchiment d'argent à l'échelle de l'Union européenne a été lancée à la demande de la Commission européenne. Les projets nationaux ont conduit à la mise en place d'un système de déclaration électronique des avoirs en Albanie, à la création d'un bureau efficace de recouvrement des avoirs en Moldova et à l'adoption par le Gouvernement bulgare d'un système d'évaluation des risques nationaux de blanchiment de capitaux du Conseil de l'Europe.

■ Des partenariats avec les régions voisines pour lutter contre la criminalité économique ont été mis en place. Plusieurs juridictions de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord ont adhéré au réseau d'agences de prévention de la corruption. Le tout premier projet de partenariat du Conseil de l'Europe a été lancé avec l'Asie centrale, dans le but de promouvoir l'intégrité financière et de lutter contre la criminalité économique.



**Conférence Octopus 2019 –**  
Atelier 3, Coopération en matière de cybercriminalité et de cybersécurité : de la réaction des incidents à la justice pénale (Strasbourg, 21 novembre 2019)

## Cybercriminalité

■ La Convention sur la cybercriminalité (Convention de Budapest, STE n° 185) demeure l'accord international le plus pertinent en matière de cybercriminalité. En juin 2019, plus de 150 États l'avaient utilisée comme source de législation nationale sur la cybercriminalité, et le droit pénal matériel de la moitié des États membres des Nations Unies était largement conforme à ce traité. Le nombre de Parties est passé à 64. En décembre, le Brésil et le Burkina Faso ont été invités à y adhérer. Le nombre de Parties au Protocole relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques (STE n° 189) est passé à 32 États.

■ L'application effective de la Convention de Budapest est soutenue par le Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY) qui représente les Parties à la Convention de Budapest. Le T-CY s'est principalement concentré sur la négociation d'un deuxième protocole additionnel sur le renforcement de la coopération internationale et l'accès aux preuves sur les serveurs du *cloud*. Ce protocole offrira des solutions spécifiques telles que des dispositions pour une assistance juridique mutuelle plus efficace ou une coopération directe avec les fournisseurs de services d'autres juridictions, complétées par des garanties comprenant des exigences en matière de protection des données. Un moment fort a été la Conférence Octopus sur la cybercriminalité en novembre, qui a réuni près de 500 participants de 115 pays, et qui comprenait des consultations des parties prenantes sur le projet de protocole.

■ La Convention de Budapest et le T-CY s'appuient sur des activités de renforcement des capacités par le biais d'un bureau spécialisé, le Bureau du programme sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe (C-PROC) à Bucarest, qui a célébré son 5<sup>e</sup> anniversaire en février. Quelque 240 activités d'assistance technique ont été soutenues en 2019 dans toutes les régions du monde.

## Consommation et trafic de drogues

■ Le Groupe Pompidou a entamé un nouveau cycle de travail de quatre ans sous la présidence du Portugal et la vice-présidence de la Pologne. Le nouveau programme de travail « Des politiques antidrogue durables et respectueuses des droits de l'homme » souligne la nécessité d'intégrer les droits de l'homme dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques en matière de drogues. Cette dimension a donc été au cœur de nombreuses activités, par exemple la conférence sur les objectifs de développement durable à Mexico les 30 et 31 octobre, le Séminaire de formation « Répondre aux défis liés aux drogues pour les réfugiés, les migrants et les personnes déplacées », à Athènes les 8 et 11 octobre, ainsi qu'une discussion thématique sur les droits de l'homme des consommateurs de drogues lors de la réunion MedNET de novembre. Une attention particulière a également été accordée à la prévention de la toxicomanie, en organisant des séminaires sur « Les approches de prévention de la toxicomanie qui font la différence », les 25-26 septembre à Reykjavik, et sur « Le rôle de la police dans la prévention de la toxicomanie » à Varsovie, du 12 au 15 novembre. La dimension de genre et les besoins spécifiques des hommes, des femmes et des communautés transgenres ont été abordés dans le cadre du renforcement des capacités par le biais de la formation des cadres.





120<sup>e</sup> session plénière de la Commission de Venise (Venise, 11 octobre 2019)

■ Le Groupe Pompidou a également lancé son processus de révision statutaire en menant une discussion ouverte avec ses États membres sur le mandat, le fonctionnement et les méthodes de travail du Groupe dans la perspective de son 50<sup>e</sup> anniversaire en 2021. En outre, à la suite d'un large processus de consultation s'étendant à tous les États membres et observateurs du Conseil de l'Europe, l'Espagne a (re)rejoint le réseau MedNET, et l'Arménie a rejoint le Groupe Pompidou le 1<sup>er</sup> janvier 2020, devenant ainsi son 40<sup>e</sup> État membre.

## JUSTICE ET COOPÉRATION JURIDIQUE

### La Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)

■ Les Principes de Venise, qui sont des lignes directrices sur la protection et la promotion des institutions du médiateur, ont été finalisés par la commission à la suite des menaces pesant sur ces institutions ces dernières années. La commission, conjointement avec l'OSCE/BIDDH, a également mis à jour les lignes directrices sur la liberté de réunion pacifique. Dans le rapport sur le financement des ONG, la commission a souligné que le droit des associations à rechercher des ressources financières et matérielles était protégé en tant que «partie inhérente» du droit à la liberté d'association.

■ Dans deux avis sur les questions linguistiques en Ukraine et en Macédoine du Nord, la commission a demandé qu'un équilibre soit trouvé entre le renforcement des langues nationales et la sauvegarde des droits linguistiques des minorités; en Macédoine du Nord, la commission a notamment conseillé d'abandonner les dispositions relatives au bilinguisme dans les procédures judiciaires.

■ Les paramètres relatifs aux relations entre la majorité parlementaire et l'opposition dans une démocratie ont été codifiés dans une liste de critères.

■ La commission a conclu dans un rapport qu'il existait une obligation claire, en vertu du droit international, pour tous les États et organisations internationales de ne pas reconnaître une annexion, ni explicitement ni implicitement.

■ Le fonctionnement des conseils judiciaires, la nomination des juges aux plus hautes juridictions et leurs responsabilités ont été des questions récurrentes en 2019. La commission a recommandé que des améliorations soient apportées à la législation relative au pouvoir judiciaire et au ministère public en Arménie, en Bulgarie, en Géorgie, en République de Moldova, en Macédoine du Nord et en Roumanie.

■ La commission a fourni une assistance juridique à quatre missions d'observation des élections de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

■ Deux séminaires du Campus UniDem Med destinés aux hauts fonctionnaires de la région sud méditerranéenne ont eu lieu à Marrakech et à Amman. Le 7<sup>e</sup> atelier interculturel sur la démocratie, organisé en coopération avec le Conseil consultatif de juges européens (CCJE), a abordé la question de l'indépendance de la justice et des hauts conseils de la magistrature.

■ La base de données CODICES de la commission, sur la jurisprudence constitutionnelle, a atteint 10 000 arrêts. La Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle (CMJC), initiée et gérée par la commission, a réuni 116 cours et conseils constitutionnels.

■ Le Canada a rejoint la commission en tant que membre à part entière en 2019, ce qui porte à 62 le nombre de ses membres.



**Gianni Buquicchio**, Président de la Commission de Venise, et **Mamouka Bakhtadze**, Premier ministre de la Géorgie (Strasbourg, 10 avril 2019)



**33<sup>e</sup> réunion plénière de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) – Jean-Paul Jean** (Président de chambre honoraire à la Cour de cassation française) reçoit la médaille Pro Merito des mains de **Christophe Poirel**, directeur de la Direction des droits de l'homme au Conseil de l'Europe (Strasbourg, 5 décembre 2019)

## Coopération juridique

■ Le Comité européen de coopération juridique (CDCJ) a commencé à travailler sur l'élaboration de deux séries de lignes directrices : premièrement, sur la garantie de la compatibilité des mécanismes de règlement en ligne des litiges fondés sur les tribunaux avec les obligations des États membres au regard des articles 6 et 13 de la Convention européenne des droits de l'homme ; et, deuxièmement, sur l'amélioration de l'efficacité et du fonctionnement des systèmes d'assistance judiciaire dans les États membres.

■ Une analyse des pratiques et enjeux actuels en matière de prévention et de réduction de l'apatridie en Europe a été achevée et présentée au CDCJ en novembre.

■ La pratique des États membres en matière d'intégration de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le processus de réforme législative (élaboration de nouvelles législations, etc.) a été présentée lors d'un événement organisé par le CDCJ en novembre.

■ Une assistance a été apportée aux autorités nationales et aux organes judiciaires de 11 États membres (Arménie, Bulgarie, Géorgie, Malte, République de Moldova, Monténégro, Macédoine du Nord, Portugal, Serbie, Turquie et Ukraine) et de 2 États non membres (Biélorus et Tunisie) afin de les aider dans leur réforme du secteur de la justice, y compris des formations spécifiques.

## Indépendance et efficacité de la justice

■ La Commission européenne a reçu de la CEPEJ une analyse détaillée et comparative du fonctionnement des systèmes judiciaires de 26 États, ce qui lui a permis de préparer son «tableau de bord de la justice». Une analyse similaire, complétée par des informations sur l'intégrité de la justice, a été lancée concernant les Balkans occidentaux. La promotion, le suivi et la mise en œuvre de la première Charte éthique européenne de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires et leur environnement ont été assurés par l'élaboration de normes opérationnelles pour les principes de la charte. De nouveaux outils de la CEPEJ ont été adoptés, tels que la Boîte à outils pour la mise en œuvre des Lignes directrices sur la cyberjustice, les lignes directrices visant à améliorer les aptitudes et les compétences des juges, à renforcer le partage des connaissances et la collaboration, et à dépasser une culture judiciaire d'isolement, ainsi qu'un glossaire des termes utilisés par la CEPEJ. La CEPEJ a également élaboré le Manuel européen pour le développement des législations nationales en matière de médiation, un programme de sensibilisation à la médiation pour les juges, un programme de sensibilisation et de formation à la médiation pour les notaires, un programme de formation des avocats pour aider leurs clients dans la médiation, ainsi que des Lignes directrices sur la conception et le suivi des programmes de formation à la médiation.

■ Le prix de la Balance de cristal de la justice a été décerné à la Cour suprême de Slovaquie, pour un projet intitulé «Améliorer la qualité de la justice» (IQ Justice).

**Drahošlav Štefánek,**  
nouveau Représentant spécial  
de la Secrétaire Générale sur  
les migrations et les réfugiés  
(Strasbourg, 20 novembre 2019)



■ Les outils et la méthodologie de la CEPEJ ont été utilisés pour guider les réformes judiciaires (en Albanie, en Azerbaïdjan, en Lettonie, à Malte, en République de Moldova, en Slovaquie, en Espagne, au Maroc, en Tunisie et au Kosovo<sup>8</sup>). Quatre avis conjoints ont été adoptés par la Commission de Venise, le CCJE fournissant un expert comme rapporteur pour les avis sur le système judiciaire en Arménie, en Géorgie, en République de Moldavie et en Ukraine. La situation du statut des juges en Pologne et au Monténégro a été évaluée en particulier par le CCJE, et les propositions d'amendements à la Constitution de la Serbie concernant l'organisation du pouvoir judiciaire ont été examinées par le CCJE et le Conseil consultatif de procureurs européens (CCPE).

■ L'Avis n° 22 (2019) du CCJE intitulé «Le rôle des assistants de justice» a mis en évidence les normes européennes concernant le cadre et les modalités de l'assistance juridique apportée aux juges. Cet avis est devenu le premier instrument de *soft law* sur ce sujet particulier au niveau international. De nombreux États membres ont hautement apprécié ce texte. Par exemple, il a été traduit en ukrainien et présenté par la Cour suprême d'Ukraine lors d'un atelier en décembre 2019 qui lui était spécifiquement consacré.

8. Toute référence au Kosovo, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, dans le présent document doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo.

■ L'Avis n° 14 (2019) du CCPE intitulé «Le rôle des procureurs dans la lutte contre la corruption et la criminalité économique et financière qui en découle» a donné un aperçu approfondi de tous les aspects – politique, législation, institutions, cadre opérationnel, mécanismes et procédures – liés à la lutte des procureurs contre la corruption. L'avis s'est également concentré sur les exigences personnelles des procureurs et sur leurs normes éthiques. Il a fourni des modèles pratiques à suivre au niveau national par les États membres, tant en ce qui concerne la procédure pénale que la carrière des procureurs.

■ Le CCJE et le CCPE ont également contribué à la mise en œuvre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour renforcer l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire.

### LE REPRÉSENTANT SPÉCIAL DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE SUR LES MIGRATIONS ET LES RÉFUGIÉS

■ Le Représentant spécial a publié un rapport sur sa mission d'enquête en Bosnie-Herzégovine et en Croatie (avril), dans lequel il a évalué la situation des migrants et des réfugiés, et les différents défis auxquels ces pays sont confrontés, et il a fait des recommandations concrètes sur la manière dont le Conseil de l'Europe pourrait offrir son aide.

■ Il a participé à l'élaboration de deux recommandations du Comité des Ministres : l'une sur le soutien aux jeunes réfugiés en transition vers l'âge adulte, élaborée avec le Conseil conjoint sur la jeunesse, et l'autre sur la tutelle effective des enfants non accompagnés et séparés dans le contexte de la migration, élaborée par le Comité ad hoc pour les droits de l'enfant (CAHENF).

■ En avril, le Représentant spécial a organisé une conférence sur les alternatives efficaces à la détention des migrants, conjointement avec la Commission européenne et le Réseau européen des migrations. Les discussions ont conclu que les alternatives sont en général sous-utilisées par les États européens et qu'une plus grande sensibilisation est nécessaire pour une résolution rapide et équitable des cas. En novembre, la première réunion du réseau des points focaux sur les migrations a eu lieu dans le but de renforcer la coordination et la coopération dans le domaine des migrations.

■ Le Représentant spécial a publié en avril un document de travail sur les aspects des droits de l'homme des politiques d'intégration des immigrants et des réfugiés, et, en décembre, la publication *Promoting child-friendly approaches in the area of migration: standards, guidance and current practices* a été lancée en coopération avec le bureau du Conseil de l'Europe à Belgrade et l'Unicef Serbie.

■ En avril, l'ambassadeur Tomáš Boček a achevé son mandat de trois ans en tant que premier Représentant spécial. En décembre, la Secrétaire Générale Marija Pejčinović Burić a annoncé la nomination de l'ambassadeur Drahošlav Štefánek comme nouveau Représentant spécial sur les migrations et les réfugiés.



**Snežana Samardžić-Marković**, Directrice générale de la démocratie au Conseil de l'Europe, et **S.A.R. le prince héritier de Norvège**, en visite au Centre européen de la jeunesse (Strasbourg, 18 mars 2019)

**Table ronde organisée par le Conseil de l'Europe, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et la Ville de Strasbourg : « Le rôle de l'éducation dans l'intégration des réfugiés à leurs sociétés d'accueil » – Snežana Samardžić-Marković, Directrice générale de la démocratie, Conseil de l'Europe (Strasbourg, 1<sup>er</sup> mars 2019)**



# Démocratie

[www.coe.int/democracy](http://www.coe.int/democracy)

## BONNE GOUVERNANCE, ÉGALITÉ, DIGNITÉ HUMAINE

### Gouvernance démocratique

Le Comité des Ministres a adopté la Recommandation CM/Rec(2019)3 sur le contrôle des actes des collectivités locales tandis que le Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG) a finalisé des « Lignes directrices sur l'éthique publique » ainsi qu'un « Guide sur l'éthique publique – Étapes de la mise en oeuvre de l'éthique publique dans les organisations publiques ». Le CDDG a également apporté un soutien aux réformes dans cinq pays membres au moyen de ses mécanismes d'examen par les pairs et a contribué à l'échange de bonnes pratiques par le biais de son service de réponse rapide.

Le Centre d'expertise sur la bonne gouvernance a soutenu les réformes de l'administration publique et de la décentralisation dans 20 États. Des résultats remarquables ont été obtenus également dans la mise en oeuvre des « 12 Principes de bonne gouvernance démocratique », contribuant à la fois à la promotion d'une vision commune de la bonne gouvernance en Europe et à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies.

### Assistance électorale

Les principales activités d'assistance électorale ont été concentrées en Bosnie-Herzégovine, en Géorgie, en République de Moldova, y compris l'unité territoriale autonome de Gagaouzie, et en Ukraine, où le Conseil de l'Europe a soutenu de nombreuses actions pour promouvoir des processus électoraux plus intégrants et transparents, la participation des jeunes et des femmes dans les processus électoraux, la résolution des conflits électoraux. Pour soutenir l'intégration de la dimension de genre dans l'administration électorale, un audit participatif sur le genre (APG) a été réalisé au sein de la Commission électorale centrale (CEC) de Géorgie et un rapport d'APG a été présenté qui a permis de collecter des informations sur les bonnes pratiques, d'identifier les lacunes et d'élaborer des recommandations qui ont abouti à la révision du règlement intérieur de la CEC, en conséquence.

Une attention particulière a également été accordée à l'amélioration de la transparence des processus électoraux grâce à une numérisation continue, notamment en Géorgie et en République de Moldova, en particulier pendant les campagnes électorales. Le Conseil de l'Europe a soutenu l'ajustement du registre national des électeurs et de la page internet officielle de la CEC ([www.cec.md](http://www.cec.md)). En Géorgie, le Département de contrôle des finances politiques de la Cour des comptes a obtenu de l'aide pour effectuer une mise à niveau complète des logiciels et des sites internet existants.

Un ensemble de directives méthodologiques visant à rendre la coopération électorale utile, pertinente, durable et maîtrisée (boîte à outils URSO <https://www.coe.int/fr/web/good-governance/urso>) a été élaboré et mis à l'essai en République de Moldova.

Un cours de formation permanent à l'intention des juges des tribunaux de droit commun sur le droit électoral et le règlement des différends électoraux a été élaboré et présenté à la Haute-École de la justice de Géorgie. Ce cours permet aux juges d'acquérir une compréhension de l'acquis du Conseil de l'Europe, une connaissance approfondie de la législation électorale nationale et de la pratique des tribunaux, des particularités du règlement des différends électoraux au sein des tribunaux et de l'administration électorale, des normes internationales en matière électorale et de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

**Conférence « les droits des femmes à la croisée des chemins ».** **Claudia Luciani**, directrice de la Direction de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance au Conseil de l'Europe, **Dubravka Šimonović**, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence contre les femmes, **Thorbjørn Jagland**, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, **Snežana Samardžić-Marković**, Directrice générale de la démocratie au Conseil de l'Europe, **Marlène Schiappa**, secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, **Dunja Mijatović**, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, et **Feride Acar**, présidente du GREVIO au Conseil de l'Europe (Strasbourg, 24 mai 2019)



## BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE (CEB) – ACCORD PARTIEL

La CEB a approuvé 46 projets, pour un montant total de 3,98 milliards d'euros. Vingt-six de ces projets (1,63 milliard d'euros) sont en faveur de pays du groupe cible en Europe centrale, orientale et du Sud-Est. En 2019, environ 20 % du volume des projets approuvés étaient directement ou indirectement en faveur des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées. Ces projets sont également axés sur les logements sociaux pour les populations vulnérables, y compris les migrants, les réfugiés et leur famille, les personnes handicapées ou âgées, et sur la construction ou la modernisation d'écoles et de centres de soins, le maintien d'emplois et la limitation de l'impact du changement climatique.

Le Fonds pour les migrants et les réfugiés (MRF) de la CEB est arrivé au terme de son mandat avec l'approbation de 27 projets, pour un total de 28 millions d'euros dans 15 pays, en particulier le long de la route dite des Balkans.

La CEB a poursuivi son rôle actif dans le Programme régional de logement (RHP), qui vise à apporter des solutions de logement durables en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, au Monténégro et en Serbie. En décembre 2019, environ 11 800 logements avaient été livrés à quelque 35 000 bénéficiaires.

Au mois de décembre, la CEB a adopté le Plan de développement 2020-2022, qui confirme son alignement sur les priorités, les principes et les valeurs du Conseil de l'Europe. La stratégie et les opérations de la CEB font référence explicite aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies : en s'appuyant sur ses projets, la CEB a l'intention de contribuer à la réalisation des ODD au sein de ses États membres. Le plan inclut d'autres éléments importants, comme l'attention accrue vis-à-vis des pouvoirs locaux et régionaux, et, pour ce qui est de nouveaux domaines de coopération potentielle, l'assistance aux pays membres du Conseil dans la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul et la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains (STCE n° 197), ainsi que la construction d'infrastructures pour les jeunes issus des quartiers défavorisés.

## Égalité entre femmes et hommes et violence faite aux femmes

Le Comité des Ministres a adopté la Recommandation CM/Rec(2019)1 sur la prévention et la lutte contre le sexisme qui contient notamment la première définition du mot « sexisme » approuvée au niveau international. Des initiatives de promotion de la recommandation ont été menées, y compris une conférence de lancement, une vidéo et un site internet dédié, ainsi que sa traduction en 15 langues. Le Comité des Ministres a aussi décidé de lancer des travaux en vue de l'élaboration d'une nouvelle recommandation sur les femmes migrantes et réfugiées. Le premier cycle d'évaluation de la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (STCE n° 210, Convention d'Istanbul) a continué avec l'adoption de rapports et de recommandations sur la Finlande, la France, l'Italie, les Pays-Bas et la Serbie. L'Irlande a été le 34<sup>e</sup> État à ratifier la convention.

Plusieurs initiatives ont été menées pour assurer une information correcte à propos de la convention dans des États discutant de sa ratification, comme en Arménie, en République de Moldova et en République tchèque. La Commission de Venise a adopté un avis sur les implications sur le plan constitutionnel de la ratification de la convention par l'Arménie. Plusieurs événements ont aussi eu lieu aux niveaux national et international pour sensibiliser et donner suite aux conclusions du GREVIO. Des projets de coopération pour la promotion de l'égalité entre femmes et homme et contre la violence faite aux femmes ont été développés sur de nouveaux thèmes et dans de nouveaux pays, y compris désormais la Fédération de Russie.

Le partenariat stratégique avec d'autres organisations et forums, tels que le G7 et les Nations Unies a été renforcé, afin de discuter des nouvelles tendances et de vaincre les résistances politiques et sociales à une véritable égalité entre femmes et hommes. Une conférence internationale a été organisée sur « Les droits des femmes à la croisée des chemins » pour renforcer les synergies entre – et le soutien pour – les mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits des femmes. La reconnaissance internationale pour le travail de suivi du GREVIO et du Comité des Parties s'est consolidée, et le GREVIO fait partie de la plate-forme des mécanismes



Les membres du GRETA (Strasbourg, 22 mars 2019)

indépendants régionaux et de l'ONU sur la violence faite aux femmes et sur les droits des femmes. Les mesures prises pour mettre en œuvre la convention contribuent de manière significative à d'autres processus, tels que les ODD et la Plateforme d'action de Beijing, comme montré lors de la procédure de revue en 2019.

### Traite des êtres humains

■ En 2019, le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) a effectué 11 visites d'évaluation de pays: 9 dans le cadre du troisième cycle d'évaluation de la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains (STCE n° 197) (Albanie, Autriche, Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Géorgie, République de Moldova et République slovaque), une dans le cadre du premier cycle d'évaluation (République tchèque) et une visite combinée des premier et deuxième cycles à Monaco. Le 8<sup>e</sup> rapport général du GRETA a été consacré à l'assistance aux victimes de la traite. En novembre 2019, la Secrétaire Générale a annoncé une feuille de route pour renforcer l'action contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail. Une table ronde intitulée « Intensifier l'action du Conseil de l'Europe contre la traite des êtres humains à l'ère du numérique » a exploré des voies pour renforcer la coopération avec les entreprises et la société civile. Des projets de coopération en lien avec les recommandations du GRETA ont été réalisés dans plusieurs États membres. Le cours HELP sur la lutte contre la traite des êtres humains a été traduit en quatre langues supplémentaires.

## ANTIDISCRIMINATION

### La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)

■ L'ECRI a publié 7 rapports et 11 conclusions sur la mise en œuvre des recommandations faisant l'objet d'un suivi intérimaire. Elle a également débuté son sixième cycle de suivi par pays et effectué 7 visites sur le terrain. Lors de sa conférence organisée à l'occasion de son 25<sup>e</sup> anniversaire, l'ECRI a rassemblé des membres de 10 gouvernements et 330 participants, et a publié sa Feuille de route vers l'égalité effective, présentant son programme de travail pour les années à venir. Dans ce contexte, l'ECRI a l'intention de mettre son sixième cycle de suivi à profit pour contribuer à renforcer encore l'égalité et l'accès effectifs aux droits, notamment par la promotion de l'indépendance et de l'effectivité des organismes de promotion de l'égalité, l'éducation inclusive et l'égalité des personnes LGBTI. Elle mettra en outre l'accent sur la lutte contre le discours de haine et la violence motivée par la haine, et sur l'intégration inclusive. Dans le cadre de sa feuille de route, l'ECRI entend également actualiser sa Recommandation de politique générale n° 5 sur la lutte contre l'intolérance et les discriminations envers les musulmans, et sa Recommandation de politique générale n° 9 sur la lutte contre l'antisémitisme.

### Minorités et langues régionales ou minoritaires

■ L'événement marquant de 2019 a été l'adoption de la réforme de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (STE n° 157). L'objectif de la réforme est de rendre la convention-cadre plus pertinente en raccourcissant ses procédures. En outre, la réforme contient pour la première fois une référence aux visites de pays et prévoit une procédure de réaction rapide au cas où « une situation ou un développement justifie un examen urgent à la lumière des principes énoncés dans la convention-cadre ». La réforme est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

■ En 2019, le Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (ACFC) a adopté 9 avis et a effectué 9 visites. Le Comité des Ministres a adopté 6 résolutions dans le cadre du système de contrôle de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales.



**Formation INSCHOOL d'animateurs  
et de conseillers pédagogiques –  
Écoles inclusives, faire la différence  
pour les enfants roms  
(Strasbourg, 12 novembre 2019)**



■ En ce qui concerne la Charte des langues régionales ou minoritaires (STE n° 148), la réforme adoptée par le Comité des Ministres en novembre 2018 en vue de renforcer le mécanisme de suivi est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2019. Les Parties à la charte doivent désormais présenter leurs rapports périodiques tous les cinq ans, en alignant les dates de soumission des rapports sur celles de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales. En outre, les États seront invités à fournir des informations sur les recommandations d'actions immédiates adoptées par le comité d'experts à mi-parcours du cycle de suivi. Sous certaines conditions, les Parties pourraient demander au comité d'experts un dialogue confidentiel. Enfin, les rapports seront automatiquement publiés dès réception des commentaires finaux au rapport d'évaluation reçus des États parties, ce qui accélérera la procédure de publication.

■ En 2019, le comité d'experts a adopté 7 rapports d'évaluation et effectué 5 visites. Le Comité des Ministres a adopté 7 recommandations et 1 décision.

## Inclusion

■ Les États membres ont été soutenus pour améliorer leurs cadres juridiques, renforcer leurs capacités institutionnelles et établir des partenariats efficaces avec la société civile afin de garantir l'égalité pour tous, de protéger les droits des personnes LGBTI, de renforcer l'inclusion des minorités et de lutter contre les discours de haine. Une étude pionnière a été préparée sur les nouveaux modèles de gouvernance relatifs au discours de haine en ligne, qui servira de base à l'élaboration d'une nouvelle norme du Conseil de l'Europe sur la lutte contre le discours de haine. Une action novatrice visant à élaborer des politiques globales contre le discours de haine a été menée en Espagne. Une Semaine de l'égalité a été organisée en Géorgie, avec 1 055 événements auxquels ont participé plus de 26 000 personnes. À la suite des

recommandations de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, et avec le soutien du Conseil de l'Europe, un nouveau service d'État sur la politique ethnique et la liberté de conscience a été créé en Ukraine, en tant qu'institution spécialisée dans la protection des minorités nationales.

■ La mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2010)5 du Comité des Ministres aux États membres sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre a été évaluée et des recommandations ont été faites pour de nouvelles initiatives politiques afin de renforcer les droits des personnes LGBTI.

■ Deux nouvelles villes ont rejoint le réseau des villes interculturelles, portant le nombre de membres à 136. Des réseaux nationaux de villes interculturelles ont été mis en place au Royaume-Uni et en Australie, et un réseau de régions interculturelles a été lancé. Le questionnaire de l'Index des cités interculturelles a été révisé et un guide méthodologique a été produit ; 89 bonnes pratiques ont été ajoutées à la base de données.

## Roms et Gens du voyage<sup>9</sup>

■ La mise en œuvre du Plan d'action thématique pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2016-2019) s'est achevée et le rapport final de mise en œuvre a été publié. Plusieurs réalisations ont été

9. Les termes « Roms et Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a. les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Boyash/Rudars ; b. les Égyptiens des Balkans (Égyptiens) et les Ashkali ; c. les branches orientales (Doms, Loms et Abdal) ; d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes. Ceci est une note de bas de page explicative, non pas une définition des Roms et/ou des Gens du voyage.



**Conférence sur la lutte contre la violence domestique « Le rôle de la police » –**  
**Telma Fernandes**, commissaire de police à Porto, Bureau du service d'aide aux victimes et d'information (GAIV),  
**Ivo Holc**, membre élu du GREVIO (Conseil de l'Europe), **Samuel Hosotte**, commissaire de police, chef de la division de la prévention et  
des partenariats de la DCSP, **Véronique Walravens**, chef du Service d'assistance policière aux victimes à Bruxelles  
(Strasbourg, 24 septembre 2019)

possibles, grâce à la coopération intergouvernementale, au dialogue avec la société civile des Roms et des Gens du voyage, et aux projets de coopération avec les États membres, en particulier en ce qui concerne la lutte contre les stéréotypes, la discrimination et l'antitsiganisme, ainsi que dans le domaine de la bonne gouvernance locale. La société civile des Roms et des Gens du voyage a été impliquée par le biais de réunions de dialogue bisannuelles régulières. Parmi les principales avancées, il convient de souligner l'élaboration et l'adoption de nouvelles normes, telles que la Recommandation CM/Rec(2017)10 sur l'amélioration de l'accès des Roms et des Gens du voyage à la justice en Europe, la réalisation d'examen par les pairs grâce à la coopération intergouvernementale d'experts sur des travaux et des rapports thématiques, et l'organisation d'activités de coopération et de renforcement des capacités dans le cadre de programmes conjoints mis en œuvre avec l'Union européenne, (par exemple INSCHOOL, JUSTROM, ROMACT et ROMACTED).

■ Fondé sur l'évaluation de la mise en œuvre du plan susmentionné, un nouveau plan d'action stratégique pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025) a été élaboré pour relever les défis restants, notamment dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la participation active à la vie publique et de la lutte contre les discriminations, le discours de haine, la violence et l'antitsiganisme.

■ L'histoire et la culture roms ont été promues au travers de la coopération avec l'Institut européen des Roms pour les arts et la culture (ERAC) et de la préparation et la publication d'une série d'instruments et d'outils, tels que le projet de recommandation du CM sur l'inclusion de l'histoire des Roms et/ou des Gens du voyage dans les programmes scolaires et le matériel pédagogique, une étude sur la représentation des

Roms dans les programmes et manuels scolaires européens, réalisée par le Conseil de l'Europe en coopération avec le Fonds pour l'éducation des Roms (REF) et l'institut Georg Eckert pour la recherche internationale sur les manuels scolaires (GEI) dans 21 États membres du Conseil et au Kosovo<sup>10</sup>, le livre *La Représentation des Roms dans les grandes collections muséographiques européennes: Le Louvre*, ainsi que la mise à jour et la finalisation des fiches d'information du Conseil sur l'histoire et la culture des Roms, en coopération avec l'université de Graz, en Autriche.

■ La 7<sup>e</sup> conférence internationale des femmes roms «Accès des femmes issues des communautés roms et des gens du voyage à la justice et aux droits», qui s'est tenue à Espoo, en Finlande, sous la présidence finlandaise du Comité des Ministres, du 25 au 27 mars 2019, a reconnu les droits des femmes issues des communautés roms et des gens du voyage à vivre librement et à être libres de leurs choix, sans être soumises à des pressions indues de la part de leur communauté, des membres de leur famille ou des pays où elles vivent. La conférence, à laquelle ont participé plus de 100 femmes, a permis de mettre en avant les graves obstacles auxquels se heurtent les femmes issues des communautés roms et des gens du voyage pour accéder à la justice et aux droits.

■ Trois clips vidéo de la campagne Dosta! adaptés aux enfants et du matériel pédagogique y afférent ont été élaborés pour les enfants et les jeunes afin de lutter contre les préjugés et les stéréotypes à l'encontre des Roms dans le milieu scolaire.

10. Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, qu'elle concerne le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, et sans préjuger du statut du Kosovo.



19-20 June 2019 - Strasbourg, France



PRÉSIDENTIE FRANÇAISE  
FRENCH PRESIDENCY

2019-2022



Conférence « EDQM et  
Pharmacopée européenne :  
la science au service des  
médicaments de demain »

– Susanne Keitel, directrice, EDQM,  
Conseil de l'Europe  
(Strasbourg, 19 juin 2019)

## Droits des enfants

Le Comité des Ministres a adopté la Recommandation CM/Rec(2019)11 aux États membres sur un régime de tutelle efficace pour les enfants non accompagnés et les enfants séparés dans le contexte de la migration. Une publication sur les risques et les opportunités pour les enfants handicapés dans l'environnement numérique, contenant des recommandations pour les États et d'autres acteurs, a été finalisée. Trois États membres ont évalué leurs mécanismes de participation des enfants avec le soutien du Conseil de l'Europe.

Les États membres, par l'intermédiaire du Comité ad hoc pour les droits de l'enfant, ont réitéré leur engagement envers l'action du Conseil de l'Europe en faveur des droits de l'enfant par le biais de la conférence d'évaluation à mi-parcours «Préparer l'Europe de demain» en novembre 2019, et ont soutenu les actions et les priorités futures du nouveau Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) en 2020-2021.

Le Comité de Lanzarote a poursuivi son étude de la situation dans chacun des États parties dans le contexte de son deuxième cycle de suivi, consacré plus particulièrement aux stratégies préventives de protection des enfants à l'égard de l'exploitation criminelle de contenus sexuels générés par l'enfant lui-même (en particulier les images et vidéos sexuellement explicites). Le Comité de Lanzarote a également examiné les contributions à son travail de surveillance envoyées par les enfants eux-mêmes. L'édition 2019 de la Journée européenne pour la protection des enfants à l'égard de l'exploitation et les abus sexuels (le 18 novembre) a mobilisé un grand nombre d'États membres du Conseil de l'Europe, qui ont organisé des manifestations sur le thème « Donner aux enfants les moyens de mettre fin à la violence sexuelle ».

La coopération au niveau mondial a été renforcée avec le soutien du Fonds mondial pour l'élimination de la violence envers les enfants (EVAC) en dressant la carte des réponses des États membres pour prévenir et combattre l'exploitation et la violence sexuelles en ligne à l'égard des enfants et examiner les mécanismes d'action collective dans ce domaine.

## Accord partiel élargi sur le sport (APES)

L'APES a poursuivi ses activités sur la base des résolutions adoptées lors de la 15<sup>e</sup> Conférence des ministres responsables du sport (Tbilissi, Géorgie, 16 octobre 2018), en mettant l'accent sur la protection des droits de l'homme dans le sport et sur la lutte contre la corruption dans le sport. En ce qui concerne ce dernier point, l'APES a continué à jouer un rôle clé dans le Partenariat international contre la corruption dans le sport (IPACS) et à coordonner l'action 3 du Plan d'action de Kazan, qui soutient les interventions des ministres du Sport dans le domaine de l'intégrité du sport. L'APES a exploré des sujets tels que la discrimination, la liberté des médias et l'accès des athlètes à la justice à l'occasion d'un séminaire sur les droits de l'homme dans le sport. En avril 2019, l'APES a tenu sa conférence sur la diversité, qu'il a consacrée à la violence sexuelle à l'égard des femmes et des enfants dans le sport afin d'intensifier la lutte ce phénomène. L'initiative «Donnons de la voix» (*Start to talk*) a pris de l'ampleur, car 20 États ont utilisé les outils et 6 d'entre eux ont lancé une campagne nationale.

## DIRECTION EUROPÉENNE DE LA QUALITÉ DU MÉDICAMENT & SOINS DE SANTÉ (EDQM)

En 2019, la Commission européenne de Pharmacopée a adopté, pour publication dans la *Pharmacopée européenne*, 24 nouveaux textes (monographies et chapitres généraux) et 233 textes révisés intégrant les avancées scientifiques et technologiques les plus récentes. Pour marquer la publication de la 10<sup>e</sup> édition de la *Pharmacopée européenne*, une conférence internationale a été organisée à Strasbourg les 19 et 20 juin 2019 sur le thème «EDQM, Pharmacopée européenne : la science au service des médicaments de demain ». Cette conférence a également été l'occasion de célébrer le 25<sup>e</sup> anniversaire du Réseau européen des laboratoires officiels de contrôle des médicaments (OMCL), et de la procédure de certification. Plus de 300 participants, originaires de 47 pays, ont assisté aux sessions plénières et aux ateliers au programme

de la conférence, où ont été soulignées l'importance des activités de l'EDQM ainsi que sa contribution majeure pour assurer l'accès à des médicaments de qualité sur tous les continents.

■ La Commission européenne de pharmacopée a également adopté 373 étalons de référence, fabriqués et établis par l'EDQM, dont 98 nouveaux étalons et 275 lots de remplacement d'étalons existants. L'Albanie a ratifié la Convention relative à l'élaboration d'une pharmacopée européenne le 8 novembre 2019, portant ainsi à 40 le nombre des parties signataires; cette nouvelle ratification témoigne de l'intérêt soutenu que suscitent les activités de la Pharmacopée européenne auprès des États membres du Conseil de l'Europe.

■ Dans le domaine de la certification de conformité (CEP), les activités d'évaluation et d'inspection ont été conduites selon les procédures établies. Les efforts se sont poursuivis pour renforcer les relations avec les autorités compétentes et accroître la reconnaissance des CEP à l'échelle mondiale.

■ Concernant le problème, apparu en 2018, de la contamination de médicaments par des nitrosamines, impuretés classées comme potentiellement cancérogènes pour l'homme, l'EDQM a continué, en étroite collaboration avec ses partenaires internationaux, de travailler sur la question de la détection et du contrôle de ces impuretés dans les substances actives et les médicaments. Elle a, ainsi, procédé à l'évaluation de données demandées aux fabricants et des actions correctives mises en place, et réalisé des inspections des sites de fabrication pour vérifier la conformité aux bonnes pratiques de fabrication (BPF). En tant qu'instance coordinatrice du réseau des laboratoires officiels de contrôle des médicaments, elle a contribué au développement de méthodes analytiques et à l'organisation d'échantillonnages et de contrôles. L'expertise technique du réseau et les résultats des contrôles effectués ont constitué un appui essentiel pour asseoir les mesures réglementaires prises par les autorités européennes et autres autorités compétentes. Par ailleurs, les monographies de la *Pharmacopée européenne* portant sur les substances actives concernées (sartans à cycle tétrazole) ont été révisées et publiées dans la 10<sup>e</sup> édition de la *Pharmacopée européenne*; elles comportent désormais des limites strictes de teneur en nitrosamines. Enfin, une version révisée de

la monographie générale «Substances pour usage pharmaceutique» a également été publiée, pour enquête publique. Cette monographie, qui s'applique à l'ensemble des substances actives et des excipients utilisés dans les médicaments présents sur le marché européen, contient désormais des dispositions relatives au risque de contamination par des nitrosamines.

■ La Fédération de Russie et la Taiwan Food and Drug Administration (TFDA) ont obtenu le statut d'observateur auprès du réseau OCABR, chargé de la libération officielle des lots, ce qui leur permet d'échanger des informations sur les vaccins et les médicaments dérivés du sang, dans l'intérêt de la santé publique. Dans le même temps, toutes les mesures nécessaires ont été prises pour atténuer l'impact potentiel du Brexit sur les activités du réseau OCABR, qui sont cruciales pour la mise sur le marché de ces médicaments.

■ L'année 2019 a également été marquée par la publication de la 4<sup>e</sup> édition du *Guide sur la qualité et la sécurité des cellules et tissus destinés à des applications chez l'homme*, référence technique reconnue dans ce domaine, et par l'adoption de la 20<sup>e</sup> édition du *Guide pour la préparation, l'utilisation et l'assurance de qualité des composants sanguins*, dont le chapitre relatif aux lignes directrices de bonnes pratiques dans les établissements du sang est cité comme référence dans la législation de l'Union européenne (Directive (UE) 2016/1214).

■ Une étude de surveillance du marché réalisée par le réseau européen des laboratoires officiels de contrôle des cosmétiques (OCCL) a mis en évidence la non-conformité aux normes nationales et européennes d'une proportion significative de produits de blanchiment des dents.

■ L'EDQM a passé avec succès les audits réalisés par des organismes de certification officiels dans le cadre de la certification ISO 9001 et de l'accréditation ISO/CEI 17025 de ses activités

■ Enfin, le site secondaire de l'EDQM pour le stockage et la distribution des étalons de référence a été inauguré le 15 novembre 2019. La création de ce site fait suite à l'analyse de risque conduite pour assurer la continuité des activités de l'EDQM et, plus important encore, la continuité de la mise à disposition des utilisateurs des étalons de référence qui sont indispensables à la mise sur le marché des médicaments.

**Forum mondial de la démocratie 2019,**  
« Cartooning for Peace » – Débat Liberté  
d'expression et protection des journalistes –  
**Plantu**, caricaturiste au *Monde* (France)  
(Strasbourg, 7 novembre 2019)



## PARTICIPATION DÉMOCRATIQUE

### Plateforme pour la sécurité des journalistes

■ Le premier rapport annuel détaillé de la plateforme pour la sécurité des journalistes a été publié en 2019. Il met en évidence les principales problématiques liées à la liberté des médias en Europe : augmentation des attaques à l'encontre des journalistes, nombre croissant de menaces physiques, manque de suivi policier ou judiciaire approprié des crimes commis contre les journalistes, augmentation des détentions et des législations répressives.

■ En 2019, la plateforme a reçu 142 alertes, concernant 25 États membres du Conseil de l'Europe, témoignant de graves menaces pour la liberté des médias ; 59 alertes (41 %) ont fait l'objet d'une réponse de la part de l'État membre concerné ou ont été résolues.

■ Le 2 novembre 2019, à l'occasion de la Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes, la page web dédiée, lancée en 2018, a été mise à jour avec les nouveaux cas d'impunité pour meurtre.

### Éducation

■ Les normes en matière d'éducation ont été renforcées par l'adoption des Recommandations CM/Rec(2019)9 sur la promotion d'une culture de l'éthique dans le corps enseignant et CM/Rec(2019)10 visant à développer et à promouvoir l'éducation à la citoyenneté numérique.

■ Le Conseil de l'Europe a mis un nouvel accent sur la liberté académique et l'autonomie des établissements dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur et a organisé un forum mondial en juin 2019 sur la liberté académique, l'autonomie institutionnelle et l'avenir de la démocratie, avec l'adoption d'une déclaration qui a attiré l'attention internationale.

■ La campagne « S'exprimer en toute liberté, apprendre en toute sécurité, des écoles démocratiques pour tous » soutient l'utilisation du Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie.

■ Les possibilités d'éducation pour les migrants et les réfugiés ont été améliorées grâce au Passeport européen de qualification des réfugiés et à la boîte à outils pour l'intégration linguistique des migrants adultes, disponible en sept langues.

■ Le Service de l'éducation participe à la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable 4 de l'Unesco et a coorganisé un événement parallèle dans le cadre du forum politique de haut niveau à New York en juillet 2019.

■ Onze programmes de renforcement des capacités aident les pays à promouvoir une culture démocratique et inclusive, et à introduire des mesures contre la corruption dans l'éducation. Les États membres ont reçu un soutien sur demande pour des réformes telles qu'une nouvelle loi ou des programmes d'études.

■ Le Centre européen pour les langues vivantes (CELV) a présenté les résultats de son programme 2016-2019 lors d'une conférence en décembre marquant son 25<sup>e</sup> anniversaire. L'événement a également servi à lancer le nouveau programme quadriennal du CELV « Inspirer l'innovation dans l'éducation aux langues ».

■ Un portail éducatif pour l'apprentissage en ligne a été lancé en 2019.

■ Le réseau des écoles d'études politiques offre une formation aux futurs dirigeants de 24 pays à travers l'Europe et dans le sud de la Méditerranée. Quatre séminaires pilotes pour « une académie pour le leadership démocratique », destinés aux membres de la communauté des réfugiés et aux personnes travaillant avec les réfugiés, ont été organisés en vue de lancer un programme de renforcement des capacités dans les pays intéressés.



**Journées nationales sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en France – Gabriella Battaini-Dragoni**, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 26 novembre 2019)

## Jeunesse

■ Plusieurs milliers de jeunes ont participé à des activités dans les Centres européens de la jeunesse à Strasbourg et à Budapest, ou ont obtenu un soutien du Fonds européen pour la jeunesse, leur donnant ainsi les moyens de promouvoir les droits de l'homme et la participation démocratique.

■ En reconnaissance de son système de cogestion, l'une des politiques de jeunesse les plus responsabilisantes au monde, le secteur jeunesse a reçu le Bronze Future Policy Award du World Future Council.

■ La Recommandation CM/Rec(2015)3 du Comité des Ministres sur l'accès des jeunes des quartiers défavorisés aux droits sociaux a été examinée par plus de 300 jeunes et travailleurs de jeunesse pendant la Semaine de la jeunesse Enter! qui a été soutenue par la présidence française du Comité des Ministres. Les droits des jeunes réfugiés ont été renforcés grâce à la nouvelle Recommandation CM/Rec(2019)4 du Comité des Ministres sur l'aide aux jeunes réfugiés en transition vers l'âge adulte, et à un projet à long terme avec les jeunes réfugiés.

■ Le Conseil mixte sur la jeunesse a élaboré et adopté un projet de stratégie 2030 qui confirme la contribution du secteur jeunesse aux valeurs et principes de l'Organisation, et son rôle clé visant à associer les jeunes à ces valeurs.

■ L'Arménie, Chypre et la Géorgie ont bénéficié de mesures adaptées de soutien pour l'élaboration de leurs politiques de jeunesse, conformément aux normes du Conseil de l'Europe.

## Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne, STE n° 104)

■ Le Comité permanent de la convention a célébré son 40<sup>e</sup> anniversaire. Il a traité de cinq problèmes majeurs auxquels la biodiversité doit faire face : le changement climatique ; les espèces exotiques

envahissantes ; la conservation du lynx d'Eurasie ; l'abattage illégal d'oiseaux ; et les populations d'esturgeons. Des recommandations ont été adoptées sur la détection, la notification, l'évaluation et la réaction aux changements dans le caractère écologique des sites du réseau Émeraude, et sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du réseau Émeraude de zones d'intérêt spécial pour la conservation.

## Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (Accord partiel EUR-OPA)

■ L'accord a contribué Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, organisée par les Nations Unies, notamment pour prémunir les groupes vulnérables des risques de catastrophe, et a soutenu l'organisation d'un atelier national en Azerbaïdjan. EUR-OPA a soutenu 21 projets de terrain dans les États membres pour améliorer la préparation des populations aux risques majeurs et développer des politiques et des stratégies nationales. La coopération avec les organisations partenaires (Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes, Unesco, Unicef, Organisation internationale pour les migrations, Union européenne) a été renforcée.

## Convention européenne du paysage

■ L'Islande a ratifié la Convention européenne du paysage. Le Comité des Ministres a adopté deux recommandations (CM/Rec(2019)7 sur l'intégration du paysage dans les politiques relatives aux territoires ruraux en transition agricole et sylvicole, énergétique et démographique, et CM/Rec(2019)8 sur paysage et démocratie : participation du public) et des décisions concernant le prix du Paysage du Conseil de l'Europe. Les politiques nationales du paysage sont présentées sur le système d'information de la convention. La 10<sup>e</sup> Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage s'est tenue sous les auspices de la présidence finlandaise du Comité des Ministres. La Journée internationale du paysage du Conseil de l'Europe a été célébrée avec pour thème l'eau.

**Assemblée des Journées européennes du patrimoine – photo de groupe avec, au centre Gabriella Battaini-Dragoni, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 17 octobre 2019)**



## Culture et patrimoine culturel

Une conférence multipartite, organisée à Nicosie par le Gouvernement de la République de Chypre et le Conseil de l'Europe, a promu la Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels (STCE n° 221) auprès des parties concernées des gouvernements, de la société civile et des entreprises. Le caractère hautement interactif de l'événement a généré des propositions d'action pour travailler avec détermination vers une culture de sensibilisation et de gestion responsable des biens culturels. Un examen par les pairs de la politique culturelle a apporté au Gouvernement de la République de Moldova des recommandations afin de renforcer ses industries culturelles.

## Journées européennes du patrimoine (JEP)

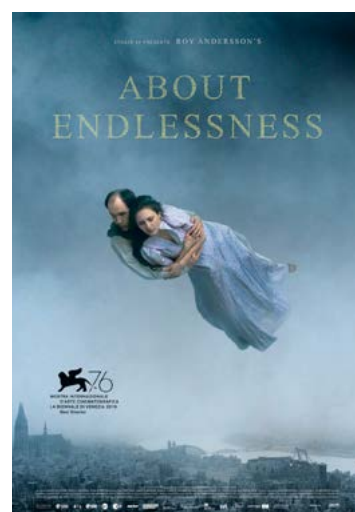
Des dizaines de milliers d'événements pour les Journées européennes du patrimoine ont été organisés sur le thème «arts et divertissements», dans la majorité des 50 États européens parties à la Convention culturelle européenne. L'Assemblée des JEP s'est réunie à Strasbourg, avec la participation de coordinateurs nationaux et de la Commission européenne. Trois initiatives, lancées en 2018 pour célébrer l'Année européenne du patrimoine culturel, se sont poursuivies avec succès: récits sur le patrimoine européen; Semaine européenne des jeunes acteurs du patrimoine; et projets transfrontaliers.

## Accord partiel élargi sur les itinéraires culturels

Le programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe a reçu le prix européen Carlos V 2019 de Sa Majesté le roi d'Espagne, pour sa contribution à la mémoire, à l'identité et aux valeurs européennes. L'accord partiel élargi a porté le nombre de ses États membres à 33, et a aussi été rejoint, en tant qu'observateurs, par 3 nouveaux États. Cinq nouveaux itinéraires culturels ont été certifiés, portant à 38 le nombre total d'itinéraires culturels du Conseil de l'Europe. Par ailleurs, 10 itinéraires culturels ont été recertifiés.

## Accord partiel élargi Eurimages

Eurimages a soutenu 73 coproductions internationales pour un total de 18,8 millions d'euros. Certaines ont été sélectionnées par les principaux festivals de films, dont *God exists*, *Her name is Petrunya*, de Teona Struga Mitevska, récompensée par de nombreux prix dont le prix Lux du Parlement européen, *A Tale of three sisters*, d'Emin Alper, sélectionnée au Festival international de Berlin, *Atlantique*, de Mati Diop, *Les Hirondelles de Kaboul*, de Zabou Breitman et Eléa Gobbé-Mévellec, et *Viendra le feu*, d'Oliver Laxe, toutes trois sélectionnées au Festival de Cannes, ou encore *Pour l'éternité*, de Roy Andersson, récompensée par le Lion d'argent du meilleur réalisateur au Festival de Venise. Eurimages a également célébré son 30<sup>e</sup> anniversaire et a accueilli deux nouveaux États, dont un non membre du Conseil de l'Europe, l'Argentine. Le comité de direction a adopté une proposition de réforme de son fonctionnement. Les changements apportés aux organes de gouvernance et à la manière dont les projets sont sélectionnés sont au cœur de ces améliorations visant à respecter des normes de transparence, d'éthique et de responsabilité.



Le film *About Endlessness* (Pour l'éternité) de Roy Andersson, récompensé par le Lion d'argent du meilleur réalisateur au Festival de Venise 2019



Prix Nord-Sud 2018 – Les lauréats Jaha Dukureh et Damien Carême (Lisbonne, 13 septembre 2019)

## Centre Nord-Sud (Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales)

Le Centre Nord-Sud a publié une nouvelle version du *Guide pratique sur l'éducation à la citoyenneté mondiale*, un outil de soutien pédagogique destiné aux éducateurs. La guide comprend de nouveaux chapitres sur l'éducation aux médias et le dialogue interreligieux, et établit un lien entre les compétences d'éducation mondiale et les compétences cadres du Conseil de l'Europe pour la culture démocratique.

Des ONG femmes de la région euroméditerranéenne ont bénéficié d'une plateforme de coopération et, ayant la Convention d'Istanbul comme référence, ont plaidé pour le besoin urgent d'une coopération à plusieurs niveaux, multisectorielle, multilatérale et transfrontalière, pour protéger les femmes et les filles victimes de violence sexiste, notamment les réfugiées, les migrantes et les demandeuses d'asile.

Jaha Dukureh et Damien Carême ont reçu le 24<sup>e</sup> prix Nord-Sud du Conseil de l'Europe pour leur action en faveur des droits humains et de la solidarité mondiale.

En cette année du 30<sup>e</sup> anniversaire du centre, le Forum de Lisbonne a souligné la pertinence de l'action quadripartite pour la réalisation des Objectifs de développement durable, en mettant en évidence l'importance d'un effort régional plus fort de gouvernance des ODD.



**25<sup>e</sup> Forum de Lisbonne du Centre Nord-Sud – José Caroço**, Directeur exécutif du Centre Nord-Sud, **Manuel Montobbio**, Représentant permanent de l'Espagne au Conseil de l'Europe, **Marija Pejčinović Burić**, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, **Ana Paula Zacarias**, secrétaire d'État aux affaires européennes du Portugal, et **Miguel Ángel Moratinos**, Secrétaire général adjoint des Nations Unies (Lisbonne, 25 novembre 2019)





**Réunion d'information sur le programme conjoint Union européenne/Conseil de l'Europe « Programme Sud III »**  
(Strasbourg, 10 mai 2019)

# Actions sur le terrain et mobilisation des ressources

## ÉTATS MEMBRES

**D**epuis 2019, la coopération entre le Conseil de l'Europe et le Service d'appui à la réforme structurelle (SRSS<sup>11</sup>) de l'Union européenne est régie par un accord-cadre. Cette coopération est adaptée aux besoins des États membres de l'Union européenne souhaitant renforcer leurs capacités à mettre en place des réformes structurelles et de soutien de la croissance dans les domaines de l'État de droit, de la protection des droits de l'homme et d'une gouvernance démocratique efficace.

■ Plus de 240 activités mises en œuvre par le Bureau du programme sur la cybercriminalité (C-PROC) établi en Roumanie ont permis de renforcer la législation en matière de cybercriminalité et la sauvegarde de l'État de droit, la formation des instances judiciaires et des autorités de justice pénale, ainsi que la coopération internationale et entre les secteurs public et privé dans les pays du Partenariat oriental, en Europe du Sud-Est, en Turquie et dans le voisinage méridional ainsi qu'en Afrique, dans la région Asie-Pacifique et en Amérique latine. En décembre 2019, le portefeuille de projets du C-PROC disposait d'un budget de quelque 30 millions d'euros, qui était cofinancé par l'Union européenne et par diverses contributions volontaires d'autres donateurs.

## Europe orientale

■ Deux nouveaux projets dans les domaines de la lutte contre la discrimination et de l'efficacité de la justice ont été lancés en République de Moldova. Les capacités du Conseil de l'égalité, du bureau du médiateur et du mécanisme national de prévention à mettre en œuvre efficacement leur mandat ont été renforcées. Les institutions électorales ont aussi bénéficié d'un soutien. Par ailleurs, le Conseil de l'Europe a apporté son assistance en vue d'accroître la transparence des activités du Conseil supérieur des procureurs et il a aidé à la mise en place des réformes dans le domaine de l'éducation civique. D'autres actions ont permis de consolider les capacités des services de répression à prévenir et à combattre la corruption et le blanchiment d'argent, et de soutenir la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et les abus sexuels à leur rencontre.

11. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le SRSS est appelé DG REFORM.

■ En Fédération de Russie, un programme conjoint d'assistance à la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'action en faveur des femmes (2017-2022) a été mené à bien. En outre, les activités se sont poursuivies dans le domaine des droits de l'homme dans le sport et du renforcement des capacités des professionnels du droit à combattre la violence domestique. Le projet destiné à lutter contre les pratiques de corruption dans l'entreprise a été mené à terme.

■ En Ukraine, les travaux menés en vue de ratifier la Convention d'Istanbul, notamment en modifiant un certain nombre de textes législatifs, dont le Code pénal, se sont poursuivis. Plusieurs modifications de lois relatives à la lutte contre la corruption ont été adoptées. Les autres domaines de coopération concernent, entre autres, le renforcement du système de protection des minorités nationales, la poursuite de la réforme sur la décentralisation et de la réforme du ministère public, l'amélioration du système électoral, le renforcement des capacités du radiodiffuseur public et le renforcement des capacités des organismes de formation continue et des universités à dispenser des formations sur les normes du Conseil de l'Europe.

■ Plusieurs activités de coopération avec la République de Moldova, l'Ukraine et l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie et le Bélarus (voir plus bas) ont été mises en œuvre dans le cadre du programme conjoint mené avec l'Union européenne « Partenariat pour une bonne gouvernance »<sup>12</sup> (PGG). Au sein du PGG, un mécanisme de réponse rapide a été mis en place pour répondre aux demandes d'expertise législative et de conseils stratégiques<sup>13</sup>.

12. La phase II du PGG a commencé en janvier 2019 et doit durer trente-six mois. Elle comprend 15 projets et représente un budget total de 17,5 millions d'euros.

13. En 2019, 10 demandes ont conduit à l'adoption d'avis de la Commission de Venise.



**Lancement du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Arménie 2019-2022 – Gabriella Battaini-Dragoni**, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, et **Zohrab Mnatsakanyan**, ministre des Affaires étrangères d'Arménie (Strasbourg, 17 juin 2019)



**Lancement du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Géorgie 2020-2023 – Marija Pejčinović Burić**, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, et **David Zalkaliani**, ministre des Affaires étrangères de la Géorgie (Tbilissi, 11 novembre 2019)

## Caucase du Sud

■ Le nouveau Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Arménie 2019-2022 a été lancé en juin 2019. Ce plan d'action traduit les priorités des autorités arméniennes associées à la réforme juridique et institutionnelle en cours dans le pays. Il soutient les efforts déployés par le Gouvernement arménien et par la société pour renforcer les droits de l'homme, notamment dans l'armée, accroître l'indépendance de la justice et en garantir le bon fonctionnement, combattre les mauvais traitements et l'impunité dans le système pénitentiaire, et promouvoir la gouvernance démocratique.

■ En Azerbaïdjan, le Conseil de l'Europe a continué de soutenir les réformes juridiques, la normalisation et le renforcement des capacités dans les domaines suivants : répression et prévention de la corruption, renforcement de la lutte contre le blanchiment d'argent, amélioration du système pénitentiaire et promotion et progression de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le nouveau Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Azerbaïdjan 2018-2021 a été lancé à Bakou en mai 2019.

■ En Géorgie, la « quatrième vague » de réformes judiciaires a été menée à terme. Le Conseil de l'Europe a formulé des recommandations concernant ce nouveau train de mesures législatives. La campagne de sensibilisation « J'opte pour l'égalité », qui promeut la tolérance, la diversité et l'égalité, a été complétée en novembre 2019 par la première Semaine de l'égalité, qui s'est déroulée en Géorgie. Le Conseil de l'Europe a continué d'œuvrer pour la protection et la promotion des droits de l'homme, le bon fonctionnement de la justice, la lutte contre les menaces envers l'État de droit, le renforcement de la gouvernance démocratique et les mesures de confiance dans le cadre du Plan d'action 2016-2019. Le nouveau Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Géorgie 2020-2023 a été lancé en novembre 2019 à Tbilissi par la Secrétaire Générale Marija Pejčinović-Burić et le ministre géorgien des Affaires étrangères David Zalkaliani.

## Europe du Sud-Est et Turquie

■ La coopération en Europe du Sud-Est et en Turquie a été menée avec le soutien de l'Union européenne, notamment via la « Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Turquie »<sup>14</sup> et d'autres donateurs. Dans le cadre de la facilité horizontale, un mécanisme de coordination des services d'experts a permis, à nouveau, de répondre aux demandes d'expertise législative et de conseils sur la politique à mener<sup>15</sup>.

■ Le soutien à la réforme de la justice en Albanie est resté axé sur l'élaboration d'une nouvelle carte judiciaire, la stratégie informatique du système judiciaire et le programme d'évaluation des juges, les lignes directrices et les formulaires associés. L'Organisation a également poursuivi sa coopération dans le domaine de la lutte contre la criminalité économique, de la réforme pénitentiaire, de la liberté d'expression et de la liberté des médias, de la lutte contre la discrimination et de l'éducation. À noter également la création du portail administrata.al, outil complet et innovant de gestion des processus de ressources humaines dans l'administration.

14. La deuxième phase a été signée en 2019. Elle s'étend jusqu'en mai 2022 et comprend 46 actions pour un budget total de plus de 41 millions d'euro.s

15. En 2019, six demandes ont été traitées dans le cadre du mécanisme de coordination des services d'experts, notamment dans les domaines suivants : liberté d'expression/liberté des médias, clauses de propriété transitoire, utilisation des langues, textes législatifs et réforme de la législation, notamment électorale.



**Conférence iPROCEEDS – Cibler les délits sur internet en Europe du Sud-Est et en Turquie**  
(Strasbourg, 9 décembre 2019)

■ En Bosnie-Herzégovine, dans le cadre de son Plan d'action pour la Bosnie-Herzégovine 2018-2021, le Conseil de l'Europe a contribué à la mise en œuvre du programme de réforme pour la Bosnie-Herzégovine 2015-2018, et en particulier des stratégies sectorielles liées aux droits de l'homme, à la démocratie et à l'État de droit. Cet objectif général a été décliné en actions spécifiques pour lutter contre la discrimination et la ségrégation ethnique à l'école, renforcer la protection des minorités nationales, favoriser l'intégration des Roms, faire progresser la liberté d'expression et la liberté des médias, prévenir et combattre le trafic d'êtres humains et réformer le système pénitentiaire, notamment par la gestion structurée des peines prononcées à l'encontre des détenus extrémistes et violents.

■ Le Conseil de l'Europe a aidé les autorités de Macédoine du Nord à créer un mécanisme de supervision externe et indépendant chargé de contrôler le travail de la police. L'Organisation a également poursuivi sa coopération dans le domaine de la lutte contre la criminalité économique et la traite des êtres humains, de la réforme pénitentiaire, de la liberté d'expression et de la liberté des médias et de l'aide juridique gratuite. À noter également le lancement d'un nouveau domaine de coopération en 2019: la lutte contre la discrimination.

■ Au Monténégro, l'action du Conseil de l'Europe est restée axée sur les droits de l'homme et la protection des groupes vulnérables, la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme, la responsabilité et l'indépendance du pouvoir judiciaire, la liberté d'expression et la liberté des médias, l'éducation et la lutte contre la criminalité économique. Un plan d'action a été adopté par le Gouvernement monténégrin sur la base de l'enquête du Conseil de l'Europe sur le secteur des médias et une série de réformes des médias au niveau national a été lancée.

■ Les 70 ans du Conseil de l'Europe ont été marqués par divers événements, organisés en coopération avec les autorités serbes, manifestations dont les médias ont rendu compte. En particulier, une conférence de haut niveau s'est tenue au Palais de Serbie le 16 septembre pour célébrer les 25 ans de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), avec la participation de membres de l'ECRI et de l'Assemblée

parlementaire du Conseil de l'Europe ainsi que de représentants du gouvernement, de la société civile et des services diplomatiques. Le Conseil de l'Europe a continué de soutenir le processus de réforme constitutionnelle et les mesures en faveur de l'indépendance de la justice, de la liberté d'expression et de la liberté des médias, de l'éducation inclusive et de l'intégrité dans l'enseignement supérieur, de la protection des minorités nationales, de la réforme de l'administration et de la gestion des ressources humaines dans les collectivités locales. Un événement de haut niveau destiné à renforcer la visibilité a été organisé pour promouvoir les actions menées dans le cadre du programme conjoint Union européenne/Conseil de l'Europe «Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Turquie».

■ Le Conseil de l'Europe a organisé cinq grands événements de lancement en Turquie dans des domaines portant sur l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité de la justice administrative et de la cour de cassation, et sur le soutien à la réforme de la justice pénale, le système de suivi civil des prisons et le plan d'action pour la défense des droits de l'homme. La cérémonie de lancement du projet sur le plan d'action pour la défense des droits de l'homme s'est tenue à Istanbul le 9 décembre et a été ouverte par la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, avec la participation du ministre de la Justice, du ministre des Affaires étrangères et de l'ambassadeur de la délégation de l'Union européenne en Turquie.



**Mission d'évaluation électorale du Congrès en Turquie,**  
Réunion de débriefing auprès des ambassadeurs de l'Union européenne basés à Ankara – **Andrew Dawson**, Royaume-Uni (R, ECR) chef de délégation/rapporteur (Ankara, 1<sup>er</sup> avril 2019)

Dépôt par M<sup>me</sup> **Naziha Laâbidi**, ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfance de la Tunisie, de l'instrument d'adhésion à la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (STCE n° 201) en présence de **Gabriella Battaini-Dragoni**, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 15 octobre 2019)



## ÉTATS NON MEMBRES

■ Un nouveau Plan d'action pour le Bélarus 2019-2021 a été adopté en juillet 2019. La coopération avec le Bélarus était principalement axée sur la lutte contre le blanchiment d'argent, la réforme de la justice, la protection des données à caractère personnel et la formation aux droits de l'homme des professionnels du droit. Les travaux avec les autorités nationales se sont poursuivis en vue de l'instauration d'un moratoire sur la peine de mort et de son abolition ultérieure.

■ Au Kosovo<sup>16</sup>, des projets ont continué d'être menés dans le domaine de l'efficacité de la justice, de la lutte contre la criminalité économique et la discrimination, de l'éducation, notamment en matière d'intégrité dans l'enseignement supérieur, et d'accès à l'apprentissage des langues, ainsi que dans le domaine de la liberté d'expression et de la liberté des médias, et de la protection des droits des personnes privées de liberté. Un nouveau projet concernant le renforcement de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et contre la violence domestique a été lancé en mai. Un soutien a également été apporté à la Cour constitutionnelle.

## Voisinage méridional

■ Au Maroc, les travaux sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique se sont poursuivis. Une assistance a aussi été apportée à l'élaboration du Plan d'action national en matière de démocratie et de droits de l'homme dans les domaines de la gouvernance, de l'État de droit et de la lutte contre la discrimination.

16. Toute référence au Kosovo dans ce texte, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo.

■ En Tunisie, d'importants résultats ont été obtenus. En particulier, la Tunisie a adhéré à la Convention de Lanzarote et a signé la Convention 108+ sur la protection des données. Elle a aussi obtenu le statut de partenaire pour la démocratie locale du Congrès et lancé le guide des détenus et le manuel sur le droit pénitentiaire ainsi que la station de radio Nazaha dans le but de promouvoir la transparence dans la lutte contre la corruption. En plus d'autres actions, deux grands programmes conjoints Conseil de l'Europe/Union européenne ont été lancés en Tunisie.

■ Au titre du programme conjoint Conseil de l'Europe/Union européenne « Programme Sud III »<sup>17</sup>, des activités de coopération ont été mises en œuvre au niveau régional avec la participation des bénéficiaires du sud de la Méditerranée. En particulier, la Conseil de l'Europe a lancé la formation transfrontière HELP sur la violence faite aux femmes et la violence domestique, à destination des professionnels du droit de la région du sud de la Méditerranée. La Tunisie et le Maroc ont adhéré au réseau Šibenik des organismes de prévention de la corruption.

17. Le Programme Sud III (budget total : 3 334 000, 00 €) a été mis en œuvre entre mars 2018 et février 2020 en faveur des bénéficiaires de la région du sud de la Méditerranée (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine\* et Tunisie).

\* Cette dénomination ne saurait être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et est sans préjudice de la position de chaque État membre du Conseil de l'Europe sur cette question.



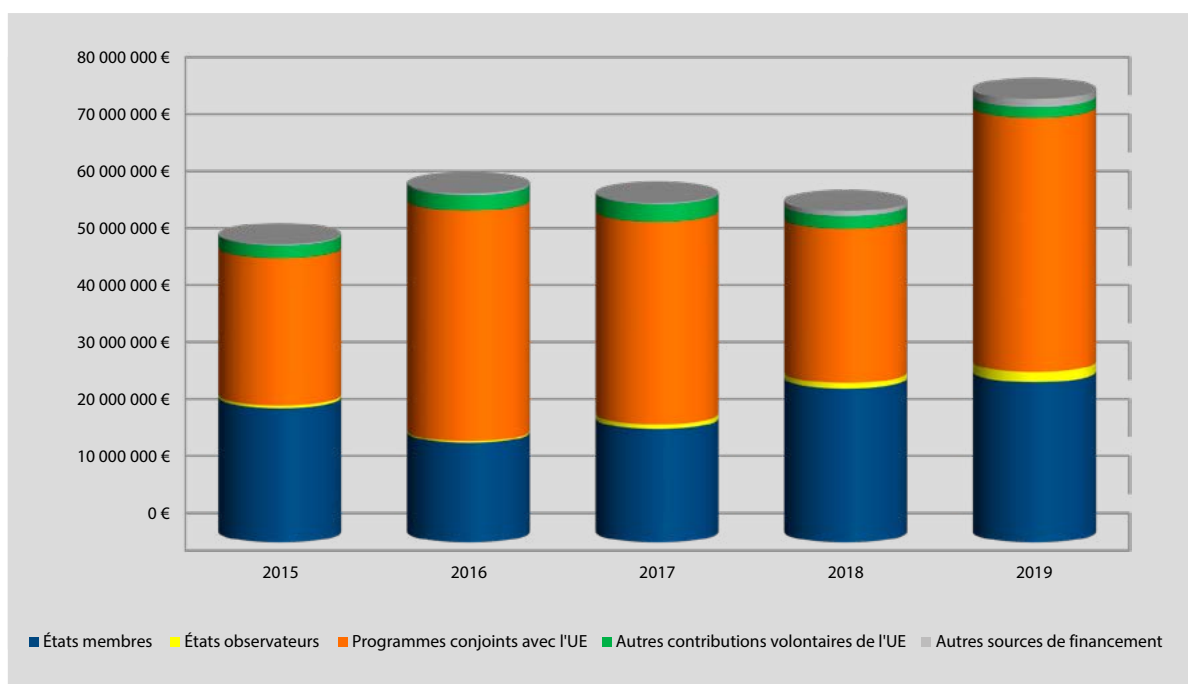
**Accord entre la République du Kazakhstan et le Conseil de l'Europe.**  
Le Général de division **Alik Shpekbayev**, président de l'Agence anti-corruption de la République du Kazakhstan et **Gabriella Battaini-Dragoni**, Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe (Strasbourg, le 15 octobre 2019)

## Asie centrale

■ Un nouveau programme conjoint Conseil de l'Europe/Union européenne sur l'État de droit en Asie centrale a été signé en novembre 2019. Ce programme, qui couvre les cinq pays d'Asie centrale, doit en principe durer quatre ans (2020-2023). Il vise à faciliter la création d'un espace juridique commun entre l'Europe et l'Asie centrale, et à renforcer la protection des droits de l'homme, à promouvoir la transparence et la lutte contre la criminalité économique, et à favoriser la bonne gouvernance par le fonctionnement efficace des institutions publiques et de l'administration. La coopération avec le Kazakhstan et le Kirghizistan s'est poursuivie dans le cadre des priorités de coopération de voisinage.

## MOBILISATION DES RESSOURCES ET RELATIONS AVEC LES DONATEURS

### Recettes extrabudgétaires pour 2019 (en euros)



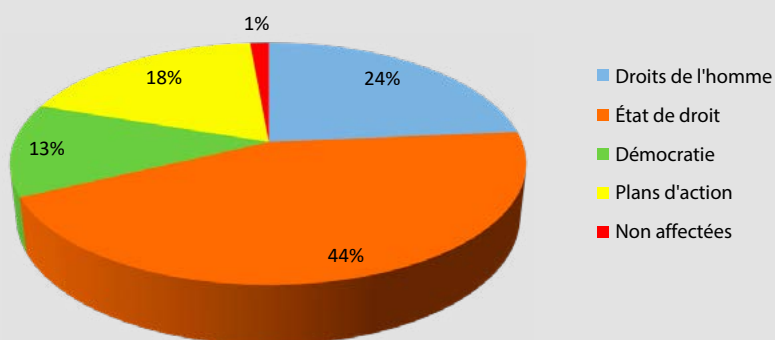
#### 2019 comparé à 2018

- ▶ Le total des recettes a augmenté de 34 % en passant à environ **77,8 millions d'euros** (58,1 millions d'euros en 2018, 59,5 millions d'euros en 2017, 61,2 millions d'euros en 2016, 52,3 millions d'euros en 2015, 42,5 millions d'euros en 2014).
- ▶ Toutes les catégories de donateurs ont augmenté le montant total de leurs contributions volontaires.
- ▶ Les contributions volontaires des **États membres<sup>18</sup> ont augmenté de 4 % à 28 millions d'euros**. (2018 avait enregistré une hausse de 36 %).
- ▶ **39 des 47 États membres ont versé des contributions en 2019** (44 en 2018).
- ▶ Les dix plus importants donateurs ont apporté 84 % du total des recettes émanant des États membres (81 % en 2018).
- ▶ **La Norvège, la Suède, l'Allemagne, la France et la Suisse** sont en tête du classement des États membres ayant versé les plus importantes contributions, avec respectivement, 8,2 millions d'euros, 6,5 millions d'euros, 2,1 millions d'euros, 1,8 million d'euros et 1,6 million d'euros. Le Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme<sup>19</sup> a versé une contribution de 1,7 million d'euros.
- ▶ Si l'on prend en compte les contributions au Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme (HRTF) et les contributions volontaires bilatérales, **9 États membres et observateurs ont versé plus d'un million d'euros** (Norvège, Suède, Allemagne, France, Suisse, Canada, Royaume-Uni, Luxembourg, Finlande).
- ▶ Les recettes pour les **Programmes conjoints Conseil de l'Europe-Union européenne ont augmenté de 65 % à 44,6 millions d'euros** (27 millions d'euros en 2018) et ont constitué 57 % du total des recettes budgétaires.
- ▶ L'Union européenne a également alloué un certain nombre de contributions volontaires en dehors des programmes conjoints pour un montant total de 1,86 million d'euros (1,6 million d'euros pour la DEQM, 200 000 € pour la CEPEJ, 19 000 € pour la Convention de Berne, 15 000 € pour la visibilité du Conseil de l'Europe).
- ▶ Les contributions des États non membres ayant un statut d'observateur ont augmenté de 80 % à 1,8 million d'euros, la contribution du Canada représentant à elle seule 1,7 million d'euros.
- ▶ Les sources de financement dites « autres » (ne provenant ni de l'Union européenne, ni d'États membres ou observateurs) se sont élevées à 1,4 million d'euros, équivalent à 2 % des recettes extrabudgétaires.

18. Y compris Le Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme (Human Rights Trust Fund-HRTF) et les Mécanismes de subvention de l'Espace économique européen et de la Norvège (EEA and Norway Grants).

19. Finlande, Allemagne, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suisse, Royaume-Uni.

### RECETTES EXTRABUDGÉTAIRES PAR PILIER DU PROGRAMME ET BUDGET 2019



RECETTES EXTRABUDGÉTAIRES PAR PILIER	Euros
DROITS DE L'HOMME	18 338 422,90
ÉTAT DE DROIT	34 420 962,23
DÉMOCRATIE	9 641 034,83
PLAN D'ACTION	14 299 734,36
NON AFFECTÉES	1 077 158,00
<b>TOTAL</b>	<b>77 777 312,32</b>





57<sup>e</sup> réunion du CAHDI (Strasbourg, 21 mars 2019)

58<sup>e</sup> réunion du CAHDI – Présentation de la nouvelle publication du CAHDI, *Immunités des missions spéciales*, par Petr Válek, président du CAHDI, et Sir Michael Wood et Andrew Sanger, juristes et auteurs (Strasbourg, 27 septembre 2019)



# Droit international public

[www.coe.int/en/web/cahdi](http://www.coe.int/en/web/cahdi)

**L**e Conseil de l'Europe facilite les échanges et coordonne les vues de ses États membres dans le domaine du droit international public par l'intermédiaire du Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI), un comité intergouvernemental qui réunit les conseillers juridiques des ministères des Affaires étrangères des États membres du Conseil de l'Europe ainsi qu'un nombre important d'États observateurs et d'organisations internationales. En 2019, environ 90 experts – de 45 États membres, 7 États non membres et 6 organisations intergouvernementales internationales – ont participé aux deux réunions du CAHDI.

■ Dans sa fonction phare d'« Observatoire européen des réserves aux traités internationaux », le CAHDI examine les réserves et les déclarations sujettes à objection dans les traités internationaux élaborés au sein du Conseil de l'Europe, mais aussi les conventions des Nations Unies. Cette activité, qui porte sur 20 réserves et/ou déclarations en 2019, contribue à un dialogue important au niveau international et a un impact sur les actions ultérieures des États en ce qui concerne leurs réserves et/ou déclarations respectives.

■ Le CAHDI a rassemblé les réponses de 38 États membres et non membres à son questionnaire sur les immunités des missions spéciales et a préparé un rapport analytique des informations soumises, qui a été inclus dans une publication sur ce sujet. Le livre bilingue du CAHDI *Immunités des missions spéciales* a été publié par Brill Nijhoff en 2019 et distribué à tous les expert-e-s du CAHDI.

■ Au cours de l'année, le CAHDI a poursuivi et renforcé sa coopération et sa collaboration avec les Nations Unies et les tribunaux internationaux. Il a eu des échanges de vues avec la juge Ivana Hrdličková, présidente du Tribunal spécial pour le Liban, et M. Pavel Šturma, président de la Commission du droit international (CDI) des Nations Unies. En outre, le président et le secrétariat du CAHDI ont participé aux débats de la Sixième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies et aux échanges de vues annuels avec la CDI.

■ Le 31 octobre 2019, la Mission permanente de la République tchèque auprès de l'ONU à New York et le CAHDI ont organisé un événement parallèle dans le cadre de la Semaine du droit international lors de la Sixième Commission de l'Assemblée générale au siège des Nations Unies à New York sur le thème « Le CAHDI et sa contribution à la pratique du droit international ». Les membres du panel étaient M. Petr Válek, président du CAHDI, le professeur Pavel Šturma, président de la CDI, et l'ambassadeur Emil Ruffer, Représentant permanent de la République tchèque auprès du Conseil de l'Europe. M. Jörg Polakiewicz, directeur du Conseil juridique et du droit international public au Conseil de l'Europe, a été le modérateur de l'événement.

■ Le Président du CAHDI a participé dans la 58<sup>e</sup> session annuelle de l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique (AALCO), qui s'est tenue à Dar es Salaam, République unie de Tanzanie, du 21 au 25 octobre 2019. Le président du CAHDI a présenté les travaux et les activités du CAHDI sous le thème « Le multilatéralisme et l'ordre juridique international fondé sur le droit international ».



Visite de **Nikol Pachinian**, Premier ministre de l'Arménie –  
Point presse (Strasbourg, 11 avril 2019)



**Journée portes ouvertes** dans le cadre du 70<sup>e</sup> anniversaire  
du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 5 mai 2019)

# Communication

La Direction de la communication (DC), qui collabore étroitement avec les professionnels des médias et les relais d'opinion et réseaux européens, a œuvré en 2019 pour mieux faire connaître les valeurs et les normes du Conseil de l'Europe.

## COMMUNICATION AUDIOVISUELLE ET EN LIGNE

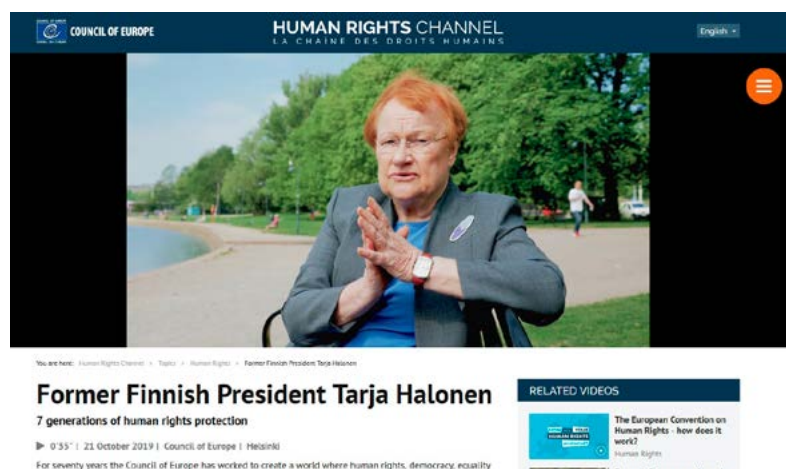
L'organigramme de la Division de la communication web et audiovisuelle (WAVCOM) a été actualisé et inclut désormais des tâches éditoriales spécifiques assignées à deux conseillers éditoriaux principaux; de plus, les équipes en ligne et web ont été réunies au sein d'une nouvelle section de la communication numérique. La Direction de la communication (DC) a souhaité recruter un animateur de communauté pour les médias sociaux afin de compléter l'équipe. Ces innovations ont déjà amélioré la capacité de l'équipe à optimiser ses messages clés et à consolider la présence de l'Organisation sur internet.

La nouvelle section éditoriale de la WAVCOM a été créée afin d'assurer une planification, d'élaborer des messages et des textes de qualité pour les communications, et de continuer de proposer des conseils et une assistance aux Directions d'entité pour leurs projets, événements prioritaires, campagnes et messages, au moyen de rencontres individuelles. L'équipe éditoriale a fourni un site web dédié au 70<sup>e</sup> anniversaire du Conseil de l'Europe. La division a introduit avec la DRH un catalogue de six nouvelles formations sur divers aspects de la communication numérique. Douze sessions de formation ont été organisées en 2019.

La section audiovisuelle a plus que doublé ses activités de production en 2019, avec plus de 150 productions, parmi lesquelles des sujets d'information, des interviews, des vidéos promotionnelles, des déclarations et des vidéos factuelles/éducatives, pour certaines proposées dans plusieurs langues. Treize films ont été réalisés à l'occasion du 70<sup>e</sup> anniversaire du Conseil de l'Europe, et cinq autres pour le projet sur l'impact de la CEDH. Consacrés aux activités principales du Conseil de l'Europe, les films visaient à répondre aux besoins de tous les services.

### Productions les plus notables :

- ▶ À l'occasion du 70<sup>e</sup> anniversaire, 13 vidéos sur des sujets divers.
- ▶ Protéger nos droits à travers les générations – 8 vidéos coproduites avec l'UE.
- ▶ Témoignages sur l'impact de la Cour – 5 vidéos ont été produites.
- ▶ Projet All In, sur l'égalité dans le sport – 5 vidéos ont été produites.
- ▶ Le sexisme – 1 vidéo, fondée sur la recommandation du Comité des Ministres. Cette vidéo est doublée dans différentes langues telles que l'ukrainien, le géorgien ou le croate. Nous continuons de recevoir des demandes pour des versions dans d'autres langues.



Entretien avec l'ancienne Présidente finlandaise, Tarja Halonen, pour le site Human Rights Channel (Helsinki, 21 octobre 2019)



**Journées « portes ouvertes » à la Cour européenne des droits de l'homme** (Strasbourg, 5 mai 2019)

Les vidéos du Conseil de l'Europe ont été vues 1,1 million de fois cette année. L'équipe a continué de filmer de nombreuses interviews dans le studio de télévision et d'utiliser des supports photographiques, audio et vidéo de qualité pour améliorer et visualiser les communications de l'Organisation, en particulier dans le secteur en expansion rapide des médias sociaux. Des sujets d'information vidéo ont été adressés aux principales agences de presse (comme Reuters et Eurovision), en vue de leur diffusion sur des chaînes de télévision de toute l'Europe et d'ailleurs. L'équipe audiovisuelle est devenue la plaque tournante de toutes les vidéos produites par l'Organisation ou en son nom. Elle a rédigé un contrat-cadre pour toutes les productions audiovisuelles, en concertation avec la DIT et l'équipe responsable des achats. Ce contrat-cadre sera effectif début 2020.

La section de la communication numérique a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie de communications numérique adoptée en décembre 2018 (voir : <https://rm.coe.int/effective-communication-and-impact-through-web-and-social-media/168098de67>). Un vaste plan relatif aux médias sociaux a été adopté en juin 2019, après sa finalisation avec des membres du Groupe des gestionnaires de comptes sur les médias sociaux (voir : <https://rm.coe.int/social-media-plan/168098ddcb>). Les recommandations ont été communiquées aux membres de la WAVCOM en décembre. Presque toutes les actions recommandées par la Direction de l'audit interne dans son évaluation des communications numériques et de l'accès à l'information via internet ont été menées à bien.

En 2019, l'équipe de la division WAVCOM a organisé 1 réunion du groupe d'action « Communications numériques », 4 réunions du groupe directeur GT-Web, 9 réunions opérationnelles du GT-Web et 2 réunions du groupe des gestionnaires de comptes sur les médias sociaux. Un registre de tous les comptes sur les médias sociaux est tenu à jour, et les gestionnaires de nouveaux comptes sont invités à rejoindre le groupe.

La DC est prête à déployer, au premier trimestre 2020, la refonte du site web du Conseil, comprenant une navigation thématique et de riches zones de contenu pour les Directions. L'équipe a coopéré étroitement avec la DIT en 2019. La DC a formulé des recommandations concernant l'expérience utilisateur et proposé des améliorations de la fonction de recherche publique.

Des pages ont été créées sur le sexisme et la campagne All In, et les pages pour le don d'organes et l'ECRI ont été actualisées. La DC a créé un site web pour la nouvelle Secrétaire Générale et 34 bulletins d'information pour les Directions.

## RELATIONS PUBLIQUES ET PUBLICATIONS

L'identité et les valeurs de l'Organisation ont été promues auprès des publics cibles à travers des actions et des événements de relations publiques, en particulier à l'occasion de la Journée portes ouvertes le 5 mai, à l'occasion des 70 ans de l'Organisation. Plus de 4 400 personnes ont visité le Palais de l'Europe et 3 000 la Cour européenne des droits de l'homme. La sensibilisation au travail de l'institution a également été menée lors de la Fête de l'Europe à Paris en mai, des Courses de Strasbourg ou du raid City Cap à Strasbourg en mai. L'exposition sur l'anniversaire a également été présentée au musée de l'Aubette dans le centre-ville de Strasbourg, avec plus de 1 200 visiteurs en juillet et août.

Le Conseil de l'Europe était également présent au Salon Educa à Helsinki en janvier (Finlande), au Salon du livre juridique à Paris (France) et à la Foire du livre de Francfort (Allemagne) ainsi qu'au congrès IAPSS à Madrid en mai (International Association for Political Sciences Students), et à la conférence annuelle ESIL (European Society for International Law) à Athènes (Grèce) en septembre. Les travaux du Conseil ont également été présentés lors d'une centaine de conférences spécialisées.



**Concours européen de plaidoiries sur les droits de l'homme (ELSA).** L'équipe gagnante, les étudiants en droit de l'Université d'Oxford (Strasbourg, 18 avril 2019)

■ À l'occasion de tous ces événements, des lignes graphiques ou des supports d'information (dépliants, brochures, affiches, panneaux d'exposition, etc.) ont été créés et produits. Ils ont été promus à travers la base de contacts (près de 15 000 destinataires) et auprès de sites partenaires.

■ Les publications commerciales ont reflété les priorités de l'Organisation, avec en particulier les titres *Les relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne – Vers un partenariat stratégique ?* en français, *La requête individuelle en vertu de la Convention européenne des droits de l'homme*, en anglais et en français, *Europe : a human enterprise*, en version anglaise avec une coédition pour sa version française, *Human rights challenges in the digital age : judicial perspectives*, en anglais, et *Introduction générale à la Convention européenne des droits de l'homme*, en version allemande.

■ La brochure-jeu destinée aux enfants de 8 à 12 ans sur les valeurs européennes a été traduite en polonais et diffusée dans 17 pays. Une trentaine de brochures d'information ont été révisées, actualisées ou publiées. Par ailleurs, plus de 150 accords de reproduction ou de traduction ont été finalisés.

■ La plateforme de publications en ligne continue à développer son offre de produits numériques, en proposant près de 2 150 fichiers PDF et ePub. Les produits destinés au grand public (brochures, affiches, documents pour les enseignants) peuvent être consultés et téléchargés gratuitement en intégralité sur [edoc.coe.int](http://edoc.coe.int). Les autres publications peuvent être commandées en ligne sur [book.coe.int](http://book.coe.int), la librairie en ligne, où il est également possible de consulter des extraits de livres. La fréquentation totale des deux sites est de près de 1 100 000 visites sur l'année et le nombre d'abonnés aux informations sur les publications a dépassé 46 000 contacts. Par ailleurs, plus de 4 000 titres numérisés sont présentés sur Google Play, avec 995 000 livres consultés en 2019.

■ Près de 36 900 (1 031 groupes) ont participé aux programmes d'étude et de visite d'information sur le Conseil de l'Europe. Près de 450 conférences spécialisées ont été données lors des visites personnalisées.

■ Le partenariat avec le réseau ELSA (Association européenne des étudiants en droit) s'est poursuivi avec la sixième édition du concours de plaidoiries en langue anglaise sur la Convention européenne des droits de l'homme : 106 d'équipes de 29 pays européens se sont affrontées sur une affaire fictive relative au cyberharcèlement et au discours de haine. La finale s'est déroulée en avril à la Cour européenne des droits de l'homme et a rassemblé 20 équipes en provenance de 13 pays. À l'occasion du ELSA Day, consacré cette année au droit à l'éducation, les travaux du Conseil ont été présentés lors de 40 événements dans 15 pays. Quatre webinars (séminaires en ligne) et vidéos spécialisés ont également été organisés avec le réseau ELSA (18 700 vues). Le partenariat avec l'université de Strasbourg pour la version francophone du concours de plaidoiries (concours René-Cassin) s'est poursuivi avec l'accueil de 300 étudiants lors des finales en avril à Strasbourg. Le partenariat avec l'Institut d'études politiques de Strasbourg a été renforcé avec l'organisation du prix européen de l'Éloquence en février, avec plus de 250 personnes pour la finale, et 12 finalistes de 9 pays.

■ L'identité visuelle a été renforcée dans l'Organisation grâce à des gabarits harmonisés et à la mise en œuvre de l'identité visuelle pour les 70 ans de l'Organisation, sur des supports généraux ou événementiels et une nouvelle identité a été créée pour célébrer en 2019 les 70 ans de la Convention européenne des droits de l'homme.



# Contributions des États membres au Conseil de l'Europe en 2019 (en euros)

ÉTATS MEMBRES	
Albanie	492 972,16
Allemagne	36 914 012,89
Andorre	236 623,41
Arménie	497 333,29
Autriche	5 624 533,91
Azerbaïdjan	1 217 467,17
Belgique	7 894 333,28
Bosnie-Herzégovine	583 180,08
Bulgarie	1 215 152,61
Chypre	519 861,85
Croatie	1 075 951,48
Danemark	4 638 013,61
Espagne	18 748 919,13
Estonie	505 737,05
Finlande	3 529 358,85
France	38 658 976,90
Géorgie	539 453,22
Grèce	3 350 204,81
Hongrie	2 320 853,97
Irlande	3 960 796,11
Islande	523 096,88
Italie	35 873 440,71
Lettonie	589 116,17
Liechtenstein	381 527,20
Lituanie	824 306,06
Luxembourg	1 162 199,49
Macédoine du Nord	501 606,60
Malte	390 969,74
République de Moldova	360 633,74
Monaco	361 872,07
Monténégro	394 161,47
Norvège	5 798 259,78
Pays-Bas	11 220 174,60
Pologne	8 557 724,31
Portugal	3 360 372,44
Roumanie	3 778 864,29
Fédération de Russie	32 644 935,07
Saint-Marin	144 695,85
Serbie	1 103 932,93
République slovaque	1 589 660,03
Royaume-Uni	33 403 538,62
Slovénie	828 847,28
Suède	7 358 189,71
Suisse	9 082 544,56
République tchèque	3 263 757,49
Turquie	14 318 688,33
Ukraine	3 789 077,53
<b>TOTAL DES CONTRIBUTIONS</b>	<b>314 129 928,73</b>



# Contributions volontaires au Conseil de l'Europe en 2019 (en euros)

ÉTATS MEMBRES			
Norvège	8 245 876,00	Chypre	40 446,91
Suède	6 525 433,08	Pologne	25 000,00
Danemark	2 084 389,00	Malte	25 000,00
Belgique	1 814 074,35	Fédération de Russie	21 000,00
Royaume-Uni	1 744 000,00	Saint-Marin	15 000,00
Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme <sup>1</sup>	1 618 756,18	Estonie	10 000,00
Allemagne	847 358,23	Hongrie	10 000,00
Autriche	755 850,88	Lituanie	10 000,00
Espace économique européen (EEE) <sup>2</sup>	693 553,15	Andorre	10 000,00
Suisse	595 230,79	Croatie	7 415,00
France	501 508,55	Slovénie	5 537,01
Luxembourg	500 000,00	Bulgarie	3 000,00
Pays-Bas	330 161,33	Roumanie	1 667,16
Finlande	299 000,00	Azerbaïdjan	1 600,36
Ukraine	256 885,45	Arménie	1 000,00
Italie	200 000,00	Serbie	1 000,00
Liechtenstein	182 500,00	Islande	604,51
Irlande	171 922,00	Lettonie	393,28
Monaco	120 000,00	Monténégro	7 332,84
Portugal	112 911,30	Espagne	5 000,00
République slovaque	108 083,62	Albanie	1 332,84
Turquie	96 957,94	République de Moldova	1 000,00
République tchèque	67 806,01	Géorgie	415,00
		<b>TOTAL ÉTATS MEMBRES</b>	<b>28 060 922,09</b>

1. Finlande, Allemagne, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suisse, Royaume-Uni.

2. Islande, Liechtenstein, Norvège.

**ÉTATS OBSERVATEURS**

Canada	1 684 180,54
États-Unis d'Amérique	52 227,37
Japon	45 000,00

**TOTAL ÉTATS OBSERVATEURS 1 781 407,91****UNION EUROPÉENNE**

Programmes conjoints	44 641 637,13
Contributions volontaires	1 861 205,00

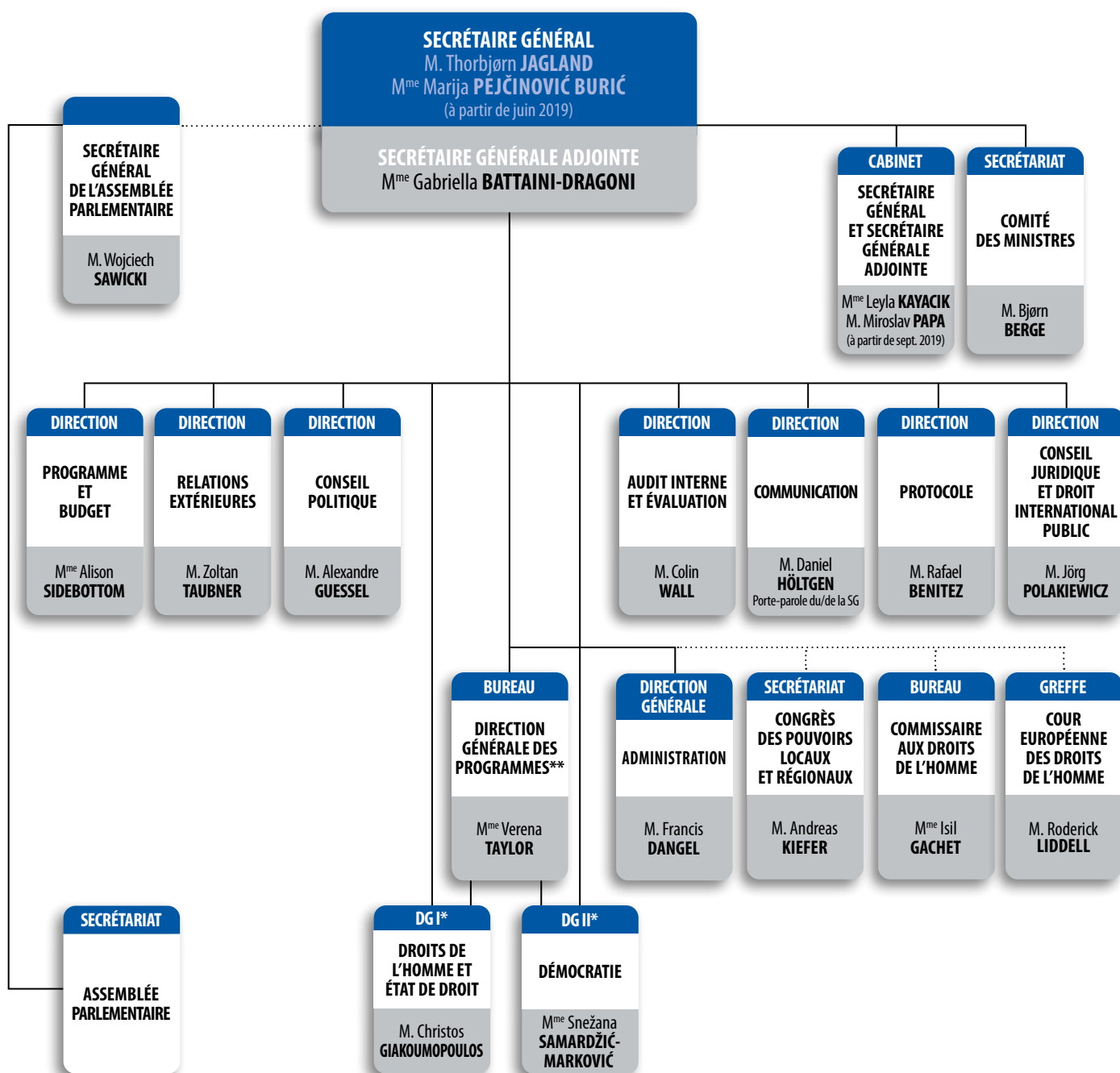
**TOTAL UNION EUROPÉENNE 46 502 842,13****AUTRES**

Fund to End Violence Against Children	423 116,17
Australie	254 922,88
Qatar	240 000,00
Gibraltar	103 000,00
Zurich University of Teacher Education	84 238,53

Réseau Aga Khan de développement	50 000,00
Loteries européennes	40 000,00
World Lottery Association	39 302,61
Israël	35 000,00
Comité national olympique et sportif français	30 000,00
Ile de Mann	30 000,00
États de Guernesey	25 000,00
Française des jeux	20 000,00
Université linguistique d'Etat de Moscou	10 000,00
Réseau GDS	10 000,00
Strasbourg événements	10 000,00
Eurac Research	7 560,00
Fondation Charta 77	7 500,00
Václav Havel Library	7 500,00
Iles Féroé	5 000,00

**TOTAL AUTRES 1 432 140,19****GRAND TOTAL 2018 77 777 312,32**

# Organigramme du Secrétariat Général du Conseil de l'Europe en 2019



\* DGI et DGII rendent compte au Secrétaire Général

\*\* Le Bureau de la DG PROG coordonne les activités intergouvernementales

Cette publication présente les travaux menés au cours de l'année 2019 par les différents organes et secteurs d'activité du Conseil de l'Europe, en proposant une sélection de points forts et de réalisations de l'Organisation.

[www.coe.int](http://www.coe.int)

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.